



Organisation
internationale
du Travail

► Angola: rapport de l'étude sur la transition de l'informel vers le formel



Angola: rapport de l'étude sur la transition de l'informel vers le formel

Copyright © Organisation internationale du Travail 2021

Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Angola: rapport de l'étude sur la transition de l'informel vers le formel

ISBN 978-92-2-034926-7 (print)

ISBN 978-92-2-034927-4 (web PDF)

Publication également en anglais: *Angola: Study on the migration from the informal economy for formal economy*; ISBN 978-92-2-034924-3 (print); ISBN 978-92-2-034925-0 (web PDF) et en portugais: *Angola: estudo sobre migracao da economia informal para economia formal*; ISBN 978-92-2-034928-1 (print); ISBN 978-92-2-034929-8 (web PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information: www.ilo.org/publns.

photo de couverture: ©iStock.com/cribea

► Preface

Dans le but de faire face à la conjoncture économique difficile que connaît le pays, le Gouvernement de l'Angola a adopté une stratégie visant à diversifier l'économie et à promouvoir la production de biens et services exportables. Le secteur privé en général et les entreprises en particulier sont appelés à jouer un rôle déterminant pour la réalisation de cet objectif, par la conception et la réalisation de projets d'investissement novateurs et compétitifs.

Le Programme par pays pour la promotion du travail décent fait de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle un de ses axes majeurs.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCIA) de l'Angola entend jouer un rôle prépondérant dans ce domaine en se positionnant comme un partenaire incontournable du gouvernement pour la croissance et le développement économiques, en œuvrant pour la promotion d'entreprises compétitives et en agissant sur les politiques publiques.

Sa principale mission est d'appuyer le développement des entreprises du secteur privé et de représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des organisations syndicales et des partenaires au développement.

En Angola, et ce depuis quelques années, la baisse des cours des matières premières ainsi que les crises sociopolitiques successives ont eu des effets pervers, notamment le délabrement du tissu industriel, l'accroissement du chômage et l'échec de la politique de diversification économique.

Cette situation a eu pour conséquence l'émergence du secteur informel qui représenterait actuellement plus de 80 pour cent de l'activité économique du pays, dans des secteurs très divers. Le secteur informel, à l'instar des autres acteurs économiques, a considérablement souffert des conséquences de la pandémie de COVID-19.

Dans cette étude, l'ambition de la CCIA est de tirer profit du potentiel qu'offre le secteur informel en mettant en place une stratégie permettant de passer progressivement de l'économie informelle à l'économie formelle.

C'est dans cette optique que s'inscrit la participation du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) de l'OIT à cette étude. Le but poursuivi est de permettre à la CCIA de contribuer à étoffer les connaissances sur l'économie informelle en Angola et, ainsi, de se doter des méthodes et moyens nécessaires pour accroître son offre de services aux membres afin de conforter leur position. Il s'agit de développer de nouveaux services et initiatives en vue d'accompagner les relations interentreprises en créant les conditions propices à la migration des très petites entreprises de l'économie informelle vers le secteur moderne. La CCIA s'offre ainsi la possibilité d'élargir la base de ses adhérents.

Cette étude a mobilisé plusieurs collègues au sein d'ACT/EMP: Samuel Asfaha, Responsable du programme pour l'Afrique, Maria Angeles Palmi Reig, Chargée de la communication, et Lassina Traoré, Spécialiste technique principal pour les activités des employeurs en Afrique centrale. Je les remercie tous pour leurs contributions. Je remercie également les dirigeants de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Angola pour leur engagement.

Enfin, je remercie M. Carlos Lopes, l'auteur de cet important travail de recherche qui contribuera certainement à améliorer la connaissance de l'économie informelle en Angola et favorisera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes.

Deborah France-Massin

Directrice du Bureau des activités pour les employeurs,
ACT/EMP



► Table des matières

Résumé analytique	3
Chapitre 1: Délimitation conceptuelle et contextualisation de l'économie informelle en Angola	7
1.1 Évolution, définition et perspectives de l'informalité	7
1.2 Bref descriptif de l'Angola	8
1.2.1 Population	8
1.2.1.1 Population économiquement active et taux d'activité	8
1.2.1.2 Population occupée et taux d'emploi	8
1.2.1.3 Emploi et activité économique	8
1.2.2 Situation économique et sociale	9
1.2.2.1 Aperçu des principaux indicateurs économiques et sociaux	9
1.2.2.2 Contexte sectoriel	10
1.2.3 Structure du secteur des entreprises	11
1.2.4 L'économie informelle en Angola	13
1.2.4.1 Concepts	13
1.2.4.2 Importance de l'économie informelle	14
1.2.4.3 Inconvénients de l'économie informelle	14
1.2.4.4 Le paradoxe de l'informalité	15
1.2.4.5 Informalité, économie et résultats des entreprises	17
1.2.4.6 Ampleur de l'économie informelle	21
1.2.4.7. Ampleur de la participation des femmes et des jeunes aux activités informelles	24
1.3 Initiatives internationales visant à formaliser l'économie informelle	27
1.4 Principaux effets du COVID-19 sur les activités informelles	29
1.5 Informalité, productivité et croissance économique en Angola	36
Chapitre 2: Méthode appliquée	43
Chapitre 3: Inventaire des facteurs sociaux, sociologiques, économiques et institutionnels du développement du secteur informel en Angola	46
Chapitre 4: Analyse de l'impact de la prédominance de l'économie informelle sur l'efficacité des stratégies de développement du pays	47
Chapitre 5: Étude analytique de la relation entre le formel et l'informel en Angola	48
Chapitre 6: Diagnostic des initiatives actuelles visant à encadrer/promouvoir ou limiter le secteur informel	50
Chapitre 7: Catégorisation des segments/activités/unités informels guidant la définition d'une stratégie pertinente pour une migration vers le secteur formel	59
Chapitre 8: Stratégie proposée pour engager les acteurs publics et privés dans la migration informelle-formelle	61
Chapitre 9: Lignes directrices relatives aux initiatives visant à attirer les petites et très petites entreprises informelles	65
Chapitre 10: Plan d'action de la chambre de commerce et d'industrie d'Angola	66
Conclusions, suggestions et recommandations	67
Bibliographie	69
Sources secondaires	74
Annexes	75
Entretiens avec les institutions	75
Groupe de discussion avec les associations d'entreprises	77
Questionnaire de l'enquête sur les unités économiques formelles et informelles	78
Enquête auprès des opérateurs du marché	81
Plan de mise en œuvre du questionnaire	86



► Résumé analytique

La présente consultation vise à dresser un tableau général de la situation de l'informalité dans le contexte angolais, qui servira de base à l'élaboration d'un plan de migration des entreprises informelles vers l'économie formelle, avec le soutien des associations d'employeurs, en particulier la Chambre de commerce et d'industrie d'Angola.

Outre la présentation d'informations actualisées sur la taille et le poids relatif de l'économie informelle en Angola, ainsi que le recensement des secteurs et segments les plus pertinents du pays, nous avons cherché à établir les conditions dans lesquelles la dynamique de l'informalité évolue dans le pays et la manière dont les économies formelle et informelle coexistent et s'influencent mutuellement. Une attention particulière a été accordée à l'action réglementaire du Gouvernement angolais, concrétisée récemment par l'élaboration d'une stratégie nationale favorisant le passage de l'économie informelle à l'économie formelle et son plan de mise en œuvre, au regard de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement des activités informelles et les conditions de vie des acteurs de cette économie, d'une part, et de la relation entre la productivité des unités de production formelles et celle des unités de production informelles et son effet sur le potentiel de croissance économique du pays, d'autre part.

Afin d'atteindre les objectifs de la consultation, des procédures et processus méthodologiques ont été définis, à savoir la réalisation d'une analyse documentaire, la collecte d'informations statistiques auprès de l'Institut national de statistique et d'autres sources, la réalisation d'entretiens avec des informateurs clés et l'organisation de groupes de discussion avec des associations d'employeurs et des opérateurs informels.

Diverses restrictions ont conduit à des changements de méthode et ont irrémédiablement limité la réalisation d'un des objectifs fixés, à savoir l'estimation d'un modèle économétrique devant permettre de comprendre les effets de la productivité aussi bien formelle qu'informelle sur la croissance économique. Les contraintes en termes de mobilité et de proximité physique imposées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ont empêché le consultant de se rendre dans les trois provinces visées et se sont également traduites par un niveau insuffisant de réponses et de collaboration de la part des institutions gouvernementales et des diverses associations d'employeurs. Il a été décidé de réajuster la méthode employée en créant la possibilité d'organiser des rencontres et des réunions en face à face ou à distance, ou même de répondre aux questions par courrier électronique.

Pour compenser le manque d'accès aux données de l'Institut national de statistique, il a été décidé de mener deux enquêtes, dont une auprès de 75 unités formelles et informelles, dans le but de réaliser une modélisation économétrique. Malgré l'engagement des responsables de la Chambre de commerce et d'industrie d'Angola et les appels successifs qu'ils ont lancés pour encourager la mobilisation des affiliés, le nombre de réponses des entreprises affiliées a été clairement insuffisant. L'écart disproportionné entre les enregistrements des unités informelles et celui des unités formelles, ainsi qu'entre les unités de Luanda et celles de Benguela posait de graves problèmes de biais. Cette option a donc été écartée, et seules les informations recueillies ont été utilisées. On a ainsi eu recours à des statistiques descriptives, à des analyses univariées et au croisement des variables.

Une autre enquête visant à étudier les effets des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence et de catastrophe sur les activités, les revenus et les conditions de vie des opérateurs de deux marchés informels de Luanda a été menée en ce qui concerne 48 opérateurs des marchés de Golfe et de Kifica.

Malgré les restrictions susmentionnées, cette étude a permis de tirer une série de conclusions, exposées ci-après:

- L'ampleur (en 2020, 80,8 % des Angolais tirent leurs revenus d'emplois informels, selon les dernières données de l'Institut national de statistique) et la transversalité des activités informelles, particulièrement présentes dans le milieu agricole, le commerce de gros et de détail, le transport de passagers et la prestation de services marchands;
- La forte présence d'un segment du commerce de devises, dans lequel il existe une importante interpénétration des activités illégales et de l'informalité;
- La perception qu'ont les associations d'employeurs des effets néfastes de la concurrence déloyale et des externalités négatives provenant des activités informelles;
- Le différentiel de productivité qui existe au détriment des unités informelles (en règle générale, il correspond à 50-60 % de la productivité des unités formelles ayant les mêmes caractéristiques);
- L'attitude plus énergique du Gouvernement, orientée vers la formalisation, grâce à l'approbation de la stratégie nationale favorisant le passage de l'économie informelle à l'économie formelle et de son plan de mise en œuvre, et au sauvetage du Programme de reconversion de l'économie informelle;
- L'impact des mesures de confinement et de restriction sur les activités informelles: arrêt temporaire, réduction des jours et des heures de travail et perte de clients due aux restrictions à la mobilité.

► Introduction

L'ampleur et la transversalité de l'économie informelle dans le contexte angolais sont un constat consensuel. Il existe également un consensus croissant sur le fait qu'il existe un lien ainsi qu'une interdépendance et des synergies entre formalité et informalité. On constate en outre une présence de plus en plus importante d'éléments d'informalisation au sein de l'économie formelle. L'équilibre entre les externalités positives et négatives qui en découlent n'est pas facile à évaluer. Le rôle important que joue l'économie informelle dans la réduction de la pauvreté et du chômage, ou son influence positive en termes d'inclusion économique et sociale et de création de compétences, n'est pas contesté.

En revanche, comme l'indique Mosca (2010), les inefficacités, les distorsions des marchés, la concurrence inégale entre l'économie formelle et l'économie informelle, la perte d'efficacité dans le fonctionnement des institutions, le coût de l'«informalisation» des organisations, les obstacles à la modernisation des agents économiques, le non-paiement des impôts et le non-respect des lois, la réduction de l'échelle et de la capacité d'épargne et d'investissement, la promiscuité entre la politique et les entreprises, la création d'opportunités inégales entre les citoyens ou la contamination de l'économie formelle par la culture et les habitudes de l'informalité sont autant de facteurs préoccupants, en ce qu'ils constituent des mécanismes reproduisant des relations de production et de travail créatrices d'inefficacités et d'inégalités.

De manière générale, la formalité est définie comme étant le fait de participer à des institutions sociales et publiques, par exemple en payant ses impôts ou en s'enregistrant auprès des autorités (Maloney, 2004). La formalité apporte plusieurs avantages. L'extension du formalisme peut améliorer la capacité des entreprises à établir des droits de propriété sur leurs investissements, et à réduire ainsi les risques de sanction découlant des opérations d'inspection menées par les autorités publiques. Elle incite également à opérer à partir de lieux fixes plutôt que de manière ambulante (De Soto, 1989). La formalité peut également être une condition préalable à l'accès aux marchés de crédit formels ou aux services de développement des entreprises offerts par l'Etat. Plusieurs auteurs estiment que l'incapacité des entreprises à se formaliser a un impact négatif sur leur niveau de performance, la formalisation ayant un effet positif et significatif sur les résultats et la productivité de l'entreprise, alors que les entreprises informelles sont entraînées vers le bas par leur situation «informelle».

Cela soulève la question de la formalisation ou de la manière dont l'économie informelle est intégrée dans les processus formels, question pertinente et inévitable lorsqu'il s'agit de prévoir le développement du pays dans un avenir proche ou à plus long terme.



► Délimitation conceptuelle et contextualisation de l'économie informelle en Angola

1.1 Évolution, définition et perspectives de l'informalité

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre lorsque nous abordons la question de l'informalité est celui de la clarification conceptuelle. Tout d'abord, du fait qu'il existe une multitude de désignations qui ne renvoient pas exactement à la même réalité et ont été utilisées dans les publications ou les médias de façon inappropriée et hors contexte. Économie parallèle, économie irrégulière, économie secondaire, économie souterraine, économie non déclarée, économie clandestine ne sont que quelques-unes d'entre elles. Cependant, une délimitation conceptuelle possible consisterait à associer deux critères, à savoir l'enregistrement des agents économiques et la nature des activités développées. Selon cette approche, les activités informelles apparaissent comme celles exercées par des agents économiques qui ne respectent pas (totalement ou en partie) le critère d'enregistrement (qui englobe toutes les obligations fiscales, professionnelles, administratives et autres). Les activités illégales seraient celles menées par des acteurs illégaux qui se livrent à des activités interdites par la loi. C'est dans ce cadre que se situe le marché illégal des changes dans le contexte angolais, puisque la commercialisation de devises n'est autorisée par la loi que lorsqu'elle est exercée par des acteurs tels que les institutions bancaires ou les bureaux de change. Les activités non déclarées seraient les activités illicites exercées par des agents économiques enregistrés. Le problème de ce processus de classification tient au fait que les frontières entre les différents segments ne sont pas hermétiques, ainsi qu'au fait qu'il existe des agents économiques qui exercent des activités multiples et sont susceptibles de développer simultanément des activités de nature différente. En outre, un même agent économique peut, au cours de son processus économique, se déplacer entre les différents segments, raison pour laquelle il est difficile et compliqué de mesurer les activités non officielles. Dans son approche, l'Organisation internationale du Travail (OIT) distingue entre l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel. L'emploi dans le secteur informel est un concept fondé sur l'entreprise, défini en fonction des caractéristiques du lieu de travail du travailleur, tandis que l'emploi informel est, lui, fondé sur l'emploi et défini en fonction de la relation professionnelle et des protections associées à l'emploi du travailleur. Au sens large, l'OIT considère que la notion d'emploi informel¹ comporte désormais une double dimension, entreprise et emploi, et renvoie à l'économie informelle du point de vue des caractéristiques du lieu de travail. Cette méthode permet d'identifier les différents segments dont cette économie est composée: les travailleurs non rémunérés, y compris les employeurs (qu'ils soient propriétaires ou exploitants d'entreprises informelles) et les travailleurs indépendants (outre les travailleurs indépendants, cette catégorie comprend les chefs d'entreprises familiales et les membres de la famille qui fournissent un travail non rémunéré), ainsi que les travailleurs rémunérés de différents milieux (employés d'entreprises informelles, travailleurs domestiques, travailleurs occasionnels sans emploi fixe, travailleurs temporaires et à temps partiel, travailleurs travaillant à leur propre domicile et travailleurs d'entreprises formelles non enregistrés).

Conformément aux recommandations internationales, le secteur informel est défini comme un ensemble d'unités de production de biens et/ou de services non agricoles gérées par des individus qui, dans leur activité principale ou secondaire, sont employeurs ou indépendants. On observe en outre que ces unités de production ne possèdent pas de numéro d'identification fiscale (NIF) et/ou ne tiennent pas une comptabilité organisée et complète.

¹ Emploi informel: toute personne âgée d'au moins 15 ans, employée dans le secteur privé, dans une coopérative, une association, une église ou une organisation non gouvernementale (ONG), ou travaillant à son compte, et est confrontée à l'une des situations suivantes: i. absence de contrat écrit; ii. emploi dans une unité de production de biens ou de services non enregistrée auprès des organismes publics; iii. absence d'aide sociale (congé annuel payé, assurance maladie ou autres).

1.2 Bref descriptif de l'Angola

L'Angola possède un vaste territoire doté d'un littoral étendu et d'un plateau central qui traverse l'intérieur de l'Afrique australe et rejoint la Namibie, le Botswana, la Zambie et la République Démocratique du Congo. Une démographie déséquilibrée, mais en plein essor, un taux de fécondité estimé à 5,56 enfants par femme et une population composée de plus de 30 millions d'habitants (2018), en font le troisième pays du continent en termes de forte croissance démographique – le revenu national brut par habitant s'élève à 3 370 dollars des États-Unis d'Amérique (Banque mondiale, 2018, <https://www.worldbank.org/en/country/angola>), une baisse de 5,3 % par rapport à la période précédente, et une population qui a déjà franchi la barre des 30 millions.

Situé entre l'Afrique centrale et l'Afrique australe, membre de la **Communauté de développement de l'Afrique australe** (SADC) et de la **Communauté des pays de langue portugaise** (CPLP) et doté d'un littoral étendu et d'un plateau central, l'Angola est le deuxième exportateur de pétrole et la troisième puissance économique d'Afrique subsaharienne (après le Nigéria et l'Afrique du Sud). Son PIB a été estimé à 124 millions de dollars en 2017.

À la fois cause et conséquence des progrès indéniables que le pays a connus depuis la fin de la guerre civile, l'Angola est passé de la catégorie des pays moins avancés (PMA) à planification centrale à celle d'économie de marché à revenu moyen (pays à revenu moyen selon les critères de la Banque mondiale). Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé en 2017 sa transition vers le groupe des pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020.

1.2.1 Population

Selon les données obtenues dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses, les recettes et l'emploi en Angola (IDREA 2018/2019), menée entre mars 2018 et février 2019, il est possible de déterminer quelles sont les principales données caractéristiques de la sociodémographie du pays.

1.2.1.1 Population économiquement active et taux d'activité

La population économiquement active (employés et chômeurs âgés d'au moins 15 ans) a été estimée à 13 651 042 personnes, dont 6 636 561 hommes et 7 014 481 femmes. Le taux d'activité de la population âgée d'au moins 15 ans a été estimé à 86,9 %, la proportion étant plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, c'est-à-dire respectivement de 90,7 % et 84,6 %. Le taux d'activité des hommes est légèrement supérieur à celui des femmes dans presque toutes les tranches d'âge.

1.2.1.2 Population occupée et taux d'emploi

La population occupée a été estimée à 9 690 373 personnes, dont 4 819 435 hommes et 4 870 937 femmes. Le taux d'emploi de la population âgée d'au moins 15 ans s'élevait à 61,7 %, ce taux étant supérieur chez les hommes (64,2 %) que chez les femmes (59,3 %). Le taux d'emploi dans les zones rurales était de 75,2 % et de 53,8 % dans les zones urbaines, ce qui représente une différence de 21,4 %.

1.2.1.3 Emploi et activité économique

Les secteurs de l'agriculture, de la production animale, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche emploient le plus grand nombre de personnes (4 455 516), soit 46,0 % des personnes occupées. Ils sont suivis du secteur des services (4 367 031 personnes, soit 45,1 %) et de ceux de l'industrie, de la construction, de l'énergie et de l'eau (785 863 personnes, soit 8,1 %). Parmi les personnes employées dans l'agriculture, l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche, 51,4 % sont des femmes. Par ailleurs, près de la moitié des salariés (48,3 %) sont des travailleurs indépendants (avec ou sans salariés), tandis que 18,5 % travaillent dans le secteur privé.

1.2.2 Situation économique et sociale

L'économie angolaise, troisième plus grande économie d'Afrique subsaharienne en 2018, derrière le Nigéria et l'Afrique du Sud, s'appuie largement sur le pétrole, qui représente le tiers de son PIB et 95 % de ses exportations. Le pays a connu une croissance économique régulière jusqu'en 2014, après quoi la baisse persistante des prix du pétrole à l'échelle mondiale a eu des répercussions graves sur ses résultats économiques. Cela s'est traduit par un déficit budgétaire, une pénurie de devises étrangères qui a entraîné une forte dépréciation du taux de change et l'augmentation du coût de la vie. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 4,8 % en 2014 à -1,5 % en 2019. L'économie a enregistré une croissance réelle négative pendant plusieurs années consécutives, en 2016, 2017, 2018 et 2019, avec respectivement -2,6 %, -0,2 %, -1,2 % et -1,5 %. Elle devait connaître une amélioration grâce à une croissance réelle de 2,8 % en 2020, mais compte tenu des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'activité économique mondiale et les prix du pétrole, son taux de croissance devrait être de -1,4 en 2020. L'inflation a également augmenté, de 7,3 % en 2014, elle a atteint un pic de 30,7 % en 2016, avant de retomber à 17,1 % en 2019. On s'attend à ce qu'elle passe à 20,7 % d'ici à la fin de 2020. Les chiffres exposés ci-après présentent les perspectives offertes par les principaux indicateurs économiques de l'Angola au cours des dernières années (avant le COVID-19).

1.2.2.1 Aperçu des principaux indicateurs économiques et sociaux

L'Angola continue d'être confronté à d'importants déséquilibres structurels sur le plan économique. Le principal problème tient à sa dépendance au pétrole, lequel représente le tiers de son PIB et 97 % de ses exportations. Dans ce contexte, la baisse persistante du prix international du pétrole brut, depuis la moitié de 2014, a eu un effet immédiat et considérable sur l'ensemble de l'économie angolaise, qui s'est traduit par la contraction de celle-ci et l'érosion des amortisseurs fiscaux et externes connexes. Il est vrai que la diversification économique constitue un grand défi pour l'économie angolaise. A cet égard, un cadre juridique simplifié et des mesures d'incitation fiscale ont été mis en place pour attirer des capitaux extérieurs. De fait, le Gouvernement a lancé au début de 2018, avec le soutien de la Banque mondiale, le «Programa de Apoio à Produção Nacional, Diversificação das Exportações e Substituição de Importações» (Programme de soutien à la production nationale, de diversification des exportations et de substitution aux importations, PRODESI), qui a par la suite été intégré dans le plan national de développement 2018-2022.

Ces dernières années, le Gouvernement s'est efforcé de relever les défis économiques en élaborant divers programmes et stratégies de réforme destinés à maintenir la stabilité macroéconomique, et de s'attaquer aux problèmes des catégories de la population qui vivent dans la pauvreté sans accès aux services de base, à l'aide de politiques monétaires restrictives et d'un programme de développement inclusif.

En raison de la crise, la dette publique a augmenté de près de 30 points de pourcentage entre 2014 (41 % du PIB) et 2018 (73 %, selon les estimations), dépassant déjà les 100 %. Bien qu'élevée et fragile, cette dette est, selon les experts du Fonds monétaire international (FMI), soutenable, mais suppose un lourd service de la dette qui absorbe une part importante du budget. De nouvelles mesures fiscales ont été annoncées, telles que la fin de certaines subventions (électricité et eau), et d'autres ont été mises en œuvre, comme l'application d'un nouveau tarif douanier et l'introduction de la TVA. D'autre part, le Gouvernement a sollicité l'aide financière du FMI.

Selon les données recueillies, l'Angola a accompli des progrès économiques et politiques notables au cours des trois dernières années et depuis la fin de la guerre en 2002 (Perspectives économiques en Afrique 2020). Depuis 2017, le Gouvernement met en œuvre un certain nombre de réformes importantes, notamment la nouvelle loi sur la prévention du blanchiment d'argent et la lutte contre ce phénomène, la loi sur la privatisation, ainsi que la création d'un guichet unique pour les investisseurs, en vue d'améliorer le climat des affaires et de mettre en place un registre de protection sociale en faveur des populations les plus vulnérables, dans le cadre des réformes. Parmi les principaux résultats des mesures de réforme menées, on peut citer l'entrée de l'Angola sur le marché des euro-obligations pour un montant de 3,0 milliards de dollars E.-U., et l'approbation par le FMI de la deuxième révision du programme de mécanisme élargi de crédit (MEDC), en décembre 2019. Toutefois, le pays continue de faire face à des défis persistants en matière de développement, s'agissant de réduire sa dépendance au pétrole, de diversifier l'économie,

de reconstruire les infrastructures et d'améliorer les capacités institutionnelles, la gouvernance, les systèmes de gestion des finances publiques, les indicateurs de développement humain et les conditions de vie de la population. Le pays devrait en outre rester en récession en 2020, en raison de la récente chute des prix du pétrole et du ralentissement mondial dû aux effets du COVID-19.

1.2.2.2 Contexte sectoriel

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement angolais a accordé une attention particulière à la diversification de son économie afin d'augmenter ses revenus non pétroliers. Il a donc mis l'accent sur le développement de quelques secteurs clés, en tenant compte des ressources et des possibilités offertes par le pays. Des réformes ont été menées dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, des transports et du développement du secteur privé, à cette fin.

Agriculture: L'Angola est doté de ressources agricoles qu'il n'a pas su exploiter de manière efficace, malgré la contribution importante de ce secteur au développement et à l'économie (46 % de l'emploi total et 4,6 % du PIB, respectivement). Parmi les défis à relever dans ce secteur, on peut citer l'agriculture à petite échelle et les investissements donnant lieu à une faible productivité agricole (80 % des petits exploitants), les infrastructures rurales de mauvaise qualité (irrigation, transport, électrification, amélioration de la qualité des terres) et les faibles capacités des organisations communautaires rurales.

Le Gouvernement a élaboré des programmes pour remédier à ces problèmes, PRODESI étant le programme principal, qui favorise le développement de l'agroalimentaire, entre autres secteurs. La Banque mondiale a contribué à certains aspects du programme, dans le cadre des piliers stratégiques des deux Diagnostics-pays systématiques (DPS) visant à garantir la sécurité alimentaire et la diversification économique.

Énergie et eau: le taux d'accès à l'électricité en Angola est aujourd'hui de 44 %, la majorité de la population qui n'y a pas accès se trouvant actuellement dans l'ouest du pays (World development indicator, 2018). Le Gouvernement a élaboré un plan concernant le secteur de l'électricité, dans le cadre de son plan national de développement 2018-2022, le but étant de faire passer le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité de 36 % à 60 %, en augmentant la capacité de production de 125 %. Les ressources nationales en gaz naturel offrent une possibilité importante de produire de l'électricité de manière efficace et fiable et pourraient soutenir une base industrielle nationale qui aurait l'avantage supplémentaire de diversifier l'économie en l'éloignant des exportations de pétrole.

Le secteur de l'eau est régi par le plan stratégique national pour l'eau, qui vise à améliorer l'accès à l'eau, en passant de 60 % à 85 % dans les zones urbaines et de 66 % à 80 % dans les zones rurales d'ici à 2022.

Transports: les infrastructures de transport souffrent d'importantes lacunes en matière d'interconnexions et de connectivité nationales. Le réseau routier n'est pas correctement relié aux zones de production et il n'existe pas de réseau ferroviaire national permettant de relier les différentes parties du pays entre elles. Il existe en Angola trois réseaux ferroviaires distincts, à savoir i) le réseau ferroviaire de Luanda (CFL), ii) le réseau ferroviaire de Benguela (CFB), et iii) le réseau ferroviaire de Moçamedes (CFM) qui présente un fort potentiel d'intégration régionale du fait de sa capacité à créer un corridor régional avec les pays voisins en cas de connexions.

Secteur privé: le secteur privé part de très bas. Il a été soumis à l'intervention de l'État et à de mauvaises politiques pendant des décennies. Au cours des 50 dernières années, la croissance a été favorisée par les dépenses publiques, contrairement au reste de l'Afrique subsaharienne où les investissements privés ont joué un rôle plus important dans l'économie. Le secteur privé fait actuellement l'objet d'une plus grande attention, dans le cadre des efforts déployés par le pays pour diversifier l'économie, et après de longues années de négligence liées à la guerre civile. Si la diversification de l'économie est entravée par le cadre institutionnel inapproprié, la croissance industrielle et le développement du secteur privé sont également freinés par l'insuffisance du climat des affaires dans le pays. Selon le rapport «Doing Business 2020» de la Banque mondiale, l'Angola occupe le 177ème rang sur 190 pays examinés, et obtient 41,3 points sur 100 en ce qui concerne la facilité de faire des affaires. Le pays se situe en dessous de la moyenne subsaharienne (51,8) à cet égard. Le manque de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du marché, la faible productivité et la fermeture des marchés constituent également de grands défis pour le secteur privé. Les efforts faits par le Gouvernement pour traiter ces questions

dans certains aspects du plan national de développement 2018-2022 comprennent des mesures visant à améliorer l'environnement réglementaire, la productivité et la compétitivité et à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie. A celles-ci s'ajoutent des mesures destinées à renforcer l'environnement macroéconomique et à réduire la présence publique de manière à accroître la participation du secteur privé aux secteurs porteurs de croissance (essentiellement l'électricité, les transports, les finances, les télécommunications et l'éducation). Le Gouvernement actuel a affirmé sa volonté de réformer la récente loi sur l'investissement et la concurrence, d'une part, et d'autre part, sa détermination à élaborer une loi sur la privatisation.

Secteur social: les résultats économiques de la période précédant 2014 étaient liés aux revenus élevés que rapportait l'industrie pétrolière, et n'ont donc pas permis de réaliser des gains importants en matière de développement social et humain. Les revenus pétroliers n'ont pas profité aux plus pauvres, ce qui peut être imputé à la nature capitaliste de l'industrie et au faible degré de diversification économique. D'où l'impact limité sur l'emploi et la capacité à établir des liens avec le reste de l'économie. Le niveau de pauvreté reste élevé, en particulier chez les jeunes et la population rurale. Le coefficient de Gini, qui se maintient à 51,3 en 2018, est considéré comme étant élevé dans la région et traduit le peu de progrès accomplis face à l'ampleur des inégalités sociales. D'autres indicateurs sociaux indiquent que l'espérance de vie s'établit à 60,8 ans, le paludisme et la tuberculose étant les principales causes de décès. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 66 %; au moins 30,2 % de la population ayant suivi un enseignement secondaire (38,1 % des hommes et 23,0 % des femmes), selon les dernières données du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2018.

1.2.3 Structure du secteur des entreprises

Le Registre général des entreprises est un registre administratif qui permet d'enregistrer les nouvelles entreprises, de manière continue, conformément au décret no 92/82 du 18 octobre du Conseil des ministres.

En vertu dudit décret, toutes les entreprises établies en Angola doivent procéder à un enregistrement statistique auprès de l'INE, au moyen d'un questionnaire permettant de recueillir des informations pertinentes afin de faciliter la mesure exacte de l'activité économique des entreprises dans le pays.

En termes de nombre d'unités enregistrées, le tissu des entreprises angolaises a connu une tendance constante à la hausse pendant la période de 2015-2018. À la fin de cette période de référence, 185 897 entreprises ont été soumises à une analyse dans le Ficheiro de Unidades Estatísticas empresariais (FUE). Parmi celles-ci, 52 689 étaient en activité en 2018, par rapport à 49 376 l'année précédente (2017).

En ce qui concerne la répartition par province des entreprises en fonction de leur activité, les provinces les plus représentatives, dans lesquelles les concentrations d'entreprises les plus élevées ont été mesurées en 2018 sont Luanda, Benguela, Cuanza Sul, Huila, Huambo et Cabinda (respectivement 58,9 %, 7,5 %, 4,4 %, 4,3 %, 4,1 % et 3,3 %).

Pour ce qui est de la répartition des entreprises par branche d'activité, en 2018, les secteurs suivants: «commerce de gros et de détail», «hôtellerie et restauration (restaurants et assimilés)», «conseils, activités scientifiques, techniques et similaires», «construction», «industrie manufacturière», «activités administratives et services de soutien» et «autres activités de services» (respectivement 49 %, 9 %, 5 %, 5 %, 6 %, 6 % et 4 %) restent en tête du classement du Classificação de Actividades Económicas (CAE) Rev.2 pour 2018.

Sur le plan de la forme juridique (propriété des sociétés), les «entreprises individuelles», correspondant à 49 % du tissu des entreprises, se démarquent et sont suivies par les «sociétés anonymes» (50 %). Dans les secteurs institutionnels, les «familles» et les «sociétés non financières nationales privées» prédominent (respectivement 49 % et 50 %).

Durant la période de référence, le taux de naissance d'entreprises en Angola a été le plus élevé en 2015 (5,3 %) et le plus bas en 2014 et 2018 (1,4 % les deux années). Quant à leur mortalité, elle a été la plus élevée en 2016 (1,5 %) et la plus faible en 2018 (1,2 %). S'agissant des activités économiques en 2018, les taux de naissance d'entreprises les plus élevés ont été observés dans les domaines artistiques et les secteurs du divertissement, des sports et des loisirs (5,3 %), suivis des services administratifs et des services

de soutien (4,8 %). Du point de vue de la forme juridique, les sociétés anonymes privées ont enregistré le taux de naissance le plus élevé en 2015 (6,2 %) et en 2017 (5,2 %), tandis qu'en 2018, le taux le plus bas a été enregistré chez les sociétés anonymes et les entreprises publiques (respectivement 1,2 % et 0,8 %).

L'analyse de la mortalité des entreprises par activité économique au cours de la période considérée montre qu'en 2018, le taux le plus élevé a été enregistré dans les secteurs touchant à l'électricité, au gaz, à la vapeur, à l'eau chaude et froide et à l'air froid (4,1 %), ainsi que dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche (3,5 %). Le taux de mortalité le plus faible a été enregistré dans les activités de conseil, les activités scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien (0,4 %). Pour ce qui est de la forme juridique, la mortalité des entreprises était la plus élevée dans les entreprises publiques en 2016, 2017 et 2018 (respectivement 18,8 %, 18,1 % et 16,7 %). En 2018, le taux de mortalité le plus faible a été enregistré pour la plupart des autres formes juridiques, hormis les sociétés anonymes privées et publiques qui se sont démarquées en affichant respectivement 0,9 % et 1,7 %. La mortalité par secteur institutionnel était élevée dans les sociétés publiques non financières en 2017 et 2018 (respectivement 20 % et 23 %). Les sociétés financières ont enregistré le taux le plus bas (0,5 %) au cours de la période considérée.

En 2017, l'Angola comptait 12 000 micros, petites et moyennes entreprises légales, selon des sources de l'Instituto Nacional de Apoio a Pequenas e Médias Empresas (INAPEM) [Institut national d'appui aux petites et moyennes entreprises].

La loi no 30/11 du 13 septembre a porté création du plan angolais pour la promotion des micros, petites et moyennes entreprises. Fondé sur un programme de débureaucratisation du système actuel, celui-ci prévoit un ensemble de mesures d'incitation et de facilitation à mettre en œuvre par l'État et définit les conditions d'accès à ces mesures ou à des avantages connexes. Le texte susmentionné recense les entités qui peuvent être considérées comme des petites et moyennes entreprises, à savoir celles dont l'objectif est d'exercer une activité économique en Angola et qui sont, par conséquent, constituées en société en nom collectif ou en société à responsabilité limitée, conformément aux dispositions de la loi no 1/04, du 13 février, qui régit les sociétés commerciales angolaises. Il est possible de distinguer les petites et moyennes entreprises à l'aide de deux critères distincts: le nombre d'employés et le chiffre d'affaires annuel, ce dernier étant la condition qui prévaut en cas de doute dans la classification. Ainsi, et conformément à la nouvelle loi, les éléments ci-après seront pris en compte:

- Microentreprises – entreprises employant jusqu'à 10 travailleurs et/ou présentant un chiffre d'affaires annuel brut qui ne dépasse pas 250 000 dollars E.-U. (l'équivalent en kwanza);
- Petites entreprises – entreprises employant plus de 10 et jusqu'à 100 travailleurs et/ou ayant un chiffre d'affaires annuel brut supérieur à 250 000 dollars et inférieur ou égal à 3 millions de dollars (l'équivalent en Kz);
- Moyennes entreprises – entreprises employant plus de 100 et jusqu'à 200 salariés et/ou ayant un chiffre d'affaires annuel brut supérieur à 3 millions de dollars et inférieur ou égal à 10 millions de dollars (l'équivalent en Kz).

Cependant, les micros, petites et moyennes entreprises sont confrontées à un certain nombre de difficultés, notamment les suivantes:

- Faible capitalisation;
- Difficultés d'accès au crédit (niveau d'exigences élevé en matière de garanties);
- Mauvaise qualité des ressources humaines (les chefs de petites et moyennes entreprises sont essentiellement actifs dans le secteur commercial et éprouvent beaucoup de difficulté à gérer des entreprises plus complexes, telles que celles liées aux activités agricoles et industrielles);
- Incitation insuffisante à la production nationale;
- Grande vulnérabilité dans les premiers stades de l'activité économique.

Et ces contraintes nuisent à l'éventuelle compétitivité, et à la productivité, de ces unités de production.

1.2.4 L'économie informelle en Angola

1.2.4.1 Concepts

Il n'y a pas qu'un seul concept d'économie informelle. Selon l'OIT (2006), le secteur informel constitue un ensemble d'unités responsables de la production de biens ou de services, qui ont pour objectif principal la création d'emplois et de revenus pour les acteurs de l'économie informelle.

La notion d'unités économiques présentée par l'OIT (2006) renvoie aux unités qui emploient de la main-d'œuvre salariée, à celles dans lesquelles les individus sont des travailleurs indépendants, ainsi qu'aux coopératives de l'économie sociale et solidaire. Ces unités de production sont caractérisées par un niveau insuffisant d'organisation, de rendements d'échelle et de séparation des facteurs de production (travail et capital).

Dans ce même secteur, les relations de travail – lorsqu'elles existent – sont le plus souvent fondées sur l'emploi occasionnel, la parenté et les relations personnelles et sociales, plutôt que sur des accords contractuels assortis de garanties formelles (OIT, 2006). En d'autres termes, elles s'appuient sur des contrats essentiellement informels et adaptés au cas par cas.

Selon la même source, le terme «économie informelle» est préférable au terme «secteur informel», car les travailleurs et les entreprises concernés ne viennent pas d'un seul secteur d'activité économique, mais de plusieurs secteurs (OIT, 2006).

L'économie informelle s'entend de l'ensemble des activités économiques qui ne sont pas incluses dans le PIB (produit intérieur brut) et ne sont donc pas prises en compte dans les comptes nationaux (CEGEA, 2008).

L'économie informelle est également considérée comme une activité économique dans laquelle les obligations fiscales, à savoir l'obligation de déclarer ses revenus aux autorités fiscales, ne sont pas remplies (Feige, 1990 apud SILVA, O (2010)). Il s'agit, en d'autres termes, d'une économie non déclarée.

Toutefois, l'OIT précise la différence entre deux notions: les activités menées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement menées dans l'intention d'échapper aux impôts et d'éviter de verser des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre le droit du travail ou d'autres lois ou dispositions administratives. Par conséquent, la notion d'activités du secteur informel doit être distinguée de celle d'activités de l'économie souterraine (OIT, 2006).

Dans sa recommandation sur la transition de l'économie informelle, le Bureau international du Travail (OIT, 2014) conceptualise l'économie informelle en considérant qu'elle englobe toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui ne sont pas couvertes par des dispositions formelles. Il affirme en outre qu'elle ne désigne pas les activités illicites, en particulier la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens interdits par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes (https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204).

L'OIT (2006) donne comme exemple d'activités illégales la production et le trafic de stupéfiants. Les activités relevant du droit pénal et les entités qui les exercent ne peuvent être soumises à aucune réglementation commerciale ni bénéficier d'aucune protection au travail. Il convient de noter toutefois que les activités informelles représentent l'économie réelle dans de nombreux pays où le secteur formel est limité; elles permettent d'absorber la main-d'œuvre et de réduire la pauvreté, et sont des activités dans le cadre desquelles la plupart des travailleurs et des entreprises produisent des biens et des services légaux.

1.2.4.2 Importance de l'économie informelle

Il n'est pas facile de mesurer l'ampleur de l'économie informelle en raison de ses spécificités. Dans les documents publiés sur ce sujet, l'idée que l'on se fait du marché informel a suscité de nombreux débats. Bien qu'il n'existe pas de consensus concernant la notion de marché informel, on s'accorde néanmoins à reconnaître que, dans la plupart des pays, le marché du travail est caractérisé par une forte prévalence de l'informalité (OIT, 2014).

Bien que l'on ne dispose pas de chiffres fiables sur l'étendue de l'économie informelle en Angola, les études connues, relativement peu nombreuses, semblent s'accorder sur l'importance socioéconomique de ces activités (Lopes, 2014).

Les activités informelles constituent un facteur fondamental d'organisation économique et sociale (Lopes, 2014), et constituent une partie très importante de la vie politique et de la vie économique et sociale (Ernesto et Capilo, 2018). Pour beaucoup de personnes, le secteur informel offre un ensemble de possibilités, par exemple celle d'avoir accès à un revenu, et constitue dans de nombreux cas la seule source de revenus des familles. L'économie informelle permet en outre de répondre aux besoins des consommateurs les plus pauvres, en offrant des biens et des services accessibles, dans des formats et à des prix adaptés au pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées, qui se trouvent ainsi en mesure d'acquérir des biens sur ce marché.

1.2.4.3 Inconvénients de l'économie informelle

La croissance continue de l'économie informelle a eu des effets négatifs sur le développement des entreprises formelles en raison de la concurrence déloyale, s'agissant de la collecte des recettes publiques, mais aussi des initiatives de l'État en matière de formulation de politiques économiques, sociales et environnementales (OIT, 2014).

L'économie informelle est caractérisée par un déficit important en travail décent et une part disproportionnée de travailleurs pauvres (OIT, 2014).

Dans certains pays, les travailleurs de l'économie informelle sont exclus de toute forme de protection sociale, tandis que dans d'autres cas, la couverture sociale offerte est élevée. Bien que cela puisse être considéré comme une question de capacité nationale, certains pays en développement assurent la couverture de tous les résidents, notamment en matière de pensions. Dans certains cas, les lois sur les pensions prévoient des systèmes universels de pension non contributifs ou soumis à condition de ressources afin de garantir le droit des travailleurs de l'économie formelle et informelle aux prestations de vieillesse. Dans d'autres pays, une législation spécifique a été adoptée pour étendre les pensions et autres prestations aux travailleurs de l'économie informelle (OIT, 2014).

Dans le cas des travailleurs, il a été constaté que l'économie informelle les enferme dans un cycle de faible productivité et de pauvreté. Les travailleurs informels ne sont pas reconnus, ni enregistrés, ni soumis à une réglementation, ni protégés par la législation du travail et celle sur la protection sociale, et ne sont donc pas en mesure de faire valoir leurs droits. Les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle sont caractérisés par la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité.

L'un des principaux inconvénients de la situation des opérateurs de l'économie informelle est leur accès limité au financement dû à l'absence de garanties, qui accentue les difficultés qu'ils rencontrent pour rembourser les dettes contractées auprès des prêteurs et obtenir des prêts auprès des établissements de crédit et, partant, pour développer leurs activités (OIT, 2014).

Dans le secteur informel, les problèmes liés à la discrimination sont plus prononcés. Les femmes constituent l'écrasante majorité des personnes actives sur ce marché. Elles sont également les plus vulnérables, en raison de la discrimination, et ont plutôt tendance à s'engager dans certaines activités, comme la vente ambulante (zungueiras) et le travail domestique (OIT, 2014).

Les entreprises qui exercent leur activité de manière informelle sont confrontées à de nombreuses contraintes, telle la difficulté à se développer en raison de leur faible capacité à investir dans l'amélioration de leur activité productive. De nombreuses entreprises informelles ne sont pas légalement constituées, et obtiennent rarement des prêts auprès d'établissements de crédit formels, ce qui les pousse à se tourner plutôt vers des prêteurs illégaux, qui facturent des frais exorbitants et n'avancent que de faibles montants (CEGEA, 2008).

Pour les entreprises du segment formel, la question de l'informalité a un impact négatif en raison de la concurrence déloyale. Les unités informelles en bénéficient en termes de coûts, car elles supportent des frais moins élevés lors de la création de leur entreprise, et le fait qu'elles ne respectent pas les obligations formelles, comme le paiement des impôts, leur permet de vendre leurs produits à des prix plus bas. D'autre part, les entités formelles qui s'acquittent de leurs obligations sont confrontées à des conditions de concurrence plus difficiles qui entravent leur expansion (Perry et al., 2007, Apud, CEGEA, 2008).

1.2.4.4 Le paradoxe de l'informalité

L'informalité suscite des dilemmes et met en lumière des paradoxes liés aux motifs justifiant que cette économie soit autorisée ou, au contraire, éliminée, comme le montre le **tableau 1**.

► **Tableau 1 – Dilemmes et paradoxes de l'informalité**

Pourquoi l'autoriser	Pourquoi la combattre
Garantit l'emploi	Favorise les pratiques de concurrence déloyale
Source d'initiatives créatives à fort potentiel de création de richesse	Offre un environnement idéal pour les évasions fiscales
	Encourage le vol
Née en réaction à l'inévitable charge fiscale dont la répartition entre les personnes économiquement actives n'est pas équitable	Pénalise ceux qui optent pour la légalité
	Réduit la capacité de production nationale
Offre des prix bas et des possibilités commerciales compétitives	Permet de financer la criminalité organisée
Permet aux pauvres d'avoir accès à la consommation et améliore leur pouvoir d'achat	Ne facilite pas l'investissement dans les technologies modernes

Source: Rydlewski et Guandalini (2005); Silva (2005) Apud Franciso; Paulo (2006).

Le tableau ci-dessus permet de comprendre la difficulté à appliquer des mesures de réglementation de l'activité informelle. D'une part, l'informalité est bénéfique car, face au manque de possibilités offertes dans la sphère formelle, elle favorise l'emploi, permet aux acteurs informels de développer des activités économiques, créant ainsi des revenus essentiels à la survie des populations et à la satisfaction de leurs besoins de base, et permettant la fourniture de biens et de services à des prix plus abordables pour les individus au pouvoir d'achat plus modeste. D'un autre côté, les activités informelles sont un vecteur d'évasion fiscale, et empêchent l'accès à des données macroéconomiques réelles sur la production nationale et les niveaux d'emploi, ce qui nuit à la formulation de politiques et empêche les entreprises formelles de renforcer leur capacité de production.

Cette dualité permet de définir les caractéristiques qui permettent de distinguer le marché formel du marché informel, comme le montre le **tableau 2**.

► **Tableau 2 – Caractéristiques des marchés formels et des marchés informels**

	Marché formel	Marché informel
Démarrage	Dépend des autorisations officielles	S'appuie sur l'initiative personnelle
Organisation	Sociétés légalement établies	Individuelle ou familiale, libre et souple
Locaux	Obligatoires	Les installations fixes sont rares
Capital d'investissement	Elevé	Bas
Capital de réserve	Essentiel	Généralement inexistant
Technologies	Importées et de haut niveau	Non existantes ou primitives
Salaire et relation	Définies dans le cadre du contrat de travail, conformément aux normes réglementaires	Accord entre personnes, non contraignant
Stockage	De grandes quantités et de bonne qualité	Tout au plus en petites quantités et de mauvaise qualité
Prix	Prix officiel	Sujet à marchandage
Crédits	Opérations bancaires, prêts, subventions de l'État ou investissements étrangers	Prêts personnels ou familiaux, recours aux institutions traditionnelles (associations d'épargne et de crédit, et banques populaires)
Marge bénéficiaire	Limitée par unité, mais importante par le chiffre d'affaires, la capitalisation	Importante par unité, mais faible par le chiffre d'affaires. Capitalisation rare
Coûts fixes	Importants	Non comptabilisés
Comptabilité et présentation des comptes	Les deux sont obligatoires en vertu de la loi	Inexistantes, ou au mieux, une comptabilité sous une forme rudimentaire
Recyclage et déchets	Rarement	Très fréquemment
Publicité	Importante et intensive, par des moyens propres ou par l'intermédiaire des médias	De personne à personne, le cas échéant
Dépendances extérieures	Fortes (avec contrats)	Faibles, voire inexistantes

1.2.4.5 Informalité, économie et résultats des entreprises

Les études sur le secteur informel sont issues de publications traitant de l'économie duale (Lewis, 1954; Todaro, 1969). Le terme «informalité» est associé aux travailleurs non protégés, à la surréglementation, à la faible productivité, à la concurrence déloyale, au contournement de l'état de droit, au sous-paiement ou au non-paiement des impôts, et au travail «souterrain» ou au noir (Perry et al., 2007).

Les recherches sur les activités couvertes par l'expression «secteur informel» sont tirées d'études menées dans les années 1950 et 1960 sur le dualisme des sociétés en développement, étroitement associées à Lewis (1954). Celui-ci proposait un modèle théorique de développement économique, dans lequel l'offre de main-d'œuvre est illimitée dans le secteur informel ou l'agriculture de subsistance. La notion de dualisme ou d'économie duale renvoie à diverses asymétries dans l'organisation et la production, et le dualisme dans la structure d'une économie, entre secteurs traditionnel et moderne, ruraux et capitalistes, a été considéré comme une caractéristique distinctive des pays en développement (Swaminathan, 1991).

Selon le modèle de Lewis (1954), à mesure que le secteur formel se développe, sa demande de main-d'œuvre augmente, absorbant l'excès de travailleurs, ce qui entraîne la réduction du secteur informel (Chen et al., 2002). Le secteur urbain informel était traditionnellement considéré comme une partie résiduelle d'un marché du travail urbain segmenté, offrant des emplois à la main-d'œuvre excédentaire qui ne peut pas être absorbée par l'économie urbaine formelle (Fields, 1975).

Dans les années 1980, on considérait que la taille du secteur informel était importante du fait du ralentissement économique enregistré pendant la dernière décennie. Gibson et Kelley (1994) estiment que la caractéristique la plus fondamentale du secteur informel est qu'il agit comme une armée de réserve de chômeurs. Ils concluent que la relation entre le secteur formel et le secteur informel est complexe. Pendant de nombreuses années, les autorités publiques et les économistes ont estimé que grâce à une bonne combinaison de politiques économiques et de ressources, les économies traditionnelles pauvres seraient transformées en économies modernes dynamiques. Ce faisant, le secteur traditionnel ou informel disparaîtrait à mesure que le secteur moderne ou formel se développerait et absorberait davantage de main-d'œuvre.

Contrairement aux attentes, le secteur et l'emploi informels restent importants. Beaucoup de pays n'ont pas été en mesure de développer une économie moderne susceptible d'offrir des possibilités d'emploi adéquates à leur population, qui augmente rapidement. Le secteur informel reste une importante source d'emploi, sinon la principale source en la matière, dans de nombreux pays, où il est constitué de travailleurs indépendants ou de petites entreprises, peu ou non organisées et dotées ou non de capital formel, et d'emplois occasionnels. Dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, le secteur informel représente une part importante de l'économie, à l'instar de nombreux pays africains.

A ce jour, les chercheurs et les décideurs politiques ne sont pas encore parvenus à un consensus sur la définition de l'«informalité», celle-ci étant susceptible de varier selon les pays, les niveaux de développement et les régions. Compte tenu en particulier des résultats des études de recherche, la définition de l'informalité doit être compatible avec les pays des différentes parties du monde dont les situations économiques, sociales et institutionnelles varient considérablement. Elle doit donc être suffisamment large pour couvrir les différentes manifestations du secteur informel dans les différents pays, mais aussi suffisamment souple pour s'adapter aux circonstances nationales, quand bien même cette souplesse pourrait nuire à la comparabilité internationale des statistiques, utiles à des fins descriptives et analytiques (OIT, 2013).

L'économie informelle n'est pas seulement en croissance, elle est également dynamique du point de vue caractéristique. Il est important de souligner que, selon Olivier (2009) et Olivier, Masabo et Kalula (2012), l'économie informelle des pays en développement est généralement fragmentée, et englobe tout un éventail de profils d'individus et d'activités économiques, y compris (mais pas exclusivement) les travailleurs domestiques, les vendeurs ambulants, les entrepreneurs qui emploient d'autres travailleurs et les travailleurs indépendants.

En Afrique, par exemple, l'économie informelle est dominée par les activités liées au commerce, les services et l'industrie manufacturière ne représentant qu'un faible pourcentage. Une autre caractéristique déterminante de cette économie est qu'elle accueille une diversité de personnes, dont certaines étaient auparavant employées dans l'économie formelle, avec une proportion remarquablement élevée de femmes (Olivier, 2009). Les ouvrages traitant de la question qualifient les entrepreneurs opérant dans l'économie informelle d'«entrepreneurs par nécessité», c'est-à-dire d'entrepreneurs qui ne trouvent pas d'autres possibilités d'emploi leur permettant d'éviter le chômage ailleurs que dans l'informalité. Ce point de vue est néanmoins remis en question, car certains opérateurs se tournent vers l'informalité par choix (Levenson et Maloney, 1998; McKenzie et Woodruff, 2006).

Dans nombre de pays, l'activité informelle est souvent considérée comme marginalisée et comme une «activité de survie» qui absorbe les travailleurs excédentaires ou exclus, tandis que dans d'autres pays, elle est considérée comme un élément dynamique et entrepreneurial de l'économie, qui peut stimuler la croissance économique et la création d'emplois. La contribution de l'économie informelle est assez importante.

Par exemple, dans plusieurs pays africains, les revenus de l'informalité représentent près de 30 % des revenus totaux et plus de 40 % des revenus urbains totaux. Au Mozambique, par exemple, on estime à environ 40 % la contribution de l'économie informelle (Union africaine, 2008; Sparks et Barnett, 2010).

Byiers (2009) conclut que la prédominance des microentreprises et, en particulier, des microentreprises informelles dans les pays en développement est probablement un symptôme des faiblesses de divers aspects de leurs économies, notamment des coûts de transaction élevés, des niveaux de risque élevés pour les entreprises, de la faiblesse de la fiscalité et de son application, de la mauvaise circulation de l'information, des obstacles réglementaires arbitrairement stricts et/ou complexes et de la corruption des fonctionnaires. Les petites et microentreprises sont au centre de l'attention des décideurs politiques, car elles sont considérées comme ayant un fort potentiel de création d'emplois et de revenus. Les statistiques sur les caractéristiques des unités économiques qui composent l'économie informelle sont nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à accroître le potentiel des entreprises informelles.

Les enquêtes axées sur l'économie informelle peuvent fournir des informations sur la production ou le rendement, ainsi que sur la taille et le nombre de travailleurs, l'âge de l'unité, les caractéristiques de l'entrepreneur ou du propriétaire de l'unité économique, les capitaux et les équipements, les contraintes auxquelles sont soumises les unités, la manière dont elles sont organisées et leurs relations avec l'économie formelle et les pouvoirs publics (OIT, 2013).

Ces statistiques offrent des informations essentielles, qui contribuent aux efforts déployés pour mettre en place des mesures d'incitation et simplifier les procédures d'enregistrement des entrepreneurs, mais aussi pour favoriser l'accès aux services de soutien nécessaires (microfinance, développement des entreprises et investissement dans les infrastructures). Les données statistiques peuvent également être utiles pour améliorer les conditions de travail des travailleurs en persuadant les employeurs de leur offrir un plus grand nombre d'avantages et une meilleure protection.

Selon les textes traitant de l'informalité, beaucoup d'entreprises fonctionnent de manière informelle par manque d'information et de connaissance concernant leurs obligations. Elles sont confrontées à un dilemme en raison des coûts, d'une part, et des avantages, d'autre part, de l'enregistrement. Les coûts associés à l'informalité sont liés à la réglementation de la création d'entreprises, aux exigences fiscales, à la législation du travail, au respect de la législation en matière de santé et de sécurité et au paiement des licences pertinentes. Les avantages de l'économie formelle comprennent la possibilité de mener des activités à plus grande échelle, un meilleur accès au crédit, l'accès aux marchés publics et à ceux des grandes entreprises, ainsi que l'accès à la protection juridique.

Il y a également certains avantages à opérer dans l'économie informelle. Azuma et Grossman (2002) indiquent que dans de nombreux pays, en particulier les pays pauvres, le poids écrasant des charges fiscales, les pots-de-vin et les conflits bureaucratiques poussent de nombreux producteurs vers l'informalité. Par conséquent, l'économie informelle offre certains avantages: celui d'éviter des réglementations gouvernementales lourdes et coûteuses (Johnson et al., 1999 et d'échapper au niveau de complexité

administrative élevé de la fiscalité (Enste et Schneider, 2000). Almeida et Carneiro (2005) estiment que l'économie informelle offre aux entreprises une plus grande flexibilité en ce qui concerne l'embauche de travailleurs informels, tandis que Farell (2004) considère que la possibilité d'éviter les impôts et les réglementations accorde aux entreprises informelles un avantage concurrentiel sur leurs homologues formels.

Battini, Levine et Lotti (2011) ont constaté que contrairement à l'économie formelle, l'économie informelle est caractérisée par l'absence de friction sur le marché du travail.

Le fait d'exercer une activité dans l'économie informelle présente par ailleurs plusieurs inconvénients. La Porta et Shleifer (2008) montrent qu'elle va généralement de pair avec un faible niveau d'efficacité et des salaires bas. Les travailleurs y sont également plus susceptibles de souffrir d'un manque de protection sociale.

Le coût élevé de la mise en conformité avec les réglementations et les institutions gouvernementales a souvent été considéré comme largement responsable de la présence d'importants secteurs informels dans les pays en développement (Gabrieli, Galvão et Montes-Rojas, 2011). De Mel, McKenzie et Woodruff (2013) ont constaté qu'environ 70 % des travailleurs indépendants du Sri Lanka ont des antécédents, des compétences et un comportement plus proches de ceux des travailleurs salariés que de ceux des propriétaires d'entreprises et qu'ils s'élargissent rarement en multipliant le nombre d'employés rémunérés. La plupart des petites entreprises ne cherchent guère à se développer ou à innover de façon remarquable. Selon De Soto (1989), les entreprises informelles souhaiteraient devenir formelles, mais sont empêchées de le faire par la corruption et la réglementation.

La productivité est une question centrale dans le débat sur la croissance économique. Le modèle de croissance néoclassique considère l'augmentation de la productivité totale des facteurs comme seule source de croissance du revenu par habitant à long terme. Non seulement l'augmentation de la productivité entraîne celle de la production avec la même quantité d'intrants, mais elle incite également à réaliser davantage d'investissements, ce qui a des répercussions sur l'ensemble de l'économie. Il est donc essentiel de comprendre comment cette variable évolue et quels sont les changements déterminants pour sa croissance, afin de comprendre les facteurs qui conduisent à une croissance soutenue de l'économie.

L'augmentation de la productivité totale des facteurs et du stock de machines et d'équipements entraîne celle de la productivité du travail, c'est-à-dire la valeur produite par chaque travailleur. Cette mesure est largement utilisée pour mesurer et comparer la productivité entre les pays.

L'essentiel est qu'à l'avenir, la croissance de cette variable jouera un rôle fondamental dans la croissance du PIB, par rapport aux variables démographiques et à celles du marché du travail. Selon les projections des auteurs, en raison du ralentissement de la croissance démographique, les facteurs associés à cette dernière ont tendance à jouer un rôle moins important dans la croissance de la production, alors que la productivité du travail sera encore plus pertinente.

Quels sont les facteurs déterminants pour la croissance de la productivité? Plus intuitivement, dans les économies de marché, les entreprises cherchent à accroître leur productivité et leur efficacité en réponse aux stimuli de la concurrence. En ce sens, le gain de productivité est généralement associé aux efforts déployés par les entreprises ou les secteurs d'activité sous forme d'innovations technologiques, d'investissements en capital et d'amélioration du processus de production grâce à une réaffectation des unités de production. Un exemple est la diffusion à grande échelle des technologies de l'information et de la communication dans l'économie au cours du dernier quart du siècle dernier. Un autre aspect essentiel est celui de la relation entre la réaffectation de la main-d'œuvre dans l'économie et le développement économique. Le déplacement de la main-d'œuvre entre les différents secteurs économiques, connu dans la littérature économique sous le nom de changement structurel, a été à l'origine d'importantes transformations et de divers parcours dans les pays en développement (McMillan et Rodrik, 2011). La réaffectation de la main-d'œuvre de secteurs peu productifs vers des secteurs plus efficaces peut entraîner une augmentation de la productivité globale de l'économie, même en l'absence de progrès technologiques. Tout au long du développement des économies, les activités agricoles ont libéré de la main d'œuvre et perdu leur participation au marché du travail. En ce qui concerne la productivité, la question centrale est la suivante: qu'est-il arrivé à la main d'œuvre libérée par l'agriculture? Les travailleurs ont-ils été affectés à

des secteurs plus productifs? Dans certains pays, des activités plus modernes et plus productives ont pu absorber l'excédent de main-d'œuvre de l'agriculture et augmenter la productivité de l'économie, tandis que dans d'autres, la main-d'œuvre s'est tournée vers des secteurs informels à faible productivité ou s'est retrouvée au chômage. En outre, l'informalité apparaît comme un obstacle à l'accès des micros, petites et moyennes entreprises au crédit, à la technologie, aux nouveaux marchés et aux outils de gestion.

Le Département intersyndical de statistiques et d'études socioéconomiques (Departamento Intersindical de Estatística e Estudos Socioeconômicos, Dieese), a souligné que le Brésil devait remanier le secteur des micros et petites entreprises, qui représente 98 % du nombre total d'établissements productifs, en faisant valoir que la productivité de ce segment représentait 10 % de ce qui était enregistré par les grandes entreprises. Dans des pays comme l'Allemagne, par exemple, ce ratio est de 60 %.

Le Département a déclaré à l'occasion d'un débat tenu au vingtième Congrès brésilien de l'économie, organisé à Curitiba avec l'appui du Conseil fédéral de l'économie (Cofecon), que cela constituait un obstacle structurel à toute stratégie de développement productif, et qu'il fallait également tenir compte du fait qu'une grande partie de ces micros et petites entreprises étaient actives dans l'économie informelle, ce qui les empêchait d'accéder aux politiques publiques de base relatives à l'accès au crédit, aux technologies, aux marchés et aux outils de gestion.

Il a également souligné que ces entreprises informelles recrutaient une main-d'œuvre également informelle et créaient ainsi une situation d'absence de protection professionnelle et sociale compromettant les efforts de lutte contre les inégalités.

Plusieurs études ont examiné les facteurs qui ont un impact sur l'efficacité des entreprises. Plusieurs de ces facteurs ont été recensés dans les documents en la matière. Par exemple, la taille de l'entreprise a un effet sur l'efficacité de celle-ci (Calomiris et Hubbard 1993). L'accès au financement et le statut d'exportateur sont également des facteurs importants à cet égard (Manole et Spatareanu, 2010).

Il est nécessaire d'évaluer comment et pourquoi le degré de formalité a un impact sur l'efficacité des petites entreprises. Plusieurs études ont tenté d'analyser empiriquement l'impact de la formalité sur les résultats. McKenzie et Sakho (2010) estiment l'impact de l'enregistrement fiscal sur les bénéfices des entreprises en Bolivie, le pays présentant le plus haut niveau d'informalité en Amérique latine. Les auteurs utilisent une enquête menée auprès de micros et petites entreprises afin d'examiner un ensemble complet de mesures des capacités des propriétaires et des motivations des entreprises qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les profits et la décision relative à la formalisation. Ils constatent que l'enregistrement à des fins fiscales, c'est-à-dire la formalisation fiscale, permet aux entreprises de taille moyenne d'améliorer leurs résultats.

S'appuyant sur des recherches approfondies sur les microentreprises brésiliennes et l'introduction d'un régime de réduction et de simplification des impôts pour les entreprises (SIMPLES. Fainzylber et autres (2011) constatent que la formalisation améliore les résultats des microentreprises. Les entreprises créées récemment qui choisissent la formalité ont des niveaux de revenus et de profits plus élevés, emploient plus de travailleurs et sont hautement capitalistiques (uniquement les entreprises employant des salariés). Cela n'est pas lié à l'accès au crédit ou aux contrats avec les grandes entreprises. Il semblerait plutôt que le recrutement de main-d'œuvre à un coût moins élevé entraîne l'adoption de techniques de production qui nécessitent un emplacement permanent et une main-d'œuvre rémunérée en plus grand nombre.

Bohme et Thiele (2012) ont étudié 6000 entreprises informelles, dans 6 centres urbains africains, et ont mis l'accent sur les liens antérieurs et postérieurs de ces entreprises avec l'économie formelle. Le degré d'informalité des entreprises comprises dans l'échantillon ne semble influencer sur les résultats de celles-ci que de manière indirecte, par leurs liens avec l'économie formelle. Ces entreprises n'ont pas les moyens financiers, ni les compétences en matière de gestion et de technologies nécessaires pour développer leurs activités. Un des moyens de surmonter ces contraintes consiste à établir des liens avec l'économie formelle.

Aparicio (2014) a constaté qu'au Mexique, le programme SARE (Système de création rapide d'entreprise) a introduit une réforme qui encourage les municipalités à simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises. L'étude a examiné les effets de la réduction des coûts d'enregistrement sur les résultats des entreprises. Il s'agissait essentiellement de savoir si l'enregistrement d'une entreprise auprès du Gouvernement et des autorités publiques avait un impact sur les résultats de celle-ci. On a observé que la réforme avait conduit à l'augmentation de la formalisation. On manquait cependant de données sur les résultats des autres entreprises. https://www.oecd.org/fr/industrie/tourisme/MEXICO%20TOURISM%20POLICY%20REVIEW_EVALUATION%20ET%20RECOMMANDATIONS_FRE.pdf.

L'accès au crédit peut être l'une des explications possibles des meilleurs résultats obtenus par les entreprises formelles, par rapport aux entreprises informelles. La Porta et Shleifer (2014) soulignent que les enquêtes menées par la Banque mondiale sur les entreprises ont révélé que le plus grand obstacle au bon déroulement des affaires signalé par les entreprises aussi bien formelles qu'informelles est le manque d'accès au financement. De même, Koeda et Dabla-Norris (2008) ont constaté, sur la base de données concernant les entreprises dans les économies en transition, que l'informalité est étroitement et considérablement associée à un accès et un recours plus faibles au crédit bancaire. Dans le cas de la Tanzanie également, Matlary (2012) a observé que les entreprises agréées enregistraient une croissance plus élevée en matière de ventes que les entreprises informelles, principalement en raison d'un meilleur accès au crédit et à des contrats publics.

Dans l'étude de De Vletter (2002), l'économie informelle angolaise est considérée comme un secteur urbain de microentreprises comprenant tous les types d'activités créatrices de revenus, allant du travail indépendant aux petites unités de production ou de services (moins de 10 employés). La plupart de ces activités sont indépendantes et sont essentiellement de nature commerciale. Bien que l'étude commence par définir les activités de l'économie informelle comme étant des activités exercées sans licence, on reconnaît rapidement les limites de cette définition. Les vendeurs de rues possèdent une forme de permis de travail, bien que celui-ci ne soit pas délivré par les autorités provinciales ou municipales, comme dans le cas des entreprises de l'économie formelle. Les auteurs de l'étude vérifient ensuite si l'économie informelle pourrait être considérée comme une économie qui n'est pas couverte par la réglementation fiscale, mais ils concluent que cette approche n'est pas non plus appropriée, car l'évasion fiscale est courante dans les entreprises en général, tandis que les vendeurs informels s'acquittent des taxes municipales au quotidien. Enfin, l'étude examine les niveaux d'investissement dans l'économie informelle afin de déterminer si le faible niveau d'investissement peut être considéré comme une caractéristique distinctive des entreprises informelles, par rapport aux entreprises formelles. Elle conclut que les investissements dans l'économie informelle vont de 20 dollars à 1 million de dollars, et qu'il n'est donc pas approprié d'y inclure les entreprises investissant plus de 5000 dollars.

Enfin, l'étude utilise les éléments suivants pour distinguer l'économie informelle de l'économie formelle: moyens d'accès au crédit, respect de la législation, usage fait des services de soutien et, enfin, exigences en matière de formation et de compétences.

1.2.4.6 Ampleur de l'économie informelle

Il n'existe pas d'informations statistiques solides permettant de quantifier l'informalité, aussi bien du point de vue de sa contribution à la survie des groupes vulnérables que de celui de la production économique des secteurs informels ou de la part relative de l'ensemble de la population active occupée qu'ils représentent. Cette tâche est très complexe, en ce qu'elle appelle la tenue d'un débat conceptuel et méthodologique ainsi que l'application d'une approche transversale, qui restent encore à faire. La prudence étant de mise, il convient de traiter toutes les données disponibles avec précaution. Une chose est sûre: le poids de l'économie informelle est énorme, même en Afrique subsaharienne, et il n'a pas diminué malgré les efforts déployés dans le cadre du Programme de reconversion de l'économie informelle, lancé en 2014 en vertu d'un décret présidentiel.

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain, les principales raisons du recours à l'économie informelle en Angola sont liées à la croissance démographique dans les zones urbaines, au taux de chômage élevé, au faible taux d'alphabétisation et aux bas salaires réels.

Selon le plan national de développement 2018-2022, l'informalité représente plus de 40 % de l'économie nationale, et est «essentielle pour 75 % de la population du pays». Ce plan prévoit entre autres un programme de reconversion dont l'objectif premier est de définir et mettre en œuvre une réponse intégrée à l'informalité dans l'économie, qui soit susceptible de produire des changements structurels à moyen terme grâce à une connaissance globale du phénomène. Les enquêtes en cours au sein de l'Institut national de statistiques fourniront de meilleures informations statistiques. Le ministère du Commerce a pour sa part rédigé en 2017 des Perspectives relatives à la reconversion du commerce informel. Plusieurs interlocuteurs et organismes des Nations Unies soulignent la nécessité d'assurer une synergie et une cohérence renforcées de l'action menée, qui seraient facilitées par la réalisation d'une étude analytique transversale de la dynamique de l'informalité en Angola.

Medina, L et Scheneider, F. (2019), ont estimé, en employant la méthode économétrique MIMIC, que la valeur moyenne du rapport de l'économie informelle au PIB dans le cas angolais était de 44,5 % pour la période de 1991 à 2017.

La troisième édition de la publication «Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique» (2018) met notamment en avant les conclusions suivantes: **l'emploi informel joue un rôle important sur le marché du travail mondial**, puisqu'il représente 61,2 % de la population active mondiale (2 milliards de travailleurs); 50 % de la population active mondiale exerce de manière informelle des activités non agricoles; le niveau et les caractéristiques de l'informalité varient en fonction des régions. **L'emploi informel est la principale source d'emploi en Afrique**, où il représente 85,8 % et 71,9 % de l'emploi hors agriculture; **il existe une corrélation positive entre le niveau de développement socioéconomique des pays et le degré de formalité sur le marché du travail**, qui se traduit par des taux d'informalité sensiblement plus élevés dans les pays émergents et en développement, par rapport aux pays développés.

Dans cette étude, l'Angola, qui fait partie du groupe des pays émergents à revenu moyen inférieur (ceux dont le revenu par habitant est compris entre 1 006 et 3 955 dollars), est situé dans la région d'Afrique centrale, qui comprend également le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe. Notons que les données sur l'Angola sont intégrées pour la première fois dans cette publication, alors qu'elles étaient absentes des éditions de 2002 et 2013.

En termes comparatifs et selon les données statistiques, en Angola, le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total est plus élevé (94,1 %) que dans celui des différents blocs examinés: Afrique centrale (91 %), Communauté de développement de l'Afrique australe ou SADC (77 %), Afrique subsaharienne (89,2 %) et Afrique (85,8 %). L'écart le plus important (17,1 %) concerne la SADC, pour laquelle le rapport présente des données provenant de 8 pays seulement, le Botswana (65,6 %) et l'Afrique du Sud (34 %) se distinguant du lot. En ce qui concerne l'emploi dans les unités économiques informelles, le record enregistré en Angola (77,1 %) ne dépasse que celui de la SADC (64,8 %) et est inférieur à celui des autres blocs examinés à des fins de comparaison: Afrique centrale (83,5 %), Afrique subsaharienne (79,2 %) et Afrique (76,0 %). Le Tchad présente le pourcentage le plus élevé (92 %), contrairement à l'Afrique du Sud qui affiche le pourcentage le plus faible parmi les pays dont les données sont présentées par l'OIT (21,8 %).

Le pourcentage angolais d'emploi informel dans l'économie formelle (16,5 %) révèle un bilan nettement supérieur à celui des différents blocs considérés: Afrique centrale (6,9 %), SADC (6,1 %), Afrique subsaharienne (5,0 %) et Afrique (5,5 %). Dans cette catégorie, le record national n'est dépassé que par celui de la République du Congo (25,9 %), et la Zambie est le pays qui affiche la valeur la plus faible (2,9 %). Enfin, en ce qui concerne le travail informel dans les ménages, le pourcentage angolais (0,5 %) est légèrement inférieur à la moyenne en Afrique centrale et en Afrique subsaharienne (0,6 % dans les deux cas), tandis que l'Afrique et la SADC présentent les pourcentages les plus élevés (4,3 % et 6,2 %, respectivement). Le pourcentage de la Namibie est particulièrement élevé (14,6 %) par rapport à celui de la Tanzanie (2,3 %).

► Tableau 3 – Part de l'emploi informel (%)

	Emploi informel dans l'emploi total	Emploi informel dans les unités économiques informelles	Emploi informel dans l'économie formelle	Emploi informel dans les ménages
Angola	94,1	77,1	16,5	0,5
Cameroun	90,9	83,7	6,4	0,0
Tchad	94,0	92,0	2,0	0,0
République du Congo	85,3	56,9	25,9	2,0
République démocratique du Congo	91,9	88,2	3,7	0,0
Afrique Centrale	91,0	83,5	6,9	0,6
Madagascar	93,6	83,6	4,1	5,9
Malawi	83,0	74,1	4,6	4,3
Tanzanie	90,6	83,5	4,9	2,3
Zambie	87,9	79,0	2,9	6,1
Botswana	65,6	52,1	5,2	8,3
Namibie	67,0	46,8	5,6	14,6
Afrique du Sud	34,0	21,8	4,8	7,4
SADC	77	64,8	6,1	6,2
Afrique Subsaharienne	89,2	79,2	5,0	0,6
Afrique	85,8	76,0	5,5	4,3

Source: OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (2018).

En Angola, le pourcentage de personnes économiquement actives exerçant des activités informelles était de 72,4 % au cours de la période considérée, la valeur la plus élevée étant enregistrée chez les personnes âgées de 25 à 64 ans (IDREA 2018).

La population angolaise est majoritairement jeune, et selon les données, cette catégorie de la population est l'une des plus touchées. La question de l'informalité dans l'emploi des jeunes doit donc être prise en compte dans les programmes de développement du pays. Au cours de la période examinée, environ 69 % des jeunes de 15 à 24 ans avaient un emploi informel.

1.2.4.7. Ampleur de la participation des femmes et des jeunes aux activités informelles

En Angola, la part de l'emploi informel dans l'emploi total est estimée à **94,1 %**, tandis que celle de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est de **89,5 %**.

Calculée par rapport à l'emploi total, la part de l'emploi informel est de **77,1 %** dans les unités économiques informelles, de **16,5 %** dans l'économie formelle (y compris les unités publiques et les institutions sans but lucratif) et de **0,5 % seulement** dans les ménages (tels que les travailleurs domestiques rémunérés ou les travailleurs indépendants produisant exclusivement des biens pour leur propre usage final et celui de leur famille).

Un examen plus approfondi révèle que la participation des femmes à l'emploi informel dans les unités économiques informelles est plus importante que celle des hommes (68,6 % et 86,1 %, respectivement), tandis que celle des hommes à l'emploi informel dans l'économie formelle est supérieure à celle des femmes (24,1 % et 8,5 %, respectivement).

L'emploi informel dans les unités économiques informelles touche principalement les zones rurales (91,6 % par rapport à 61,1 % dans les zones urbaines), tandis que l'emploi informel dans les secteurs formels est plus important dans le contexte urbain (27,5 % par rapport à 6,6 % en milieu rural).

Quant à l'emploi informel à domicile, il apparaît comme une activité exercée en particulier par les femmes en milieu urbain.

► **Tableau 4 – Part de l'emploi informel dans l'emploi total**

Part de l'emploi informel dans l'emploi total (%)											
Emploi informel dans les unités économiques informelles				Emploi informel dans l'économie formelle				Emploi informel dans les ménages			
Hommes	Femmes	Zones urbaines	Zones rurales	Hommes	Femmes	Zones urbaines	Zones rurales	Hommes	Femmes	Zones urbaines	Zones rurales
68,6	86,1	61,1	91,6	24,1	8,5	27,5	6,6	0,1	0,8	0,8	0,2

Source: OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (2018).

La part de l'emploi informel dans l'emploi total par statut permet de repérer les travailleurs les plus exposés à l'emploi informel. Cette information est importante pour la conception des politiques publiques.

On observe une concentration de salariés informels essentiellement dans l'emploi informel au sein de l'économie formelle, tandis que les employeurs (96,4 %) et les indépendants (99,6 %) informels sont tous présents dans des unités économiques informelles. Pour ce qui est de l'emploi total, sur les 82,1 % d'employés informels, 51,6 % travaillent dans les secteurs formels, 29 % dans des unités économiques informelles et 1,5 % dans des ménages. En ce qui concerne les travailleurs familiaux, 91,5 % sont employés dans des unités économiques informelles et 8,5 % travaillent dans les secteurs formels.

► **Tableau 5 – Poids relatif de l'emploi informel**

Part de l'emploi informel dans l'emploi total (%)				
	Total	L'emploi informel dans les unités économiques informelles	Emploi informel dans les secteurs formels	Emploi informel dans les ménages
Employés	82,1	29,0	51,6	1,5
Employeurs	96,4	96,4		0,0
Indépendants	99,6	99,6		0,0
Travailleurs familiaux	100	91,5	8,5	0,0

Source: OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (2018).

En analysant la composition par statut dans l'emploi informel, par rapport à l'emploi formel, on constate que dans le premier cas, les indépendants (48,0%) et les salariés (42,1%) sont les plus nombreux, tandis que dans le second, les salariés occupent la quasi-totalité de la place (97,5 %). Les employeurs, eux, sont relativement plus présents dans le segment informel (1,7 %) que dans le segment formel du marché du travail (0,7 %).

► **Tableau 6 – Emploi informel et emploi formel par statut**

	Emploi informel en % de l'emploi total			Emploi formel en % de l'emploi total		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Employés	42,1	51,1	30,7	97,5	95,9	99,3
Employeurs	1,7	2,0	1,4	0,7	1,0	0,1
Indépendants	48,0	41,1	56,7	1,8	3,1	0,5
Travailleurs familiaux	8,2	5,8	11,3	0,0	0,0	0,0

Source: OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (2018).

Selon les données de l'OIT, la part de l'emploi informel, calculée par secteur d'activité, est plus importante dans l'agriculture (99,4 %), que dans les services (90,2 %) et l'industrie (85,1 %). Dans l'agriculture et l'industrie, la majorité des travailleurs sont des hommes, tandis que dans les services, les femmes sont plus nombreuses.

► **Tableau 7 – Poids relatif de l'emploi informel par secteur d'activité**

	Emploi informel en % de l'emploi total		
	Total	Hommes	Femmes
Agriculture	99,4	99,6	99,2
Industrie	85,1	86,5	68,2
Services	90,2	88,7	91,8
Total	94,1	92,8	95,4

Source: OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (2018).

La répartition de l'emploi sectoriel par sexe est différente selon le secteur d'activité: les hommes sont plus présents dans l'emploi informel au sein du secteur agricole et les femmes, dans l'emploi informel des secteurs de l'industrie et des services. Dans l'économie formelle, on trouve davantage de femmes dans l'agriculture et les services et davantage d'hommes dans l'industrie.

► **Tableau 8 – Poids relatif de l'emploi formel et de l'emploi informel, par sexe et par secteur d'activité**

	Emploi informel en % de l'emploi total			Emploi formel en % de l'emploi total		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculture	45,6	46,9	2,9	4,2	2,9	4,9
Industrie	11,6	16,7	35,0	29,3	35,0	30,5
Services	42,8	36,4	62,2	66,5	62,2	64,6

Source: OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (2018).

Dans le plan stratégique pour le passage de l'économie informelle à l'économie formelle d'ici à 2025, le ministère de l'Economie et de la Planification évoque un pourcentage de **72,6 %** d'opérateurs économiques agissant en dehors du circuit formel, soit un segment représentant **43 à 64 milliards de dollars** par an.

Selon la même source, l'économie informelle en Angola représente environ **40 à 60 % du PIB** et occupe une part plus importante des secteurs de l'agriculture, du commerce, de la pêche, des services et de l'industrie.

En s'appuyant sur un modèle d'approche MIMIC (à indicateurs et causes multiples), Medina & Scheneider (2019) ont calculé la valeur moyenne de l'économie informelle par rapport au PIB en Angola, et ont obtenu **44,5 %** pour la période allant de 1991 à 2017.

Fin 2019, le rapport annuel de l'Institut national de statistique faisait état de 7 393 883 travailleurs informels (74,5 %) sur un total de 9 924 675 Angolais occupés. Toujours selon cette source, dans l'enquête sur l'emploi au deuxième trimestre 2020, le pourcentage d'Angolais ayant une occupation informelle s'élevait à 80,1 % sur 9 751 457 personnes ayant un emploi, soit 7 808 817 actifs informels, dont 3 349 652 hommes et 4 459 165 femmes. L'analyse des données a montré que le taux d'emploi informel est beaucoup plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine (93,5 % et 63,4 %, respectivement, ainsi que chez les femmes (89,3 %) par rapport aux hommes (70,4 %).

La même enquête portant sur le quatrième trimestre 2020 fait état de **80,8 %** emplois informels sur un total de 10 749 488 personnes actives, ce qui correspond à une valeur absolue de **8 685 676 travailleurs informels**. En d'autres termes, du fait de l'aggravation de la crise économique et sous l'impact du COVID-19, le nombre d'Angolais qui trouvent leur moyen de subsistance dans l'informalité a augmenté de 17,47 % en 2020, ce qui, en valeur absolue, signifie que 1 291 793 personnes sont entrées dans l'informalité, dont 884 510 entre le deuxième et le quatrième trimestre de l'année dernière (soit une croissance de **11,34 %**). Sur les 8 685 676, on compte **3 783 121 hommes** et **4 902 555 femmes**. Le taux d'emploi informel reste plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (**93,3 %** et **67,5 %** respectivement), ainsi que chez les femmes (**90,3 %**) par rapport aux hommes (**70,1 %**). Dans le secteur non agricole, la tranche d'âge des 15-24 ans présente le taux d'informalité le plus élevé (**77,1 %**) par rapport aux autres catégories d'âge, tandis que, par rapport aux hommes, les femmes représentent un taux nettement plus élevé (**79,5 %** contre **43,7 %**).

Sur le total (10 749 488) de la population active, formelle et informelle, **56,1 %** travaillent dans l'agriculture, l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche (6 034 744 personnes), puis dans le commerce de gros et de détail (**19,4 %**, soit 2 087 546 personnes). Le transport, le stockage, l'hébergement et la communication (**4,2 %**), l'industrie, l'énergie et l'eau (**3,6 %**) ainsi que la construction (**2,8 %**) complètent le groupe des 5 principaux secteurs d'activité dans lesquels le niveau d'informalité est élevé.

1.3 Initiatives internationales visant à formaliser l'économie informelle

Dans sa recommandation no 204, l'OIT préconise une approche pratique pour parvenir à un travail décent pour tous et promouvoir un développement inclusif. Elle met l'accent sur des stratégies intégrées visant à faciliter la transition vers l'économie formelle, à créer de nouveaux emplois formels et à éviter de nouvelles formes d'informalité, en reconnaissant le rôle crucial des statistiques qui garantissent la qualité des processus politiques. À cet égard, elle encourage les États membres à procéder à une évaluation et à un examen appropriés des facteurs, caractéristiques, causes et circonstances de l'informalité dans le contexte national, afin d'éclairer et de guider la conception et la mise en œuvre des lois et règlements, des politiques et autres mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle. Dans la partie IV de la recommandation no 204, l'OIT recommande de faire du passage au formalisme un objectif central des politiques nationales de l'emploi, parallèlement à la création d'emplois de qualité dans l'économie formelle, tout en conseillant aux États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques nationales de l'emploi conformes à la convention (no 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui préconise de faire du plein emploi, librement choisi, décent et productif un objectif essentiel des stratégies ou plans nationaux de développement et de croissance. Les expériences réussies sous d'autres latitudes constituent, dans une mesure plus ou moins large, des pistes qui méritent d'être connues afin d'être reproduites, avec les adaptations nécessaires. À titre d'exemple, l'expérience de ces dernières années dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes montre que la croissance économique est une condition essentielle, mais qui ne suffit pas à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Des politiques et des mesures ciblées et intégrées mises en place sur les plans économique et social ainsi que dans le domaine du travail sont venues compléter les effets positifs de la croissance économique en matière de réduction de l'informalité. Les politiques mises en œuvre dans plusieurs pays ont été déterminantes pour les progrès réalisés en matière de formalisation, lesquels ont été variables selon les

pays. En 2013, le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes a lancé le Programme pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (FORLAC) qui comprend trois composantes: a) la création et la diffusion d'informations sur les politiques de formalisation, b) la fourniture d'assistance technique à des pays spécifiques et c) le renforcement des capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs sur les questions de formalisation. Dans le cadre du premier volet, l'OIT a publié des notes sur le FORLAC, dans lesquelles elle présente les expériences de politiques publiques qui ont été testées, et à partir desquelles une approche intégrée a été construite, en se fondant sur des mesures d'intervention favorisant l'augmentation de la productivité, la réforme, l'adaptation et la simplification du cadre juridique et réglementaire, l'introduction d'incitations à la formalisation, et le renforcement de la capacité de gestion ainsi que de la capacité institutionnelle des organisations liées aux questions de travail et de sécurité sociale (OIT, 2014c).

L'augmentation du nombre d'entreprises formelles peut avoir un impact positif sur l'économie en ce qu'elle accroît la productivité des travailleurs et des entreprises. En outre, les entreprises récemment formalisées viendront élargir l'assiette fiscale, créant ainsi une source de recettes plus diversifiée pour l'Etat, qui sera en mesure d'améliorer les services publics. À long terme, l'augmentation des entreprises enregistrées peut également favoriser le développement d'une culture de valorisation et de respect de l'état de droit (Loayza, 2018). Il n'est pas surprenant que les autorités publiques aient lancé des initiatives visant à encourager les entreprises informelles à se formaliser. Ces initiatives partent souvent du principe que les réglementations onéreuses découragent la formalisation (De Soto, 1989). Cependant, les données de preuve disponibles concernant l'impact de ces stratégies sur les résultats des entreprises sont variables (Benhassine et al., 2018).

Dans les différentes stratégies adoptées par les autorités publiques pour faire face à l'économie non officielle, certains ensembles de mesures convergentes méritent d'être soulignés:

- Réduire la barrière à l'entrée à la formalité (en atténuant la complexité des procédures d'enregistrement et en diminuant leurs coûts);
- Faciliter la microfinance et l'accès général au secteur bancaire pour le groupe des micros, petites et moyennes entreprises;
- Alléger la charge fiscale excessive en combinant politiques fiscales et mesures de réforme dans le domaine de l'administration fiscale.

De nombreux gouvernements ont assoupli les conditions d'entrée afin d'encourager la formalisation. La réduction des formalités d'enregistrement a entraîné une augmentation du nombre d'entreprises enregistrées en Colombie et au Mexique d'environ 5 % (Bruhn M., 2011) (Kaplan, Piedra, & Seira, 2011), mais de manière générale, les efforts de simplification de l'enregistrement n'ont pas eu d'impact sur la formalisation (Bruhn & McKenzie, 2014). Un programme a été mis en œuvre au Malawi pour offrir une aide gratuite à l'enregistrement des entreprises, et 75 % des entreprises recevant cette aide se sont enregistrées, bien que peu aient opté pour l'enregistrement fiscal (l'enregistrement des entreprises et l'enregistrement fiscal sont deux procédures distinctes au Malawi). Selon l'étude, rien n'indique que ces enregistrements aient des conséquences sur les résultats des entreprises (Campos, Goldstein, & McKenzie, 2018). Au Bénin, où il n'était pas possible de procéder à un enregistrement fiscal séparément, les résultats d'un programme visant à informer les entreprises sur les avantages de l'enregistrement ont été plus modestes en termes de pourcentage d'entreprises formalisées, ce qui donne à penser que les entreprises prennent en compte les coûts d'exploitation dans les secteurs formels, y compris le paiement des impôts, lorsqu'elles décident de se formaliser (Benhassine, McKenzie, Pouliquen, & Santini, 2018).

Les mesures d'intervention qui visent à la fois à faciliter l'enregistrement et à servir de mesures d'incitation dans d'autres domaines ont eu de meilleurs résultats, s'agissant des entreprises individuelles. Ce fut le cas au Malawi, où des sessions sur les questions bancaires et les comptes d'entreprise ont été proposées, et où l'accès accru aux services financiers a entraîné l'augmentation des ventes de 20 % et celle des bénéfices de 15 % (Campos, Goldstein et McKenzie, 2018). Dans le cas du Bénin, une intervention consistant en des visites d'information et des conseils sur la manière de gérer les formalités administratives, associée à une formation et à une aide à l'ouverture d'un compte bancaire, ainsi qu'à une aide à la navigation dans le système fiscal, a permis d'augmenter le taux d'enregistrement des entreprises de 16,3 points de pourcentage, par rapport aux 9,6 points de pourcentage obtenus lorsque les seules mesures

mises en œuvre étaient les visites d'information et les conseils (Benhassine, McKenzie, Pouliquen, & Santini, 2018). Cependant, les entreprises ne semblent pas beaucoup bénéficier de la formalisation, et le coût du «coffret» de formalisation était important (entre 1 200 et 2 200 dollars E.-U. par entreprise formalisée), ce qui soulève des questions quant à la rentabilité de ce type d'intervention.

Les effets positifs de la réduction des coûts d'enregistrement initiaux sur la formalisation pourraient ne pas durer. En Colombie, une opération d'intervention menée par les autorités publiques proposant des rencontres avec des agents de la Chambre de commerce, en plus d'une réduction des frais d'enregistrement et d'une exonération fiscale la première année, a entraîné une augmentation de 32 % de la formalisation parmi les entreprises ayant accepté les invitations à des rencontres. Cependant, cet effet s'est estompé après la première année, car de nombreuses entreprises ont décidé de ne pas renouveler leurs licences (Galiani, Melendez, & Navajas, 2015). De même, au Pérou, la mise en place d'un régime de licence d'exploitation simplifié a été fortement appréciée (augmentation de 43 % des enregistrements), mais de nombreuses entreprises ont décidé de ne pas renouveler leur licence au bout d'un an (Mullainathan & Schnabl, 2010).

Les stratégies de formalisation ont eu des résultats plus positifs parmi un type d'entreprises informelles qui présentent des caractéristiques communes avec les entreprises formelles. Dans le cas du Bénin, le taux de formalisation de ce type d'entreprises a presque doublé (Benhassine, McKenzie, Pouliquen, & Santini, 2018). Bien qu'en moyenne les entreprises informelles présentent des caractéristiques différentes (expérience, compétences, qualifications et état d'esprit des propriétaires) de celles des entreprises formelles (La Porta & Schleifer, 2014), un sous-ensemble d'entreprises informelles utilise comme référence les entreprises formelles ou présente les mêmes caractéristiques que ces dernières. Ces entreprises informelles à hautes performances ou à fort potentiel peuvent bénéficier de la formalisation et d'autres politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME). Au Mozambique, elles représentent environ 8 % des entreprises informelles (Aga, Campos, Conconi, Davies et Geginat, 2019).

D'autre part, considérant le manque de possibilités d'emploi salarié, les entrepreneurs informels sont susceptibles de ne pas développer leur entreprise, en dépit des incitations à la formalisation. Dans ce cas, le gouvernement peut mettre l'accent sur des politiques qui encouragent la création d'emplois en vue de réduire l'économie informelle, plutôt que sur des approches visant à formaliser les entreprises.

La disponibilité croissante de la technologie numérique dans les pays en développement a également été utilisée pour encourager la formalisation. Les stratégies d'inclusion financière donnant accès aux services numériques peuvent également comprendre une stratégie de formalisation, et cela peut être réalisé à l'aide de programmes qui facilitent l'enregistrement des entreprises en ligne ou par téléphone portable, à condition que ces technologies soient largement disponibles. Dans le même temps, l'utilisation de la technologie aux fins de l'enregistrement des entreprises et d'autres opérations financières, telles que le paiement des salaires et la gestion des comptes bancaires, devrait être associée à une formation intensive, le but étant de garantir la bonne compréhension de l'utilisation des services numériques par le public visé et de mettre en évidence les avantages et la manière dont ces services peuvent être utilisés à des fins commerciales. Par ailleurs, les transactions financières numériques renforcent la capacité de surveillance des autorités publiques (Klapper, Miller et Hess, 2019).

Les pays qui ont procédé à des réformes fiscales en vue de simplifier le paiement des impôts, en particulier pour les PME, ont également assisté à la forte augmentation de la formalisation (Klapper, Miller, & Hess, 2019).

1.4 Principaux effets du COVID-19 sur les activités informelles

Dans le cas de l'Angola, la pandémie a amplifié les symptômes de la récession qui marquent l'économie nationale. Ceux-ci ont été aggravés ces dernières semaines par la tendance à la baisse du prix du Brent à la suite de la réduction de la demande mondiale liée au COVID-19, mais aussi en raison du conflit commercial qui oppose l'Arabie saoudite à la Russie, sans parler de l'impact négatif qui se fait déjà sentir sur la demande intérieure, du fait des restrictions destinées à éviter l'exposition au virus et des changements de comportement que cela suscite chez les consommateurs. Des secteurs tels celui du pétrole, de

l'industrie manufacturière, des transports et de la logistique, du commerce de détail, des hôtels et des restaurants, plus vulnérables aux effets de la réduction de la demande mondiale et de la distanciation sociale, subissent déjà les conséquences de la crise sanitaire (contraction attendue du PIB, augmentation du déficit public, taux de chômage plus élevé, dévaluation de la monnaie et augmentation du taux d'inflation). Même dans les pays les plus développés et les plus structurés, il incombe en premier lieu à l'Etat d'assumer la responsabilité d'apporter une réponse politique à la situation de crise, en mobilisant les outils de la politique fiscale qui sont susceptibles d'augmenter les ressources dans le secteur de la santé, en vue d'accroître le soutien social aux groupes les plus vulnérables et d'apporter un soutien temporaire aux entreprises en difficulté financière, le but étant de restaurer la confiance des citoyens, des consommateurs et des entreprises dans l'économie. En Angola, où les institutions sont fragiles, où l'Etat manque de fonds et est endetté, où la majorité de la population, pauvre et vulnérable, survit sans mécanismes de protection institutionnelle, dans une situation de grande incertitude et de volatilité, et où l'information est insuffisante, c'est-à-dire souvent rare et de qualité douteuse, les options qui s'offrent aux décideurs économiques sont beaucoup plus conditionnées.

Au début, l'Etat s'est contenté d'interdire l'entrée sur le territoire angolais à toutes les personnes venant des pays les plus touchés par l'épidémie, comme la République populaire de Chine, la Corée du Sud, l'Iran et l'Italie. Cette décision a été prise par le ministère de la Santé, par décret, et justifiée par la nécessité de prévenir l'expansion du coronavirus dans le pays. Par la suite, le nombre de pays visés par cette interdiction a continué d'être mis à jour, jusqu'à ce que la fermeture générale des frontières soit déclarée. Dans un deuxième temps, les autorités publiques ont décrété l'état d'urgence, pour une période de 15 jours, et des restrictions à la mobilité et aux activités économiques ont été établies afin de faire respecter la distanciation sociale.

Parmi les diverses restrictions imposées dans le cadre de l'état d'urgence, certaines ont un impact plus direct sur les activités informelles:

- Dans les marchés publics, formels et informels, seule la vente de denrées alimentaires, de boissons, de gaz butane, de produits d'hygiène et de nettoyage ainsi que de produits cosmétiques est autorisée de 6 heures à 13 heures;
- Les marchés formels ou informels peuvent être fermés par les autorités sanitaires en cas de risque de contagion élevé.

A la suite de la prolongation de l'état d'urgence pendant 15 jours supplémentaires, un ajustement a été opéré concernant le fonctionnement des marchés et de la vente ambulante: les nouvelles règles applicables prévoient l'ouverture des marchés trois jours par semaine – les mardis, jeudis et samedis – pendant les mêmes horaires, de 6 heures à 13 heures. Les mêmes règles s'appliquent aussi à la vente ambulante.

Pour compenser la perte de revenus liée aux restrictions découlant de l'état d'urgence et de la situation de crise, la création d'un programme de transfert d'espèces a été accélérée, dans le cadre du Programme de renforcement de la protection sociale en Angola, dont la phase pilote devrait commencer en mai de cette année et qui devrait profiter (grâce à 8 500 kwanzas) à chacune des 1 608 000 (un million six cent huit mille) familles recensées dans l'enquête sur la pauvreté multidimensionnelle dans les municipalités réalisée en 2018. Pour l'instant, les municipalités de N'zeto (Zaïre), Cambundi Catembo (Malanje), Cacula (Huila), Cuito Cuanavale (Cuando Cubango) et Ombadja (Cunene) bénéficieront du programme, dans sa phase pilote. Les familles qui vivent dans ces municipalités auront accès à cette prestation sociale durant 12 mois. On estime que 300 000 familles en bénéficieront d'ici au 31 décembre 2020, dont 5 000 au cours de la phase pilote. Dans sa formulation initiale, le programme était conçu uniquement pour aider les familles pauvres sur le plan financier, mais un processus d'ajustement est en cours afin d'étendre les prestations à d'autres groupes vulnérables telles les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH-SIDA ou d'autres maladies, et pour adapter les montants accordés.

Une autre initiative prise par le ministère de l'Action sociale, de la Famille et de l'Égalité des sexes a permis de distribuer à des groupes de familles, dans certaines municipalités, des paniers alimentaires composés de riz, de haricots, de sucre, de sel, de pâtes et d'huile de cuisson. En plus du panier de base, des produits d'hygiène tels que l'eau de Javel et le savon sont distribués aux familles, afin de les aider à observer les mesures de prévention du coronavirus (COVID-19) et éviter ainsi les risques de contagion.

Après l'état d'urgence, l'état de catastrophe a été déclenché, puis prolongé huit fois, et les mesures appliquées étaient tantôt assouplies, tantôt renforcées.

Dans l'avant-dernière version, en vigueur jusqu'au 10 janvier 2021, il a été décidé que les marchés publics et la vente ambulante pouvaient fonctionner du mardi au samedi (cinq jours par semaine), entre 6 heures et 15 heures, tout comme la vente ambulante exercée à titre individuel. Les activités commerciales se rapportant aux biens et services en général, y compris les cantines et établissements similaires, pouvaient désormais être exercées tous les jours entre 7 heures et 21 heures, tandis que les restaurants et établissements similaires étaient autorisés à ouvrir entre 6 heures et 21 heures, en respectant un taux d'occupation maximal de 50 % de leur capacité. Les services de plats à emporter et de livraison à domicile pouvaient être assurés tous les jours entre 6 heures et 22 heures.

Les services publics étaient assurés, dans tout le pays, de 8 heures à 15 heures, par 50 % des effectifs, et les services administratifs du secteur privé, de 6 heures à 16 heures, également par 50 % des effectifs.

La prolongation des heures d'ouverture des agences bancaires, qui pouvaient désormais rester ouvertes jusqu'à 17 heures, en présence de 75 % des effectifs, du 21 au 31 du mois en cours, faisait aussi partie des nouvelles mesures.

Il a été décidé que les services tant publics que privés devaient, dans la mesure du possible, privilégier le télétravail ou tous autres régimes de travail à distance.

Le décret prévoit des exceptions pour les services portuaires, aéroportuaires et connexes, les bureaux de douane, les organismes de défense et de sécurité, les services de santé et de communications électroniques, les médias, les services d'énergie et d'eau, ainsi que la collecte des déchets, qui sont autorisés à faire appel à l'ensemble de leurs effectifs.

Les transports urbains et interurbains de passagers, publics et privés, peuvent désormais fonctionner en utilisant jusqu'à 75 % de leur capacité maximale.

Contrairement à des pays comme le Brésil ou Cabo Verde, qui ont mis en place des mesures de soutien direct aux travailleurs informels, grâce à des transferts monétaires (dans le cas de Cabo Verde, un soutien alimentaire a également été offert), en Angola, les responsables affirment que l'octroi de ressources financières sous forme de microcrédits est à l'étude, et qu'il constituerait un moyen d'encourager la reconversion du marché informel en marché formel, le moment présent étant approprié pour restructurer et accélérer la formalisation des activités informelles.

Dans sa fiche d'information sur l'emploi au quatrième trimestre 2020, l'Institut national de statistique fait savoir que les indicateurs du marché du travail montrent des signes qui traduisent les effets de la pandémie de COVID-19. Il explique que dans la situation actuelle, les personnes qui étaient classées dans la catégorie des chômeurs au cours des précédents trimestres et les personnes ayant effectivement perdu leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19 peuvent être considérées comme étant inactives durant le trimestre en cours. Le refus de commencer à travailler pour des raisons liées à la pandémie peut avoir entraîné l'augmentation de la population inactive.

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, nous énumérons certains des effets immédiats que les mesures prises ont eues sur le fonctionnement des activités et l'accès des opérateurs informels à un revenu. L'un des exemples les plus significatifs est celui de la paralysie totale de certaines activités pendant l'état d'urgence, comme celles des conducteurs de motos-taxis (emploi productif pour plusieurs dizaines de milliers de jeunes en Angola) et celles des commerçants transfrontaliers. Sont également concernés les commerçants des marchés qui ont été fermés et qui n'ont pas la possibilité de délocaliser leurs activités vers d'autres régions.

Les entreprises du secteur informel en général, même celles qui poursuivent leur activité dans le respect de certaines restrictions, comme certains commerces présents sur les marchés et la vente ambulante, ont vu leur clientèle diminuer en raison de la pandémie. Le confinement et la distanciation sociale, associés à la réduction des heures d'ouverture, poussent les clients à éviter les marchés informels, en particulier ceux qui sont très fréquentés. La demande ayant diminué, les marchandises stockées risquent d'être gaspillées. En amont et selon la durée d'application des mesures, les entreprises qui approvisionnent les secteurs informels sont confrontées à de plus grandes difficultés et à des coûts d'approvisionnement plus élevés, qui se traduisent par l'augmentation du coût des marchandises. L'accès aux transports publics a été réduit en raison des restrictions imposées. Cela a des répercussions sur le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail et entraîne l'augmentation des coûts de transport ou des retards au travail.

Globalement, l'effet immédiat le plus évident a été la diminution généralisée des revenus et, dans certains cas, la privation totale de revenus (comme cela est le cas pour les conducteurs de motos-taxis, par exemple), en parallèle avec une perte accélérée du pouvoir d'achat due à la dévaluation du taux de change et à l'augmentation du niveau des prix, à laquelle contribuent aussi toutes sortes de processus spéculatifs, qu'il s'agisse de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques, de gaz, d'eau, de transports (comme cela s'est produit au moment où la barrière sanitaire avait été rompue entre les provinces pendant 4 jours pour permettre aux personnes de se rendre dans leurs provinces d'origine).

Un autre processus enclenché à grande échelle est celui du recours de travailleurs formels provisoirement privés de leurs revenus à l'informalité. Tel a été le cas pour des professeurs d'université de divers établissements d'enseignement supérieur qui ont perdu la totalité de leurs revenus pendant la période d'interruption des activités d'enseignement et se sont ainsi lancés sur le marché du transport de passagers à bord de leur véhicule privé afin de s'assurer une source de revenus de remplacement.

À l'inverse, les opérateurs, tant formels qu'informels, qui ont le pouvoir de spéculer sur les besoins des consommateurs (par exemple les grossistes, les propriétaires de camions-citernes) ont trouvé dans l'incapacité de l'Etat à contrôler les marges bénéficiaires maximales un terrain fertile pour l'obtention de revenus extraordinaires, ce qui contribue à aggraver les inégalités.

Des initiatives ont également été prises pour convertir des entreprises de manière à les adapter au contexte de la crise. Par exemple, des créateurs de mode, des tailleurs et des couturiers se sont lancés dans la production de masques, tandis que certains opérateurs se sont mis à commercialiser à moindre échelle du gel hydroalcoolique ou du savon bleu, à proximité des centres d'approvisionnement et de consommation.

En outre, les travailleurs informels n'ont pas été en mesure de respecter bon nombre de précautions mises en avant par les autorités sanitaires, telles la distanciation sociale, le lavage des mains, l'accès à des masques de protection ou l'auto-isollement. La distanciation sociale est très difficile à faire respecter sur les marchés informels en raison de l'encombrement de ceux-ci. Cela nécessiterait une logistique qui ne peut pas être mise en œuvre par les gestionnaires des marchés et les administrations municipales, par manque de ressources. Par exemple, sur les marchés, on travaille à proximité les uns des autres en l'absence de murs de séparation. Il en va de même dans d'autres secteurs informels, malgré la règle de l'exploitation du tiers de la capacité de ces services imposée par l'état d'urgence. On peut citer les services de transports publics (candongueiros), ainsi que ceux de la réparation de véhicules et de la métallurgie. Il peut également être difficile de garantir l'hygiène des mains en les lavant à l'eau et au savon, car dans de nombreuses zones commerciales et résidentielles à forte densité de population où le niveau minimal d'infrastructure sanitaire n'est pas assuré, on ne trouve pas de points d'eau et la distribution d'eau promise ne s'est pas déroulée au rythme souhaité. Le travail à domicile est également difficile. La plupart des travailleurs informels vivent dans des quartiers informels où ils n'ont pas assez d'espace pour travailler. Pour d'autres, il est essentiel de travailler sur place pour rester en contact direct avec leurs clients.

En Angola, comme dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne, ce sont les commerçants qui fournissent la majeure partie de la nourriture destinée aux pauvres des villes africaines, et qui assurent ainsi l'approvisionnement alimentaire des personnes vivant dans les vastes périphéries urbaines. Ils fournissent des revenus aux agriculteurs, une alimentation aux consommateurs pauvres et des ressources pour les services urbains essentiels. Les contraintes auxquelles leurs activités sont soumises peuvent compromettre la durabilité des systèmes d'approvisionnement alimentaire périurbains, en particulier

dans les grandes villes densément peuplées comme Luanda. En Angola, la plupart des négociants en produits alimentaires informels sont exclus des régimes de soutien traditionnels et des filets de sécurité dont bénéficient les négociants de l'économie formelle, notamment les congés maladie et les pensions. Ils dépendent principalement de groupes d'épargne et de crédits renouvelables (kixiquila), d'associations de quartier et de groupes de soutien funéraire, qui leur offrent un soutien en cas de choc idiosyncrasique. Face à un choc systémique, tel que le COVID-19, ces mécanismes de protection sociale «ad hoc» risquent de perdre de leur efficacité. Par conséquent, tout bien considéré, il est probable que les niveaux de vulnérabilité, d'exposition aux risques et de pauvreté de la population associés aux activités informelles ont augmenté au cours de la période de restrictions liées à l'état d'urgence et à l'état de catastrophe.

L'enquête menée, pendant la dernière semaine de novembre et la première semaine de décembre 2020, auprès de 48 opérateurs informels dans 8 secteurs d'activités différents, sur les marchés de Kifika et de Golfe à Luanda, met en évidence les principales contraintes que les mesures de confinement liées au COVID-19 ont ajoutées aux activités visées ainsi que le manque presque total de soutien spécifique.

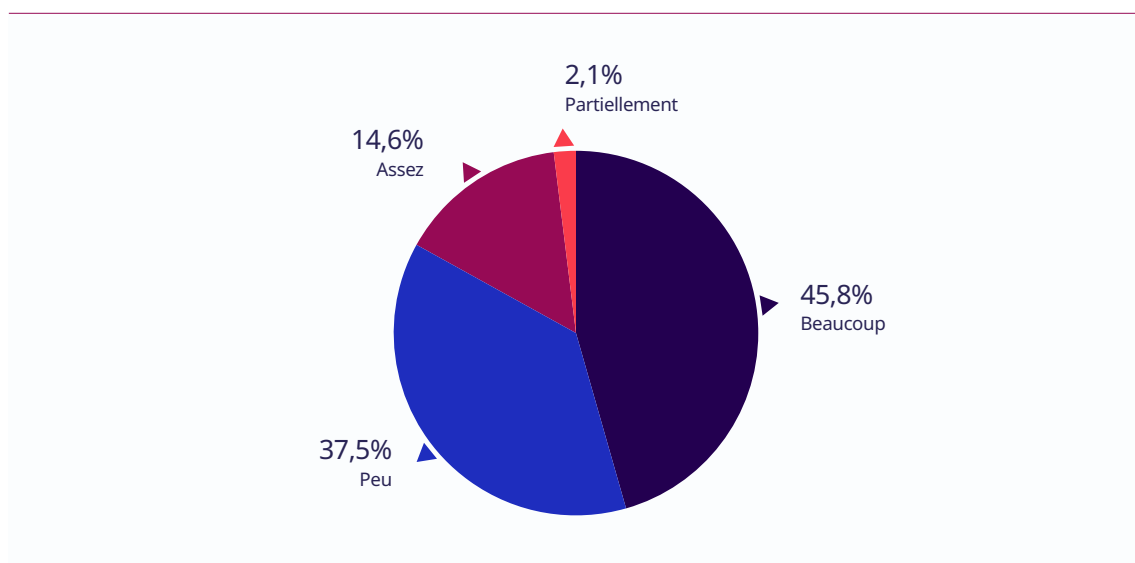
Parmi les activités concernées, on peut citer le commerce de produits agricoles, le commerce de produits alimentaires transformés, le commerce de vêtements d'occasion, le commerce de biens domestiques, la réparation d'appareils électriques et électroniques, le transport de marchandises (roboteiros), le transport de passagers (kupapatas) et le commerce de devises (kinguilas/doleiros).

Parmi les répondants, 62,5 % étaient des femmes et 37,5 % des hommes, essentiellement dans la tranche d'âge allant de 18 à 36 ans (66,7 %). Le niveau de scolarisation de la plupart des répondants est faible (33,3 % savent lire et écrire, tandis que 29,2 % sont analphabètes). La plupart des personnes interrogées sont nées dans la province de Luanda (41,67 %), mais cet échantillon de personnes compte également un pourcentage important de personnes originaires des provinces de Huila (16,67 %) et Uige (10,42 %).

Parmi les répondants, 87 % ont commencé à travailler avant l'âge de 25 ans et 77,1 % ont commencé entre leur première et leur treizième année. Moins de la moitié (41,7 %) ne paient pas d'impôt sur leurs revenus, lesquels sont essentiellement destinés à faire vivre le ménage, à financer l'éducation des enfants (39,6 %), à assurer la survie (35,4 %) et à aider les proches (16,7 %).

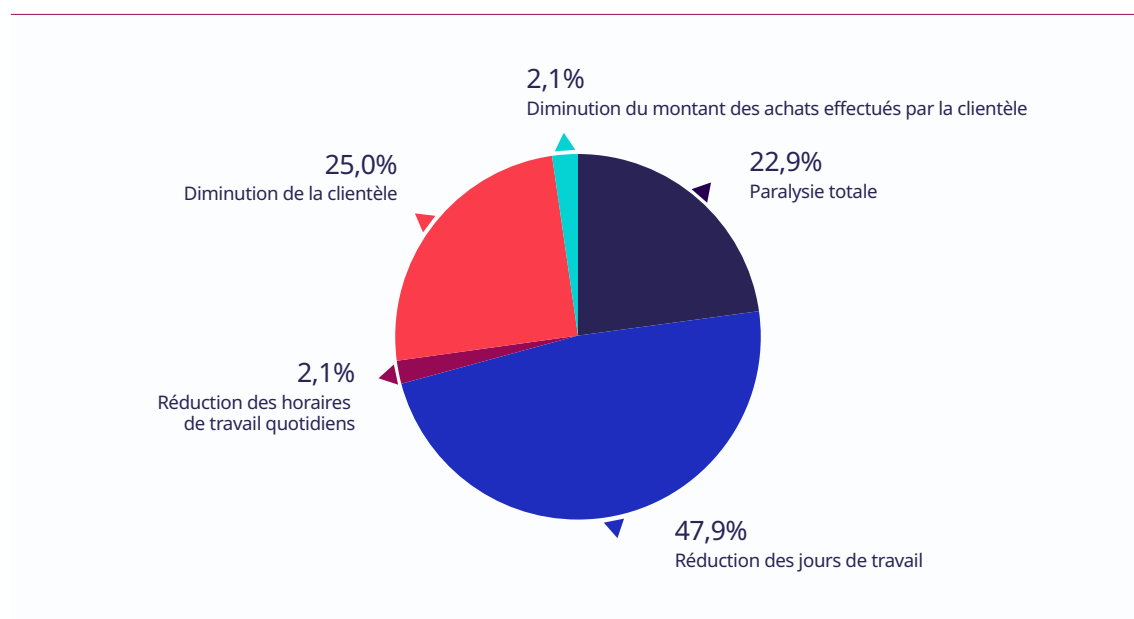
Les mesures imposées en raison du COVID-19 ont eu des effets très, assez ou partiellement préjudiciables sur les activités des répondants (62,5 %). Seulement 37,5 % de ces derniers ont estimé avoir été peu touchés.

► Graphique I – Ampleur des effets du confinement sur les activités des répondants (%)



La réduction du nombre de jours de travail (47,92 %), la diminution de la clientèle (25 %) et l'arrêt total de l'activité (22,92 %) sont les éléments par lesquels les répondants ont estimé avoir été particulièrement touchés.

► Graphique II – Quel a été l'effet du confinement sur l'activité des répondants? (%)



Pour ce qui est des effets sur les revenus, 45,8 % des personnes interrogées ont répondu que leurs revenus avaient beaucoup diminué, tandis que 50 % ont estimé qu'ils avaient peu diminué.

► Tableau 9 – Effets sur les revenus des répondants (%)

Effets sur les revenus					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Forte augmentation	1	2,1	2,1	2,1
	Légère augmentation	1	2,1	2,1	4,2
	Légère diminution	24	50,0	50,0	54,2
	Forte diminution	22	45,8	45,8	100,0
	Total	48	100,0	100,0	

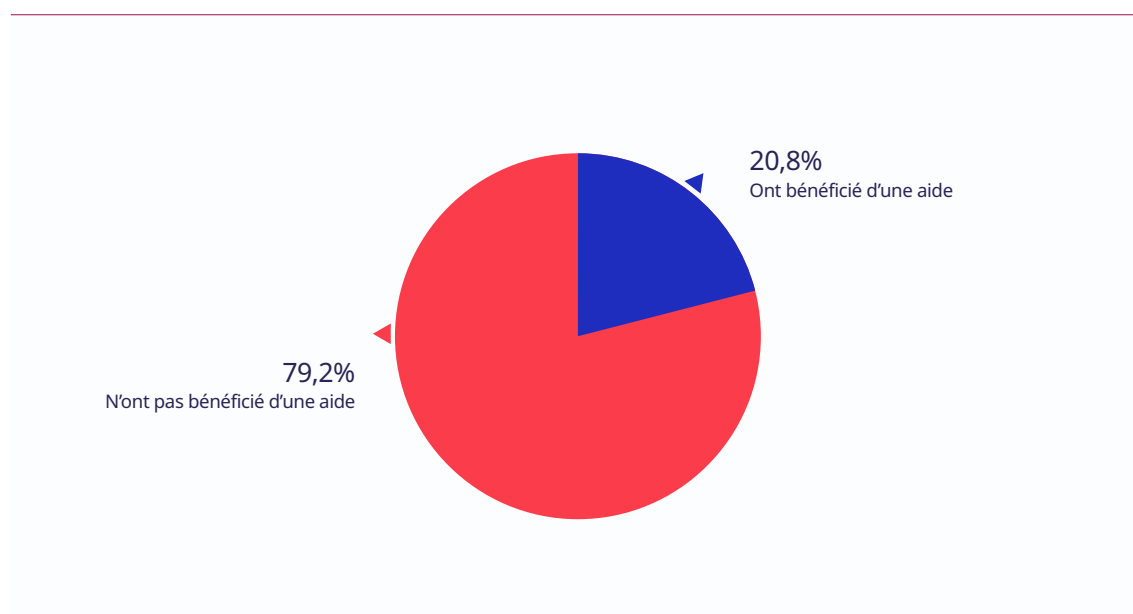
S'agissant des conséquences sur les conditions de vie de leurs familles, 41,7 % des répondants ont affirmé avoir réduit leurs dépenses alimentaires, 22,9 % ont eu recours à des aides aux familles, 16,7 % ont eu recours à l'endettement et 10,4 % ont réduit les dépenses non essentielles.

► Tableau 10 – Conséquences sur les conditions de vie des personnes interrogées (%)

Conséquences sur les conditions de vie de la famille					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Aucune	4	8,3	8,3	8,3
	Nécessité de recourir à des aides aux familles	11	22,9	22,9	31,3
	Endettement (kilapi)	8	16,7	16,7	47,9
	Réduction des dépenses non essentielles	5	10,4	10,4	58,3
	Réduction des dépenses alimentaires	20	41,7	41,7	100,0
	Total	48	100,0	100,0	

Seules 20,83 % des 48 personnes interrogées ont déclaré avoir reçu une forme de soutien (principalement alimentaire) pendant la pandémie.

► Graphique III – Aides obtenues par les répondants pendant la pandémie (%)



Ces aides ont été principalement offertes par des organisations et associations d'opérateurs informels et par des ONG (63,6 %), alors que seulement 36,4 % des personnes ont affirmé avoir bénéficié d'une aide de l'Etat.

► Tableau 11 – Entités ayant fourni une aide aux répondants (%)

Entités ayant fourni une aide pendant la pandémie					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	État	4	8,3	36,4	36,4
	ONG	3	6,3	27,3	63,6
	Organisation ou association d'opérateurs	4	8,3	36,4	100,0
	Total	11	22,9	100,0	
Manquant	Système	37	77,1		
Total		48	100,0		

1.5 Informalité, productivité et croissance économique en Angola

Dans les Perspectives économiques en Afrique Australe 2020, on constate que la baisse du niveau de productivité observée ces dix dernières années en Afrique australe était due à: i) un écart entre les salaires et la productivité et à l'inadéquation des compétences sur le marché du travail; ii) des changements dans l'organisation industrielle et un accroissement de la productivité des entreprises plus petites et auparavant moins productives; et iii) le renforcement de la protection des travailleurs par la législation du travail et la montée en puissance des conseils de consultation et de négociation sociale. Il y est précisé que les pénuries de compétences font partie des principaux obstacles au développement de l'industrie dans la région, par exemple au Mozambique et en Afrique du Sud. Ces facteurs réduisent la concurrence et augmentent le coût moyen des activités, ce qui rend cette région moins compétitive par rapport aux économies asiatiques. Compte tenu du lien existant entre productivité et croissance économique, les pays de la région doivent accroître leurs investissements dans le capital humain, les infrastructures physiques, notamment les transports, et promouvoir l'innovation.

Selon la même source, en Angola, la productivité n'a enregistré des taux de croissance positifs qu'entre 2012 et 2014, avant de retomber dans les chiffres négatifs à partir de 2015, pendant plusieurs années consécutives.

► Tableau 12 – Angola: taux de croissance de la productivité 2011-2020 (%)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Angola	-2,4	4,8	1,3	1,1	-2,7	-6,0	-3,7	-5,6	-4,0	-2,6

Source: Perspectives économiques en Afrique australe 2020.

Cette évolution s'est produite de manière relativement parallèle avec la croissance de la richesse nationale qui, après avoir augmenté de 4,5 % entre 2011 et 2015, a affiché des taux de croissance négatifs pendant plusieurs années consécutives, à compter de 2016: - 2,6 % en 2016, - 2,5 % en 2017, - 1,2 % en 2018 et -0,9 % en 2019.

Le problème de la baisse de la productivité est amplifié. Dans une structure économique comme celle de l'Angola, il est aggravé par l'ampleur de l'économie informelle, qui «tire» vers le bas les indicateurs de productivité déjà peu attrayants des activités formelles.

Cette hypothèse est confirmée par les résultats de l'enquête menée sur les unités formelles et informelles de Luanda et de Benguela, essentiellement axée sur huit secteurs d'activités, comme le montre le **tableau 13**.

► **Tableau 13 – Secteur d'activité * Type d'unité économique**

Type d'unité économique				
		Formel	Informel	Total
Secteur d'activité	Agriculture et secteurs connexes	2	0	2
	Industries manufacturières	1	6	7
	Commerce de gros et de détail	7	5	12
	Transport et stockage	7	5	12
	Hôtellerie et restauration	2	4	6
	Activités immobilières	0	6	6
	Éducation et formation	0	6	6
	Autres services	1	23	24
Total		20	55	75

Sur un total de 75 unités de production interrogées, 73,33 % étaient des unités informelles et 26,67 %, des unités formelles. Le commerce de gros et de détail ainsi que le transport et le stockage étaient à l'origine de la plupart des réponses des unités formelles (70 %, soit 7 pour chaque catégorie), tandis que dans le domaine des unités formelles, les autres services représentaient 46 % des 55 unités informelles ayant participé à la consultation.

► Tableau 14 – Secteur d'activité * Taille

Conséquences sur les conditions de vie de la famille						
		Micro-entreprises	Petites entreprises	Entreprises moyennes	Grandes entreprises	Total
Secteur d'activité	Agriculture et secteurs connexes	0	2	0	0	2
	Industries manufacturières	4	2	1	0	7
	Commerce de gros et de détail	2	4	4	2	12
	Transport et stockage	4	6	2	0	12
	Hôtellerie et restauration	2	1	3	0	6
	Activités immobilières	1	4	1	0	6
	Education et formation	2	4	0	0	6
	Autres services	22	2	0	0	24
Total		37	25	11	2	75

Parmi les entreprises contactées, 49,33 % étaient des microentreprises, 33,33 %, des petites entreprises, 14,67 %, des moyennes entreprises et seulement 2,7 %, des grandes entreprises. Il est à noter que les deux seules entreprises du secteur agricole sont des petites entreprises, tandis que les deux seules grandes entreprises visées par l'enquête appartiennent au secteur du commerce de gros et de détail.

► Tableau 15 – Contraintes liées à l'état d'urgence

Type d'unité économique			
Contraintes liées à l'état d'urgence		Formel Nombre	Informel Nombre
Réduction du nombre de jours de travail	Non	15	54
	Oui	5	1
Diminution des commandes	Non	12	48
	Oui	8	7
Diminution de la clientèle	Non	3	2
	Oui	17	53
Difficultés à payer les four-nisseurs	Non	14	33
	Oui	6	22
Difficultés à rembourser les crédits	Non	20	54
	Oui	0	1
Difficultés à assurer les versements dus à l'Etat	Non	17	55
	Oui	3	0
Arriérés de salaires	Non	18	10
	Oui	2	45
Licenciements de salariés	Non	14	32
	Oui	6	23

Dans le cas des unités formelles, la diminution de la clientèle (17 réponses positives sur 20), la diminution des commandes (8 sur 20), le licenciement de travailleurs et les difficultés à payer les fournisseurs (6 sur 20, pour chacune des contraintes) et la réduction du nombre de jours de travail (5 sur 20) constituent les éléments essentiels qui ont été communiqués par les entrepreneurs. Pour les unités informelles, la diminution de la clientèle (53 sur 55), les arriérés de salaires (45 sur 55), le licenciement de travailleurs (23 réponses sur 55) et les difficultés à payer les fournisseurs (22 sur 55) semblent être les principales contraintes liées à l'état d'urgence.

► **Tableau 16 – Nombre de salariés et productivité mensuelle moyenne par type d'unité économique**

Type d'unité économique		Nombre moyen d'employés en temps normal	Nombre moyen d'employés après l'état d'urgence	Productivité du facteur travail	Productivité du facteur travail après le confinement
Formel	N	20	20	20	20
	Moyenne	74,25	53,30	239 483,27	225 036,51
Informel	N	55	55	55	55
	Moyenne	10,56	9,05	139 912,15	113 745,40
Total	N	75	75	75	75
	Moyenne	27,55	20,85	166 464,45	143 423,03

Le **tableau 16** montre que la productivité mensuelle moyenne des unités informelles est inférieure à celle des unités formelles, tant avant qu'après le confinement. La productivité moyenne des unités informelles correspond à 58,42 % de la productivité moyenne des unités formelles avant le confinement et à 50,55 %, après le confinement.

► **Tableau 17 – Nombre de salariés et productivité mensuelle moyenne en fonction de la taille de l'unité économique**

Taille		Nombre moyen d'employés en temps normal	Nombre moyen d'employés après l'état d'urgence	Productivité du facteur travail	Productivité du facteur travail après le confinement
Microentreprises	N	37	37	37	37
	Moyenne	6,03	5,03	145 966,04	106 220,66
Petites entreprises	N	25	25	25	25
	Moyenne	20,40	18,40	131 671,61	147 820,22
Entreprises moyennes	N	11	11	11	11
	Moyenne	72,09	62,55	283 112,84	227 368,85
Grandes entreprises	N	2	2	2	2
	Moyenne	270,00	115,00	339 029,18	315 000,00
Total	N	75	75	75	75
	Moyenne	27,55	20,85	166 464,45	143 423,03

Le **tableau 17** montre que la productivité mensuelle moyenne des unités de production augmente avec la taille des unités économiques. Ce n'est que dans le cas des petites entreprises que la productivité mensuelle moyenne, enregistrée avant le confinement, est inférieure à celle observée pour les microentreprises. Cela peut être lié à la fiabilité des informations fournies en ce qui concerne à la fois les revenus et le nombre de travailleurs.

► **Tableau 18 – Nombre de travailleurs et productivité mensuelle moyenne par secteur d'activité économique**

Secteur d'activité		Nombre moyen d'employés en temps normal	Nombre moyen d'employés après l'état d'urgence	Productivité du facteur travail	Productivité du facteur travail après le confinement
Agriculture et secteurs connexes	N	2	2	2	2
	Moyenne	32,00	27,00	198 578,10	349 950,12
Industries manufacturières	N	7	7	7	7
	Moyenne	31,00	29,71	26 574,61	20 840,10
Commerce de gros et de détail	N	12	12	12	12
	Moyenne	69,42	40,00	155 432,03	166 533,37
Transport et stockage	N	12	12	12	12
	Moyenne	31,33	30,08	376 264,89	305 628,53
Hôtellerie et restauration	N	6	6	6	6
	Moyenne	50,67	36,17	49 513,89	33 670,63
Activités immobilières	N	6	6	6	6
	Moyenne	11,83	10,33	242 436,87	130 784,93
Education et formation	N	6	6	6	6
	Moyenne	12,83	11,50	52 565,49	87 121,73
Autres services	N	24	24	24	24
	Moyenne	5,17	4,71	143 924,77	113 980,82
Total	N	75	75	75	75
	Moyenne	27,55	20,85	166 464,45	143 423,03

Le **tableau 18** montre que la productivité mensuelle moyenne des unités de production est généralement plus élevée dans les secteurs d'activités constitués par une majorité d'entreprises formelles, tels que l'agriculture (les 2 entreprises interrogées sont formelles), le transport et le stockage ainsi que le commerce de gros et de détail. L'industrie manufacturière est celle qui présente la productivité mensuelle moyenne la plus faible, ce qui s'explique par le fait que les entreprises contactées étaient essentiellement des boulangeries. Dans les secteurs de l'immobilier, de l'éducation et de la formation, où toutes les unités interrogées étaient informelles, l'écart enregistré en matière de productivité était l'élément caractéristique des revenus créés par chacune d'elles, plutôt que le nombre de travailleurs.



► Méthode appliquée

La méthode proposée part du principe que les caractéristiques de l'informalité sont diverses et complexes, en ce sens que l'économie informelle englobe beaucoup de réalités différentes, joue un rôle socioéconomique pertinent dans le contexte angolais, mais est aussi associée à un déficit marqué en matière de droits et de conditions de travail ainsi que d'emplois sûrs et durables, ce qui constitue également un obstacle à la promotion du travail décent et à l'augmentation de la productivité des entreprises.

Les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives employées étaient fondées entre autres sur la réalisation d'une analyse documentaire, la tenue d'entretiens avec des informateurs clés et la réalisation d'une enquête auprès d'unités de production formelles et informelles.

Le travail de terrain a été effectué à Luanda. Pour relier celle-ci aux autres villes du pays visées par l'étude, des mécanismes ont été mis en place, avec le soutien des représentations provinciales de la Chambre de commerce et d'industrie d'Angola, afin de contourner les restrictions à la mobilité imposées en raison de l'évolution de la situation face à la pandémie de COVID-19.

Il convient de noter que la pandémie a également constitué un obstacle supplémentaire à la réalisation des objectifs fixés dans la note méthodologique, pour ce qui est des réunions d'informateurs clés et des groupes de discussion prévus.

L'état de catastrophe nationale en vigueur à ce jour a entraîné le ralentissement temporaire ou l'ouverture, limitée, de la production de biens et de services, notamment non essentiels, ainsi que des restrictions à la libre circulation (Luanda, sous le confinement sanitaire) des personnes. Les écoles sont cependant restées ouvertes, à l'exception de l'enseignement primaire. Au quatrième trimestre 2020, le travail avait repris dans la majorité des 17 provinces (75 % de la population active, et 50 % à Luanda). D'autre part, la situation de crise sanitaire actuelle impose l'obligation d'adopter des mesures de bio-sécurité en matière de santé publique, ce qui, dans une certaine mesure, pèse sur la disposition des informateurs à participer aux réunions.

Sur les 25 entretiens demandés, seuls cinq ont eu lieu, dont quatre avec des représentants d'institutions (ministère de l'Economie et de la Planification, ministère de l'Administration territoriale, Administration générale des impôts, PNUD) et un avec un universitaire/expert. Six autres attendaient d'être menés à bien selon le calendrier fixé par les interlocuteurs, mais n'ont jamais été concrétisés, malgré les efforts déployés.

Les entretiens avec des informateurs clés ont été réalisés suivant un scénario d'entretien, et ont duré en moyenne une heure chacun. Lorsqu'il n'était pas possible de les assurer en personne, on a eu recours à des vidéoconférences. En dernier recours, des entretiens ont été menés par écrit, au moyen du courrier électronique. Le but de ce processus était de recueillir les points de vue des parties prenantes sur l'importance socioéconomique de l'économie informelle en Angola, ses principaux moteurs, les relations d'interdépendance qu'elle entretient avec les secteurs formels, les contraintes qui y sont associées, les résultats nécessaires pour assurer un fonctionnement plus efficace et plus productif du tissu commercial et de l'économie, mais aussi pour s'enquérir auprès des représentants institutionnels des actions menées pour formaliser les activités informelles.

Aucun des groupes de discussion qu'il était prévu d'organiser en présence d'un public spécialisé, à savoir des employeurs (1), des syndicats (2) ou des membres d'associations d'employeurs (3), n'a eu lieu. Les 4 groupes de discussion traitaient d'un ensemble de thèmes et ont été organisés en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Angola. Ils visaient à recueillir des informations sur les principales contraintes que les activités d'information représentent pour le fonctionnement et l'efficacité des organisations formelles, à recenser les secteurs importants et plus faciles à formaliser, ainsi qu'à obtenir des subventions et recueillir des idées qui faciliteraient la définition d'une stratégie, de lignes directrices et d'initiatives appropriées et à inciter les unités informelles à se formaliser. Etant donné qu'il est impossible d'y parvenir, nous avons opté pour un contact direct avec les associations d'employeurs. Sur les huit associations sollicitées, seules trois ont répondu (Chambre de commerce et d'industrie d'Angola, Fédération des femmes chefs d'entreprises en Angola et Association des hôtels, restaurants et assimilés [AHORESIA] en Angola). La Chambre de commerce et d'industrie s'est efforcée d'appuyer le consultant et de mobiliser les associations d'employeurs à l'aide de différents types de mesures.

Les 3 groupes de discussion qu'il était prévu de tenir avec des opérateurs informels n'ont pas eu lieu non plus. Ils devaient être organisés en collaboration avec la Fédération des femmes chefs d'entreprises ou par des organisations représentant les opérateurs informels, et avaient pour but de recenser les principaux effets de la pandémie de COVID-19 sur la vie et les conditions de travail des opérateurs informels, en partant de questions qui devaient permettre de comprendre ce qui a changé depuis l'instauration de l'état d'urgence, avec le confinement et l'isolement social, en ce qui concerne les conditions de travail (autorisation/conditions d'exercice des activités, réduction du nombre de jours/heures de travail, difficultés d'accès aux fournisseurs, transport, coûts liés à la biosécurité, augmentation des prix), ainsi que les effets sur la demande, les revenus, la capacité à satisfaire les besoins essentiels de la famille, la capacité des autres membres de la famille à continuer de contribuer au budget familial, et tant bien d'autres éléments d'information.

Des données quantitatives ont été obtenues grâce à des documents, des études et des rapports, et des informations ont été spécifiquement recueillies aux fins de cette étude auprès de responsables de l'Etat, d'institutions et d'organisations.

Dans ce contexte, une vaste analyse documentaire a été réalisée, notamment des publications de l'OIT sur l'informalité, le travail décent et la formalisation, ainsi que des documents clés qui touchaient aux domaines politique et économique, mais aussi aux thèmes du travail et de l'emploi, de la protection sociale et de la promotion de l'esprit d'entreprise. Une attention particulière a été accordée aux mesures prises par le Gouvernement angolais en vue d'encadrer et de contrôler l'informalité. À cet égard, les études, rapports et autres documents produits par les acteurs angolais (autorités publiques, employeurs, travailleurs, syndicats, ONG et autres organisations de la société civile), y compris les études scientifiques et universitaires, ont fait l'objet d'un examen.

Compte tenu de l'opinion d'ACTEM, qui gagne du terrain auprès des organisations patronales aujourd'hui et estime que les secteurs informels en Afrique sont le sous-produit d'une période prolongée de faible croissance de la productivité face à une croissance démographique rapide, nous avons entrepris de tester un modèle économétrique pour comprendre dans quelle mesure l'élargissement de l'économie informelle est lié à l'insuffisance de la productivité et combien celle-ci est indispensable à la croissance économique, en Angola.

Cette approche, fondée sur des données microéconomiques provenant de l'Institut national de statistique (enquête sur les ménages), s'appuie sur un modèle Logit simple, qui permet de travailler avec une variable dépendante distinguant les unités formelles des unités informelles et d'évaluer leur relation avec les variables démographiques et les conditions socioéconomiques, y compris leurs liens avec la productivité. L'Institut national de statistique n'ayant pas fourni les données requises pour réaliser la modélisation économétrique, deux enquêtes ont été menées sur le terrain auprès d'unités informelles ayant un emplacement fixe et d'acteurs du marché informel.

La première enquête, réalisée par deux étudiants universitaires, sous la supervision du consultant, avait pour objet de recenser 55 établissements informels ayant un emplacement fixe dans différents quartiers de Luanda. Le même questionnaire a également été adressé aux micros, petites et moyennes entreprises affiliées à la Chambre de commerce et d'industrie dans différentes provinces. Malgré tous les efforts déployés par la direction de la Chambre de commerce et d'industrie et par le consultant, on n'a réussi à obtenir des réponses, par l'intermédiaire des représentations provinciales de la Chambre, qu'à 14 enquêtes dans la province de Benguela et 2 enquêtes dans la province de Luanda. Le consultant a lui-même mené 4 autres enquêtes auprès d'entreprises formelles à Luanda. Au total, des résultats ont été obtenus dans le cadre de 75 enquêtes, 61 à Luanda et 14 à Benguela, dont 20 menées auprès d'entreprises formelles et 55 auprès d'établissements informels. L'échantillon présentant des inégalités (formel/informel, Luanda/Benguela) la réalisation d'une estimation économétrique du modèle n'était pas appropriée, de sorte que les données ont été traitées dans le cadre de procédures statistiques descriptives, en utilisant l'analyse univariée et l'appariement des variables croisées.

La seconde enquête visait les opérateurs de deux marchés de Luanda (Kifika et Golfe), et avait pour objectif d'expliquer l'impact des mesures résultant de la lutte contre le COVID-19 sur l'activité, les revenus et les conditions de vie des opérateurs du marché. Dans ce contexte, 48 personnes ont été interrogées, dans 8 secteurs d'activité: commerce de produits agricoles, commerce de produits alimentaires transformés, commerce de vêtements d'occasion, commerce de produits d'entretien, réparation d'appareils électriques/électroniques, transport de marchandises (roboteiros), transport de passagers (kupapatas), commerce de devises (kinguilas/doleiros).



► Inventaire des facteurs sociaux, sociologiques, économiques et institutionnels du développement du secteur informel en Angola

Les déterminants de l'informalité sont, entre autres: les facteurs sociodémographiques, le coût de la formalisation et le manque de capacité des institutions. Dans le cas de l'Angola, l'informalité est historiquement associée à la déstructuration du système économique hérité des dernières années de la période coloniale, à l'impact du conflit militaire prolongé, aux caractéristiques du modèle politicoéconomique centralisé et administratif qui était en place de 1977 à 1992, au caractère axé sur le profit du modèle d'accumulation du capital et à l'adoption de politiques macroéconomiques qui facilitent et favorisent objectivement l'informalité. Dans la phase la plus récente, les facteurs sociodémographiques ont eu un poids considérable en raison d'obstacles liés au coût de la formalisation et au manque de capacité des institutions. Les flux migratoires, tant obligatoires que volontaires, qui accélèrent l'urbanisation et favorisent les implantations informelles, les bas salaires, les conditions de travail médiocres et précaires, la pauvreté et la création insuffisante d'emplois formels, incitent la population à rechercher d'autres stratégies de survie.

Il ressort de la Stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (2020) que les facteurs qui renforcent l'élargissement et la place de l'informalité en Angola comportent 4 dimensions différentes:

- a) Impact des politiques publiques macroéconomiques, à savoir entre autres l'augmentation de la pression démographique, les problèmes d'enregistrement et de recensement des citoyens angolais, l'inadéquation du cadre juridique, les coûts liés au paiement des impôts, la contribution de l'économie informelle à la survie des familles, la stagnation des processus de décentralisation et de développement local et l'inefficacité des mesures de formalisation dont l'ampleur et l'impact ont été insuffisants;
- b) Impact des mesures de transition sur les travailleurs informels, en raison de l'absence de définition formelle du travailleur informel, des limites du système d'éducation et de formation professionnelle, des limites du marché (répartition du travail en fonction du sexe et questions de genre), de la couverture limitée en matière de sécurité sociale obligatoire et complémentaire et des lacunes en termes d'inspection du travail et de respect de la loi;
- c) Impact des mesures de transition sur les unités économiques informelles, conséquence de l'absence de définition formelle de l'unité économique informelle, de l'absence de discipline qui caractérise l'activité économique, de la couverture insuffisante et du manque d'efficacité des mesures de soutien à l'entrepreneuriat, des difficultés d'accès au microfinancement et au microcrédit, de l'incompatibilité du régime fiscal avec la taille des unités économiques informelles et du manque de réaction des services de soutien technique et de représentation des entreprises;
- d) Les niveaux de coordination, de gouvernance et de dialogue social, étant donné l'absence de vision et de stratégie communes en matière de transition, d'un cadre de coordination des politiques publiques au niveau central et local, d'un programme intégré de transition faisant participer des acteurs de l'administration centrale et des acteurs locaux, d'un plan d'action coordonné permettant de mener l'effort de formalisation de manière efficace, auxquels il convient d'ajouter l'insuffisance des ressources disponibles pour mener à bien la transition.

► Analyse de l'impact de la prédominance de l'économie informelle sur l'efficacité des stratégies de développement du pays

L'économie informelle est généralement associée à une faible productivité, à la pauvreté, à un taux de chômage élevé et à une croissance économique plus lente. Elle est également plus répandue dans les pays à faible revenu, car l'évolution du niveau de développement économique facilite la transition des travailleurs vers le secteur formel. Dans le même temps, l'informalité fournit un travail et un revenu à des personnes qui, sans cela, ne trouveraient pas d'emploi, ou permet de compléter des revenus provenant d'un emploi dans les secteurs formels et réglementés.

Le défi pour les autorités est de parvenir à créer un environnement dans lequel l'économie formelle peut prospérer, tout en offrant des possibilités aux travailleurs des secteurs informels afin qu'ils puissent maintenir ou améliorer leur niveau de vie. Certaines mesures prises à cet égard consistent à réduire les coûts des entreprises, à lutter contre la corruption et à améliorer l'accès au financement et aux services.

L'existence d'une vaste économie informelle compromet l'efficacité des politiques économiques et des politiques publiques en général.

Si la contribution de cette économie au système fiscal est négligeable, les politiques de redistribution visant à financer l'amélioration qualitative et quantitative des biens publics sont mises à mal, ce qui peut avoir des répercussions sur la croissance économique.

En revanche, si l'activité de l'économie informelle est complémentaire de celle de l'économie officielle, le revenu supplémentaire qui en découle est, au moins en partie, dépensé dans l'économie via l'acquisition et la consommation de biens et de services.

L'activité des entreprises/opérateurs informels peut avoir un effet d'incitation sur les entreprises et les individus des secteurs formels, en ce qu'elle stimule la créativité et l'innovation et permet d'élargir l'offre du marché grâce à des biens et services supplémentaires produits de manière informelle.

Le fait que les autorités ne tiennent pas compte des avantages en termes de coûts liés aux activités des producteurs opérant dans l'économie informelle peut induire des distorsions de concurrence sur certains marchés ainsi qu'une concurrence ruineuse.

Les décisions politiques sont généralement fondées sur des données publiées officiellement qui ne tiennent pas compte de l'univers des unités et des opérateurs informels. Cela signifie que les politiques de stabilisation économique et de redistribution ainsi que les politiques budgétaires risquent de produire des effets qui sont loin d'être ceux escomptés. En outre, une connaissance insuffisante des différentes réalités qui composent l'économie informelle, ainsi que des liens que celle-ci entretient avec l'économie officielle, pourrait avoir des conséquences néfastes sur la transmission de l'information aux producteurs et consommateurs informels dans le cadre de politiques publiques ciblées, la raison étant le manque de transparence et les lacunes que présente l'encadrement institutionnel des activités menées dans le secteur dit non officiel.



► Étude analytique de la relation entre le formel et l'informel en Angola

Schneider, Buehn et Montenegro (2010) et Schneider et Enste (2000) insistent sur le fait que le fonctionnement de la partie officielle de l'économie ne pourrait pas être efficace si celle-ci était complètement séparée (démêlée) de la partie non officielle. Selon une étude de l'OCDE, l'économie informelle est en concurrence permanente avec l'économie formelle. D'autre part, Lubell (1991) et Schneider (2005) affirment que les économies formelle et informelle sont également complémentaires. D'autres études (Besozzi (2001) et Schneider (2005)) montrent qu'on ne peut pas nier que l'économie informelle exerce une certaine influence sur le bon fonctionnement et le développement efficace de l'économie formelle.

Plusieurs études, par exemple Schneider (2005) et Williams et Schneider (2016), montrent qu'il y a bien une interaction entre l'économie formelle et l'économie informelle, mais leurs résultats sont encore controversés, en particulier sur la question de savoir si les effets positifs l'emportent sur les effets négatifs ou inversement. Étant donné que ces effets dépendent toujours de l'étendue concrète du secteur informel, ainsi que de l'intensité des liens existants entre les secteurs formel et informel selon la situation économique du pays, aucune réponse ne peut être donnée avant d'avoir procédé à une analyse empirique minutieuse dans des pays donnés.

L'intégration de l'économie informelle dans les modèles macroéconomiques a permis d'établir des liens en matière de politique fiscale et monétaire entre les deux segments de l'économie, qui doivent être pris en compte dans la conception des politiques fiscales et réglementaires. L'économie informelle a tendance à exagérer l'effet inflationniste des mesures d'incitation fiscale ou monétaire et à sous-estimer leurs effets respectifs sur le chômage. Lorsqu'en matière de croissance, les deux segments de l'économie entretiennent des liens positifs, l'application d'une politique fiscale et des dépenses a un effet bénéfique sur les économies tant formelle qu'informelle. Cette dernière permet de dégager des bénéfices, car elle répond aux exigences économiques et environnementales des services urbains et de la fabrication à petite échelle. Elle peut aussi créer un esprit dynamique et entrepreneurial dans l'économie en renforçant la concurrence, en augmentant l'efficacité et en imposant des limites réelles aux activités gouvernementales.

Les différents segments de l'économie informelle contribuent à la création de marchés, augmentent les ressources financières et transforment les institutions juridiques, sociales et économiques nécessaires à l'accumulation de fonds. En outre, une partie substantielle des revenus dégagés dans l'économie informelle est dépensée dans le secteur formel, ce qui stimule la demande dans l'économie formelle. Ces dépenses tendent à augmenter les dépenses de consommation privée ainsi que les recettes fiscales, principalement indirectes.

Dans une étude de Mughal et Schneider (2019) sur le Pakistan, il a été conclu que les effets peuvent varier d'une économie à l'autre, en raison de la diversité des structures économiques dans les secteurs formel et informel. Dell'Anno (2008) ont constaté, en étudiant respectivement le Pakistan et les pays d'Amérique latine, qu'il existait une relation positive entre la croissance du PIB et celle de l'économie informelle.

Ces auteurs estiment qu'à court terme, l'économie informelle peut poser des problèmes en raison de l'évasion fiscale qui peut constituer une charge fiscale plus importante pour le secteur officiel et avoir des effets néfastes sur celui-ci. À long terme, l'hypothèse d'un impact positif sur la croissance économique est associée au fait que dans les pays en développement à forte croissance démographique et à fort taux de privation et de chômage, l'économie informelle constitue un secteur de refuge et de survie, créateur d'emplois productifs et de revenus.

En tout état de cause, on ne peut pas non plus ignorer que, dans certaines situations, l'économie informelle coexiste avec des activités illégales, les alimente et s'en nourrit.

Le point de vue formulé par les associations d'entreprises consultées met en avant, dans le cas de l'Angola, la dynamique concurrentielle qui existe entre l'économie officielle et les différents segments de l'économie informelle, dans un contexte de concurrence dite déloyale et d'externalités négatives sur les droits des consommateurs.

Dans le même esprit, les autorités fiscales (Autoridade Geral Tributária) considèrent que le poids et l'influence de l'informalité par rapport au secteur formel sont visibles, en particulier dans les entreprises du secteur financier où il existe une interdépendance entre les taux de change officiels et ceux du secteur informel et où ces facteurs jouent un rôle important dans l'acquisition de biens et de services par les entreprises du secteur officiel. Par exemple, la détermination des prix de vente des produits importés dépend en grande partie de ces facteurs de taux de change. Le processus de libéralisation des taux de change a conduit à ce que le marché (in)formel fixe le taux officiel. D'autre part, le non-respect des obligations légales, telles que le paiement des impôts, des cotisations de sécurité sociale et autres, induit une concurrence déloyale par rapport au secteur formel. Le niveau d'organisation élevé auquel doivent satisfaire les entreprises formelles pousse ces dernières à vouloir rejoindre les secteurs informels. On a effectivement l'impression qu'il est plus payant d'être informel.

En plus de considérer le commerce de gros et de détail et le commerce des devises comme les segments où la présence de la composante informelle se fait le plus sentir, les autorités fiscales font observer que le secteur des produits alimentaires et des boissons est essentiel, car il existe un éventuel risque pour la santé humaine, en raison de la commercialisation de produits en l'absence d'un contrôle de qualité préalable et d'un contrôle des substances chimiques entrant dans la composition des produits, mais aussi un risque de non-respect des conditions sanitaires et phytosanitaires dans les établissements commerciaux.



► Diagnostic des initiatives actuelles visant à encadrer/promouvoir ou limiter le secteur informel

Pendant de nombreuses années, la relation entre l'Etat et l'informalité a été caractérisée par une ambiguïté notable, oscillant entre des périodes de répression et des phases plus ou moins prolongées de consentement tacite. Malgré la croissance et l'importance sociale et économique de l'informalité, ce phénomène a rarement été évoqué dans le discours officiel (à l'exception de la période de centralisation politicoéconomique dans laquelle l'économie «parallèle» était une activité socialement et pénalement sanctionnée).

L'absence d'orientation politique visant spécifiquement les secteurs informels, la promotion de mesures ponctuelles et une attitude oscillante, ambiguë et ambivalente, entre répression et tolérance, sont quelques-uns des traits caractéristiques de la relation qu'entretient l'Etat avec l'économie informelle dans le contexte angolais (Lopes, 2014).

Dans les années 1980, un ensemble de mesures répressives ont été adoptées contre le marché informel. À cette époque, le marché Banga Sumo de la région de Prenda a été détruit par les forces de police. Les marchés de Cala-a-Boca et Tira Bikini ont également été détruits et les marchés d'Estalagem, Kinaxixe et Rocha Pinto ont été fermés en 2004 (Lopes, 2014). Selon le même auteur, en 2006, une série de demandes de formalisation de marchés ont été formulées dans le cadre du programme de restructuration du réseau d'approvisionnement commercial, dont faisait partie le PRESILD, Programme de restructuration du système de logistique et de distribution de biens essentiels à la population – nouveau réseau commercial, comme l'a également mentionné le ministère du Commerce (2015).

Ces mesures ont permis de créer quatre nouveaux marchés à Luanda, grâce au financement de la ligne de crédit de la Chine, à savoir: le marché de Cazenga (ex-Asa Branca), le marché de Palanca (Kilamba Kixi), le marché de Kifika à Benfica et le marché de Vidrul à Cacuaco (Lopes, 2014).

L'Etat a mis en œuvre une série d'interventions entre 2008 et 2014, afin de promouvoir la réglementation du marché informel (Lopes, 2014).

Cette période a été marquée par la fermeture du marché Roque Santeiro – un marché qui, pendant environ 25 ans, a considérablement contribué à approvisionner la ville de Luanda – et l'ouverture du marché de Panguila en septembre 2010 pour le remplacer. L'objectif de cette mesure était d'améliorer les conditions pour les acteurs informels et les consommateurs, ainsi que la santé et la sécurité publiques (Lopes, 2014). Cependant, cette stratégie n'a pas été suivie, étant donné le nombre infime d'acteurs informels et de consommateurs qui ont rejoint ce marché.

En 2012, le programme de soutien aux petites entreprises (PROAPEN) a été lancé dans le cadre du programme «Mon entreprise, ma vie». Il était fondé sur l'octroi de microcrédits grâce à des fonds publics et sur le renforcement des capacités des entrepreneurs, essentiellement dans le commerce, la prestation de services et le transport de passagers par moto-taxi. Le risque de financement exclusif du crédit par l'État, les dysfonctionnements du «Guichet unique pour les entrepreneurs» (Balcão Único do Empreendedor), les retards excessifs des procédures de formalisation et le fait qu'il y ait une concentration de financements dont le montant est proche des plafonds fixés font partie des éléments qui ont compromis la réussite du programme.

Le Plan national de développement 2013-2017 a marqué une rupture en ce qu'il a permis de reconnaître clairement l'existence, l'ampleur et le poids socioéconomique des activités informelles, ainsi que la nécessité de se tourner vers la formalisation. En son point 6.6.3., «Promotion de l'esprit d'entreprise et développement du secteur privé national», le Plan national de développement cite, parmi les mesures prises ces dernières années pour promouvoir l'investissement privé, le développement des micros, petites et moyennes entreprises et de l'esprit d'entreprise, sur une base nationale, en mettant l'accent notamment sur le règlement de la loi no 30/11 du 13 septembre sur les micros, petites et moyennes entreprises, le PROAPEN ou la mise en place du guichet unique pour les entrepreneurs. Dans les mesures politiques à appliquer, le point v) renvoie expressément à la mise en œuvre d'un programme de reconversion de l'économie informelle, y compris un programme de soutien aux petites entreprises, et au renforcement du microcrédit. Le Plan national de développement 2013-2017 détaille les objectifs et les mesures politiques associés au programme de reconversion de l'économie informelle en vue de réduire le degré d'informalité de l'économie angolaise; contribuer à la sécurité des entreprises actuellement assurée sur le marché informel; contribuer à la lutte contre la faim et la pauvreté; promouvoir l'emploi dans des conditions décentes; contribuer à la sécurité des consommateurs; contribuer à l'amélioration du régime de collecte de l'impôt pour l'Etat; contribuer à l'augmentation du taux de bancarisation du pays. Les mesures politiques énumérées sont les suivantes: i) octroi de la personnalité juridique au microentrepreneur individuel; ii) révision/mise à jour de la législation du travail pour tenir compte des nouveaux membres de l'économie informelle; iii) adoption de mesures organisationnelles par les différents organes gouvernementaux; iv) programme de formation et de renforcement des capacités des microentrepreneurs. Conformément au Plan national de développement 2013-2017, la réalisation du Programme de reconversion de l'économie informelle se ferait par les moyens suivants: 1- révision/actualisation de la législation en vue de réglementer l'enregistrement et l'exercice des activités des microentrepreneurs individuels; 2- révision/actualisation de la législation du travail pour réglementer l'enregistrement des travailleurs informels, de manière à leur garantir l'accès à des prestations de sécurité sociale; 3- finalisation de la structuration du modèle simplifié et non bureaucratique de formalisation des microentreprises; 4- révision/actualisation des règlements qui régissent l'activité des membres des secteurs informels, afin de définir les règles de base de leur fonctionnement; 5- élaboration du Livret des professionnels des secteurs informels, contenant les droits et obligations de ceux-ci; 6- développement d'un système de recensement et d'enregistrement pour les agents du marché informel; 7- création de groupes de solidarité pour favoriser le coopératisme; 8- développement des lignes de microcrédit déjà existantes et ouverture de nouvelles lignes pour les coopérateurs, dans un cadre cohérent et homogène; 9- soutien à la modernisation, à la formalisation et à l'expansion de l'activité, à l'aide d'un programme mettant des ensembles d'outils de travail à la disposition des petites structures de travail; 10- création de foires temporaires et permanentes pour sédentariser certains itinérants.

Le Programme de reconversion de l'économie informelle, lancé en 2014 dans le cadre du programme «Mon entreprise, ma vie» du ministère de l'Economie, a été une initiative pionnière qui a permis d'aborder la question de l'économie informelle de manière globale, intégrée et interinstitutionnelle (ministères de l'Economie, des Finances et du Commerce et INAPEM). L'accès au crédit, le renforcement des capacités et la formalisation étaient ses principaux objectifs, et des mécanismes ont été créés pour surmonter les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du PROAPEN. Diverses initiatives ont été prises par différentes institutions (ministère du Commerce, ministère de l'Administration publique, du Travail et de la Sécurité sociale, ministère de la Famille et de la Promotion des femmes, ministère des Anciens combattants et Banque nationale d'Angola, entre autres), en vue de formaliser les activités et les acteurs de l'économie informelle, en plus des actions générales qui ont également un impact sur l'informalité, à savoir les interventions visant à réduire la bureaucratie, à supprimer les obstacles à l'application de la légalisation et à l'accès aux autorisations et licences d'exercer des activités économiques, ainsi qu'à réduire leurs coûts (Service intégré d'aide aux citoyens, Guichet unique pour les investisseurs, entre autres), à encourager l'esprit d'entreprise et à soutenir les micros et petites entreprises (Centre local de l'entrepreneuriat et des services de l'emploi, Guichet unique pour les entrepreneurs), à lutter contre la pauvreté (programme municipal intégré de développement rural et lutte contre la pauvreté, PIMDRCP/ Programme d'aide à l'emploi, PROAJUDA), à élargir les services bancaires (Programme Bankita) et à créer des institutions et des mécanismes facilitant l'accès au crédit et, en particulier, au microcrédit. Toutefois,

les résultats obtenus et dont la diffusion a été pratiquement inexistante, ont subi des influences négatives du fait que, dans la plupart des cas, les initiatives ont été mises en œuvre sans études préalables, de manière ad hoc et/ou au cas par cas, et avec un faible degré d'articulation et de coordination interinstitutionnelles.

Cet ensemble d'interventions s'est inscrit dans le contexte juridique d'une législation générale (sur les micros et petites entreprises) et visait certains domaines/segments spécifiques (par exemple, dans le commerce de détail, il existe une législation relative au commerce sur les marchés, au commerce précaire, au commerce de rue). Dans le même temps, dans certaines régions du pays et dans certains segments d'activité, l'application de mesures répressives par les autorités administratives a été occasionnellement signalée. Bien que dans certains segments, le poids économique et social des activités informelles soit soumis à la pression des processus de restructuration et de modernisation du secteur formel (par exemple, dans le cas de la distribution), l'économie informelle reste très solide et constitue encore une réalité incontournable, qui assure un emploi productif et un revenu à une partie importante des familles angolaises, et est accentuée par la croissance lente de l'emploi formel (aggravée par les difficultés budgétaires, résultant de la chute du prix du baril de pétrole, et la nécessité consécutive de réajuster les dépenses et les investissements publics prévus depuis 2015). La nécessité de procéder à un examen plus approfondi et plus détaillé de la réalité de l'économie informelle en Angola est évidente et apparaît comme un impératif de plus en plus urgent en matière de gouvernance.

Quelques programmes visant à promouvoir la transition de l'économie non réglementée vers l'économie formelle

Incubateur d'entreprises: créé en mai 2007 à Luanda par le ministère de l'Administration publique, du Travail et de la Sécurité sociale à l'intention des entrepreneurs formels et informels. Il s'agit d'un ensemble de services de soutien à la création de nouvelles entreprises (micros et petites entreprises) et d'activités de formation destinées aux chefs d'entreprises existants et potentiels concernant leur action sur le marché ou la découverte de nouveaux marchés.

Programme Bankita: ce programme a été lancé par la Banque nationale d'Angola en 2011, dans le but de favoriser l'intégration des populations les plus démunies dans le système bancaire, moyennant des frais minimums pour l'ouverture d'un compte d'une valeur monétaire de 100 Kz, afin de leur permettre de bénéficier d'instruments financiers tels que le microcrédit et/ou des avantages de l'épargne.

Programme d'acquisition de produits agricoles par les paysans (PAPAGRO): le public visé est constitué d'agriculteurs et d'entrepreneurs agricoles. Dans le cadre de ce programme, l'Etat acquiert la production agricole (grâce au financement de la Banque d'Epargne et de Crédit, BPC) et devient ainsi responsable de son écoulement dans les principaux centres de consommation, les Centres de Logistique et de Distribution (CLOD). Il a été adopté en 2013 par le ministère du Commerce dans le but d'être appliqué dans l'ensemble du marché national.

Programme pour la reconversion de l'économie informelle: élaboré par le ministère de l'Economie et destiné aux entités informelles, ce programme visait à réduire les niveaux d'informalité dans l'économie angolaise, à promouvoir la formalisation progressive des activités informelles, à accroître la sécurité des entreprises informelles, à lutter contre la faim et la pauvreté, à promouvoir le travail décent et la sécurité des consommateurs, à améliorer le recouvrement des impôts et à augmenter le taux de bancarisation du pays, dans une logique d'intervention des entités ministérielles et selon une philosophie de formalisation, de formation et de financement des agents informels.

Programme de soutien aux petites entreprises – PROAPEN (Guichet unique pour les entrepreneurs): exécuté en mai 2017 à l'échelle nationale par le ministère de l'Economie, en collaboration avec le ministère du Commerce, de la Justice et des Finances, en faveur des travailleurs informels, il vise à formaliser et à financer les petites entreprises, tous les processus se déroulant dans le même espace physique, à savoir le guichet unique pour les entrepreneurs.

La recommandation no 204 de l'OIT préconise le recours à une approche pratique pour parvenir à un travail décent pour tous et promouvoir un développement inclusif. Elle met l'accent sur des stratégies intégrées visant à faciliter la transition vers l'économie formelle, à créer de nouveaux emplois formels et à éviter de nouvelles formes d'informalité, en reconnaissant le rôle crucial des statistiques qui contribuent à la qualité des processus politiques. À cet égard, elle encourage les Etats membres à entreprendre une évaluation et un diagnostic appropriés des facteurs, caractéristiques, causes et circonstances de l'informalité dans le contexte national afin d'éclairer et de guider la conception et la mise en œuvre des lois et règlements, des politiques et autres mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle.

Dans un récent article sur l'économie informelle en Angola, F. Queiroz (2016) a analysé différentes approches qui, bien que distinctes, convergent dans la reconnaissance de l'importance économique et sociale de l'économie informelle et de la nécessité de procéder à son intégration dans l'économie officielle. L'institutionnalisation de l'économie informelle que l'auteur propose dans le cas de l'Angola repose sur un programme spécifique encadrant l'économie informelle. Elle a pour but d'accroître de façon structurée les possibilités offertes par l'économie informelle, afin de contribuer à favoriser une croissance économique soutenue, ainsi que le développement du pays.

Le Plan national de développement 2018-2022, aligné sur le Programme 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, renvoie à plusieurs reprises à l'économie informelle, en soulignant son poids relatif en termes d'emploi, et l'inclut explicitement dans la Politique XIII: Emploi et conditions de travail, en précisant que la définition d'une politique de l'emploi pour les prochaines années doit également avoir pour objectif de réduire le niveau d'informalité dans l'économie angolaise et d'accroître la formalisation progressive des activités informelles, en contribuant à la promotion du travail décent et en garantissant les droits des travailleurs.

Le Plan national de développement 2018-2022 comprend aussi le programme 2.5.1: Reconversion de l'économie informelle, dont l'objectif premier consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'informalité dans l'économie, qui soit susceptible de produire des changements structurels à moyen terme, grâce à une connaissance approfondie du phénomène. Il fait également référence aux questions de l'institutionnalisation de ces activités, étant précisé que dans un contexte où le travail indépendant constitue la part dominante de l'économie informelle limitant l'augmentation des recettes fiscales et la normalisation du fonctionnement des marchés, ce programme vise à favoriser une structuration plus adéquate du marché du travail et la création de conditions de concurrence plus équitables, notamment en encourageant la réglementation de l'activité économique (ministère de l'Economie et de la Planification, 2018, p. 161).

Aligné sur le Plan national de développement 2018-2022, le Plan d'action pour la promotion de l'employabilité (PAPE) a vu le jour dans le cadre d'initiatives relevant du ministère de l'Economie et de la Planification, à savoir le PRODESI (définition d'un modèle de développement industriel permettant d'absorber la main-d'œuvre formée dans le cadre du Plan) et le Programme de reconversion de l'économie informelle, et a été intégré dans la stratégie nationale de réduction des niveaux d'informalité.

Parmi les objectifs du PAPE figurent les points suivants:

- Encourager et soutenir l'esprit d'initiative chez les jeunes, des entrepreneurs établis aux nouveaux entrepreneurs;
- Former de jeunes entrepreneurs dans les domaines techniques et professionnels et dans la gestion des petites entreprises;
- Contribuer au processus de promotion de l'inclusion financière, fiscale et sociale des jeunes;
- Contribuer à l'amélioration du revenu familial et, partant, à la croissance et au développement socioéconomique du pays;
- Encourager les coopératives et les associations de jeunes;
- Contribuer au processus de lutte contre la faim et la pauvreté;
- Valoriser l'exercice de professions utiles à la société;
- Contribuer à l'éducation bancaire et financière des familles;
- Contribuer au processus de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle;
- Fournir des ensembles d'outils de travail pour soutenir le travail indépendant et l'esprit d'entreprise.

Le PAPE s'articule autour de 6 programmes:

- Progrès – Programme de formation, composé de cours de courte durée, développés de manière itinérante et en fonction des besoins du public visé, axés sur des professions qui ne figurent pas dans la grille du système de formation professionnelle et sont exercées sans respecter strictement les aspects techniques et technologiques requis, mais sont sources de revenus pour de nombreuses familles;
- Esprit d'entreprise – Programme visant à développer les compétences d'entreprise et de gestion, à encourager la création de nouvelles entreprises durables aux idées novatrices et, partant, la création de nouveaux emplois;
- E-Bumba – Plate-forme technologique d'intermédiation des prestataires de services, qui permettra d'engager des professionnels de l'artisanat pour la prestation de services;
- Promotion du travail indépendant – Programme visant à garantir des équipements et outils indispensables aux entrepreneurs pour assurer la qualité et la viabilité de leur activité professionnelle;
- Microcrédit – Programme destiné aux personnes désireuses de démarrer une activité entrepreneuriale, et aux petits entrepreneurs qui ont besoin d'un soutien financier qui les aide à développer leur activité. L'accès au microcrédit n'est pas soumis à la fourniture d'une garantie et les taux d'intérêt sont subventionnés;
- Pro-travail – Pavillons de prestation de services professionnels visant à améliorer l'environnement de travail de l'entrepreneur, à rendre digne l'exercice de professions socialement utiles au sein des communautés, à assurer les professionnels à vie, à formaliser les entreprises et à servir les clients dans des conditions décentes et de qualité.

Son public cible comprend: les jeunes chômeurs, en particulier ceux qui cherchent leur premier emploi; les jeunes diplômés qui ont besoin d'équipements et d'outils pour exercer une activité créatrice d'emplois et de revenus; les jeunes qui ont déjà une activité professionnelle et qui ont besoin de renforcer leurs capacités en termes d'équipements et d'outils; les jeunes qui ont déjà une activité professionnelle, mais ont besoin d'une amélioration de leurs capacités techniques et d'une formation en gestion; les citoyens entreprenants qui ont des idées d'entreprise et veulent créer leur propre entreprise; les professionnels qui ont besoin d'un espace décent pour exercer leur activité; et les femmes des zones périurbaines et urbaines. A cet égard, l'Etat angolais a fixé les objectifs suivants: 12 000 personnes formées à l'entrepreneuriat et à la gestion d'entreprise; 15 000 personnes formées dans le cadre de cours de courte durée; 10000 microcrédits accordés; 3000 jeunes inscrits sur le marché formel grâce à une reconversion

dans des petites activités créatrices d'emplois et de revenus; 42 000 ensembles d'outils professionnels distribués et 1 500 diplômés des niveaux 3 et 5 inclus dans des programmes de stages professionnels.

En parallèle avec la mise en œuvre du plan, il est prévu d'accroître la capacité institutionnelle des centres de formation professionnelle et d'emploi publics et privés en améliorant leur organisation et leur fonctionnement, la qualité de l'offre de formation, ainsi qu'en élargissant le réseau des unités de formation et d'emploi. Grâce à ce processus, l'encouragement et le soutien des initiatives entrepreneuriales, essentiellement celles prises par des jeunes et des femmes, gagnent en substance. Parmi les objectifs du plan d'employabilité, il convient de mentionner aussi l'amélioration de l'exercice des activités professionnelles, grâce à l'octroi de cartes professionnelles et aux possibilités de stages offertes.

On estime qu'à ce jour, 1 226 personnes, pour la plupart des jeunes, ont trouvé leur premier emploi dans le cadre du PAPE, lequel s'inscrit dans le cadre plus général d'un programme qui vise à créer 243 000 nouveaux emplois et à réduire le niveau de chômage dans le pays.

En 2020, le Gouvernement a approuvé la Stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, qui contient un programme de transition et de reconversion de l'économie informelle en Angola et est établie compte tenu d'un diagnostic interne et de recommandations internes et internationales sur les mesures à prendre pour réduire l'informalité.

Cette stratégie est fondée sur plusieurs hypothèses:

- La nécessité de dissocier le petit informel du grand informel, notions définies comme suit:
 - i) Grand informel: composé de moyennes entreprises, généralement dans les sous-secteurs du commerce, des transports, de l'industrie manufacturière et, depuis peu, des services financiers (échanges et prêts);
 - (ii) Petit informel: microentreprises de moins de cinq employés, pour la plupart sans adresse physique et sans revenu fixe.
- Idée selon laquelle le grand informel (qui englobe le sous-secteur du commerce, l'artisanat, le sous-secteur des transports et le marché des produits neufs ou d'occasion de qualité médiocre, vendant des biens aux microentreprises et aux ménages à faible revenu sur un marché très concurrentiel et alimentant le petit informel) prive également l'Etat de revenus importants.
- Existence d'une situation anormale, facilitant objectivement l'informalité: un secteur de services (tertiaire) qui a un certain poids (45 %) et dans lequel près de la moitié des personnes employées (48,3 %) travaillent à leur propre compte (avec ou sans employés), alors que seulement 18,5 % travaillent dans le secteur privé.
- Prise en compte des 4 principaux déterminants de l'élargissement de l'informalité:
 - i) Impact des mesures de politique publique macroéconomique destinées à promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle;
 - ii) Impact des mesures transitoires visant les travailleurs informels sur l'éducation, la formation professionnelle, l'intégration sur le marché, les droits du travail, la fiscalité, la sécurité sociale, la promotion de l'égalité des sexes et la protection des groupes vulnérables;
 - iii) Impact des mesures de transition de l'unité économique informelle sur l'esprit d'entreprise, l'égalité des sexes, l'accès au microfinancement, la fiscalité et l'imposition, les services aux entreprises, l'inclusion des groupes vulnérables et l'assistance technique;
 - iv) Niveaux de coordination, de gouvernance et de dialogue social guidant les efforts de transition vers l'économie formelle.

L'objectif général de la Stratégie est de contribuer à la croissance économique et sociale et de renforcer la promotion du travail décent et la réduction de la pauvreté, des résultats étant attendus en termes d'amélioration des indicateurs de l'emploi, de réduction des niveaux de pauvreté, d'amélioration de la qualité de vie des familles, d'amélioration de l'environnement des entreprises et de réduction du taux d'informalité.

La réduction du taux d'informalité d'ici à 2022 et le renforcement du dialogue social, de la capacité de gouvernance et de l'efficacité de la politique publique de transition économique d'ici à 2022 sont les premier et deuxième objectifs spécifiques définis.

Dans le cadre du premier objectif spécifique, les 3 résultats attendus sont: 1 – Mise en œuvre du processus de transition en tant que programme intégré; 2 – Amélioration des revenus et des conditions de santé et de sécurité au travail; 3 – Augmentation de la compétitivité et de la productivité des unités économiques informelles et des micros, petites et moyennes entreprises. Pour ce qui est du deuxième objectif spécifique, le résultat attendu est: 4 – Coordination des efforts de transition par une unité de mise en œuvre qui en garantit l'efficacité.

Les éléments ci-après ont été assurés pour favoriser l'obtention du premier objectif:

- 1.1 Plan d'action intégré pour la transition (initiatives publiques à fort impact favorisant la transition vers l'économie formelle).
- 1.2 Mise en adéquation des mesures de formalisation (intégration des initiatives visant à réformer les lois, les règlements et les procédures administratives pour promouvoir et encourager à grande échelle l'enregistrement des unités économiques et l'octroi de licences à ces unités, le but étant d'accélérer la création d'un environnement commercial favorable aux micros, petites et moyennes entreprises et de faciliter le respect des obligations fiscales et sociales).
- 1.3 Observatoire de l'économie informelle (les procédures de traitement de l'informalité axées sur la production de preuves, de données et de connaissances contribuent à l'amélioration continue de l'efficacité des politiques publiques, en produisant régulièrement des propositions fondées et des rapports).
- 1.4 Services de proximité (offre intégrée d'un ensemble de services favorisant la création de micros, petites et moyennes entreprises et l'octroi de licences à ces dernières et aux entrepreneurs individuels, ainsi que la régularisation des opérateurs du marché informel).

Le ministère de l'Economie et de la Planification a déjà présenté le Plan stratégique pour le passage de l'économie informelle à l'économie formelle d'ici à 2025, qui vise à contribuer à la croissance économique et sociale, à promouvoir le travail décent et la réduction de la pauvreté et à intégrer plus de 13 millions de personnes dans la population active.

Le document, présenté par le Directeur du Bureau national de la politique démographique du ministère de l'Economie et de la Planification, prévoit des mesures immédiates de transition, telle la mise en place de procédures de formalisation des entreprises et des sociétés devant assurer des services de proximité.

Des équipes de services de proximité seront mises sur pied dans les services intégrés d'aide aux citoyens, le Guichet unique pour les entrepreneurs, le Balcão do Cidadão, l'Inapem et les bureaux de développement agricole. Des brigades mobiles et d'autres établissements seront également créés.

Entre autres mesures immédiates prévues dans ce plan, on peut citer la restructuration du marché de rue, la promotion d'initiatives sur l'argent mobile (monnaie électronique), le renforcement de la disponibilité des ressources pour le microcrédit dans le cadre du Programme de soutien au crédit et la promotion des systèmes de paiement numérique par téléphone mobile. Il est également important de créer une base de données sur l'économie informelle, qui serait une source régulière d'informations sur l'informalité économique, et d'élaborer un régime fiscal approprié pour les microactivités.

Activités et missions du Plan d'action pour la transition vers l'économie formelle 2020-2022

1. Mesures immédiates favorisant la transition

- 1.1 Mettre en place des services de proximité pour la formalisation des activités économiques;
- 1.2 Organiser les marchés de rue et les vendeurs de rues;
- 1.3 Encourager la mise en place de systèmes de paiement mobile numérique.

2. Mesures en matière de fiscalité et de droit du travail

- 2.1 Établir un régime fiscal pour les microactivités;
- 2.2 Renforcer le cadre juridique et le système de protection sociale obligatoire pour les travailleurs indépendants.

3. Mesures visant à encourager la production de microactivités

- 3.1 Renforcer la disponibilité des ressources pour le microcrédit;
- 3.2 Promouvoir un système logistique intégré pour les microactivités.

4. Observatoire de l'économie informelle

- 4.1 Créer une base de données sur l'économie informelle;
- 4.2 Mener des enquêtes et établir des rapports annuels sur l'économie informelle;
- 4.3 Évaluer l'efficacité des initiatives de la stratégie de formalisation de l'économie.

Source: Gouvernement angolais, 2020. Stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Le plan stratégique est mis en œuvre entre autres par un groupe ministériel dirigé par le ministère de l'Economie et de la Planification et le ministère de l'Administration publique, du Travail et de la Sécurité sociale, ainsi que par une Commission nationale pour le développement de l'économie traditionnelle.

À la fin de l'année, l'Union européenne a signé un accord de financement de 20 millions d'euros en soutien au Programme de reconversion de l'économie informelle, applicable sur trois ans, dans différents secteurs d'activités. Selon le ministère de l'Economie et de la Planification, les 20 millions d'euros serviront à améliorer le transport et le commerce informels, afin d'atténuer la propagation du COVID-19 au niveau national. Ces efforts seront déployés avec l'appui des ministères de l'Administration du territoire, des Transports, de l'Industrie et du Commerce et des administrations provinciales, qui contribueront à l'organisation du transport et des secteurs de marché informels et à la protection des populations contre la propagation du COVID-19, ces activités étant plus exposées au risque de forte fréquentation, en raison de l'absence de mesures de sécurité et de protection adéquates contre le COVID-19.



► Catégorisation des segments/activités/unités informels guidant la définition d'une stratégie pertinente pour une migration vers le secteur formel

Conformément aux perspectives de l'OIT, de F. Queiroz et du Plan national de développement 2018-2022, nous sommes convaincus qu'il est impératif de penser l'économie informelle de manière spécifique, même si cela s'inscrit dans le cadre d'une vision plus générale du développement économique.

Cela présuppose une volonté politique, un engagement et la définition éclairée de structures et de mécanismes spécifiques et appropriés d'intégration et de réglementation, mais aussi, bien sûr, un contexte macroéconomique, politique, social et juridique favorable.

Cela suppose en outre que l'on considère la formalisation comme un processus complexe et multidimensionnel découlant de la convergence de multiples effets combinés et interdépendants: facteurs économiques (croissance économique et augmentation des niveaux d'emploi et des salaires) et démographiques (changements dans la dynamique migratoire interne), rôle de promoteur du développement assumé par l'Etat, amélioration du cadre juridique et réglementaire, amélioration de l'efficacité des institutions publiques grâce à la réglementation du monde du travail et de l'économie, mise en œuvre de politiques de débureaucratisation, encouragement de la formalisation et de la pénalisation du maintien dans l'informel et renforcement de la capacité de négociation des syndicats, de la concertation et du dialogue social, entre autres.

Il s'agit essentiellement d'évoluer vers une politique économique pour l'économie informelle, qui soit fondée sur une compréhension globale et intégrée de la dimension et du poids économique et social réel de cette dernière ainsi que de la contribution qu'elle peut apporter au développement du pays.

Il convient de garder pleinement à l'esprit qu'il n'existe pas de solution unique ou optimale, compte tenu de la multiplicité et de la diversité des défis et des réponses possibles. Dans un contexte où l'économie informelle a l'ampleur et la transversalité constatées, la perspective, à moyen et long terme, devrait être progressive et fragmentée.

L'une des solutions possibles en effet serait de repérer, d'étudier et de sélectionner les secteurs/segments à formaliser selon des critères clairs et classés par ordre de priorité. Par exemple:

- 1) Ceux qui produisent les externalités les plus négatives;
- 2) Ceux qui absorbent une part plus importante de la population active et/ou ceux qui occupent un nombre réduit d'opérateurs;
- 3) Ceux qui présentent des avantages potentiels et supplémentaires découlant des effets attendus de la formalisation (notamment la contribution possible à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'augmentation des recettes budgétaires);
- 4) Ceux qui, étant donné leur nature et leur processus historique, satisfont déjà à des normes minimales de formalisation;
- 5) Ceux qui peuvent attester la présence d'organisations représentant les opérateurs informels.

Outre les segments recensés dans le Plan national de développement 2018-2022, d'autres segments d'activités devraient, selon nous, être pris en considération, à savoir l'activité commerciale exercée sur les marchés et dans les foires, le segment du transport de passagers (en taxis collectifs et à motos) et la prestation de services dans des établissements fixes.



► Stratégie proposée pour engager les acteurs publics et privés dans la migration informelle-formelle

Les stratégies disponibles peuvent être classées dans deux grands groupes: celles qui visent à réduire les activités informelles, augmentant ainsi le coût de l'informalité; et celles qui visent à réduire les coûts de la formalisation (ou à en augmenter les bénéfices).

La première approche découle d'une vision négative du secteur informel, considéré comme étant structurellement préjudiciable pour la croissance, tandis que dans la seconde approche, les entreprises informelles sont considérées comme des entreprises potentiellement productives qui ne se formalisent pas et ne prospèrent pas en raison de coûts bureaucratiques élevés et de l'inefficacité des institutions existantes.

Malgré l'existence d'une documentation abondante sur l'économie informelle, aucun consensus n'a été atteint quant à la vision et au type de stratégie les plus appropriés: i) réduire les coûts de la formalité (tels que les coûts d'entrée); et ii) augmenter les coûts de l'informalité (grâce à une meilleure application de la loi).

Quatre types de politiques en particulier sont souvent engagées: i) inspection accrue des activités des entreprises informelles; ii) inspection accrue des entreprises formelles qui embauchent des travailleurs informels; iii) réduction du coût de la formalisation (coût d'entrée); et iv) réduction des coûts de maintien de la formalité (taxes).

Les résultats montrent qu'une forte compensation s'opère entre les effets sur les entreprises et sur les indicateurs globaux de l'économie. Lorsque l'on compare les deux approches, les politiques qui visent à augmenter les coûts de l'informalité obtiennent des résultats moins satisfaisants en ce qui concerne les indicateurs d'impact sur les entreprises, et de meilleurs résultats s'agissant des indicateurs globaux. Prises ensemble, les politiques limitant les activités informelles sont plus efficaces pour ce qui est du bien-être.

Il est important de noter que si tous les instruments politiques considérés entraînent des réductions dans au moins une dimension de l'informalité au sein de l'économie, celles-ci ne s'accompagnent pas toujours d'une amélioration du bien-être. Ainsi, la réduction du degré d'informalité n'implique pas nécessairement une augmentation du bien-être de l'économie.

En examinant des instruments politiques spécifiques, on constate que la réduction des coûts d'entrée dans le secteur formel et le renforcement de l'application de la législation sur les entreprises informelles sont les stratégies qui présentent les meilleurs impacts sur le bien-être.

Les facteurs déterminants pour l'efficacité de ces instruments sont néanmoins totalement différents. Dans le premier cas, l'amélioration du bien-être provient de l'élimination d'une partie du poids mort lié aux obstacles à l'entrée au secteur formel, qui entraîne l'augmentation de la concurrence, de la formalisation et des salaires moyens. Bien que l'informalité soit considérablement réduite dans les entreprises, il n'en va pas de même pour les travailleurs, en raison de l'existence d'une marge d'informalité importante.

Dans le cas d'une application accrue des règles aux entreprises informelles, les gains de bien-être proviennent presque exclusivement de l'augmentation considérable des recettes fiscales. Cette augmentation est due au recul important de l'informalité, qui fait plus que compenser les effets négatifs sur les entreprises.

En général, quatre mécanismes ont été utilisés pour faciliter la transition vers la formalité. Ils requièrent l'établissement de liens avec des partenaires privés: sous-traitance, chaînes de valeur et groupements, création d'associations d'entreprises, participation aux organisations représentant les travailleurs.

Les expériences vécues sous d'autres latitudes permettent de mieux comprendre le potentiel et les limites des différents types de mécanismes.

Le mécanisme relatif à la sous-traitance suppose que les entreprises informelles deviennent des sous-traitants et des partenaires d'entreprises formelles plus importants, qui bénéficient d'un accès à des technologies plus avancées et sont encouragés à améliorer leurs résultats sur les plans social et environnemental. Le problème est que les très petits opérateurs informels sont généralement exclus de ce processus, et il est également assez compliqué, et souvent coûteux, pour les grandes entreprises formelles d'évaluer avec précision le niveau d'efficacité des petites entreprises informelles sur les plans social et environnemental.

Une solution possible consisterait à intégrer les entreprises informelles dans les processus formels, les chaînes de valeur et les groupements, en se fondant sur les meilleures pratiques sociales et environnementales, ce qui permettrait aux petits opérateurs informels de se faire entendre et de participer aux processus sociaux et à la prise de décision au niveau local. Cependant, les approches de la chaîne de valeur ont tendance à dépendre de projets et de sources de financement externes, ce qui pose des problèmes de durabilité du point de vue financier.

La création d'associations d'entreprises entre les entreprises formelles et les unités informelles est l'occasion de mettre en commun des pratiques durables dans les deux segments. La participation est volontaire et il peut être difficile d'attirer des opérateurs informels.

Les organisations formelles de travailleurs et d'employeurs permettent parfois aux acteurs informels de s'y joindre ou de créer des liens avec des associations d'opérateurs informels, ce qui contribue à élargir la portée de la loi régissant les entreprises informelles. L'un des obstacles est que la présence d'unités informelles n'est pas toujours souhaitée dans les organisations formelles, qui les considèrent comme des concurrentes déloyales.

Il existe d'autres mécanismes, dont la mise en œuvre est fondée sur les partenariats public-privé: la création de comités locaux, le renforcement de l'inspection du travail, l'utilisation des médias tels que la radio et la télévision, et l'adaptation des systèmes de formation formelle aux caractéristiques et aux besoins des entreprises informelles en y intégrant une composante environnementale.

L'OIT a une longue expérience dans l'élaboration d'outils de formation à l'intention des acteurs de l'économie informelle. Ces outils, traditionnellement axés sur la dimension sociale du travail ont progressivement intégré la composante environnementale.

Associées aux exigences en matière de sécurité et de santé au travail, les conditions et normes de travail constituent un autre domaine clé, géré par l'intermédiaire de l'inspection du travail. L'élargissement de l'inspection du travail dans l'économie informelle, qui vise à assurer le respect des normes de sécurité et de santé au travail, est certainement une mesure efficace pour la protection de l'environnement.

La viabilité de ces mécanismes est illustrée par quelques exemples mis en pratique dans différentes régions de la planète:

- Le programme «STEP IN» de l'OIT, mis en œuvre en Zambie, a permis d'appuyer la transformation des lieux de rencontre traditionnels des opérateurs informels en centres où les utilisateurs finaux travaillent de manière informelle et où les entreprises formelles peuvent trouver des prestataires de services et sont en mesure de déterminer le type, la qualité et le prix des services (OIT, 2009).
- D'autres exemples de secteurs dans lesquels des technologies de pointe et des niveaux de compétences nouveaux et plus élevés ont été acquis par de petites entreprises informelles grâce à des activités menées en sous-traitance au profit de grandes entreprises formelles sont l'industrie du bâtiment et du génie civil au Maroc et au Sénégal, le secteur métallurgique et celui des boissons en Afrique du Sud, la production d'huile de palme au Cameroun et le tissage en Éthiopie (OIT, 2009).
- Certaines grandes entreprises s'engagent à connaître et à améliorer les pratiques sociales et environnementales de leurs fournisseurs. Certaines entreprises multinationales adoptent des politiques de durabilité et des codes de conduite et exigent de leurs fournisseurs qu'ils s'y conforment. Philips en est un exemple. Les fournisseurs sont soumis à leurs propres frais à un contrôle permettant d'assurer qu'ils sont des sous-traitants acceptables. Les entreprises dont les résultats sont médiocres sont sanctionnées et leurs contrats sont résiliés.
- L'OIT a développé un outil qui permet de recenser dans une localité donnée les sous-secteurs présentant un fort potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté (OIT, 2007). Une approche participative est utilisée pour sélectionner les sous-secteurs. Les chaînes de valeur sont renforcées grâce à des services de développement des entreprises, notamment la création d'associations, le regroupement, la formation aux compétences, le mentorat en matière de méthodes d'amélioration de la production et l'organisation de forums de discussion au sein desquels les problèmes sont abordés et des solutions sont trouvées. Cet outil est utilisé à la fois par des entreprises formelles et informelles, notamment au Vietnam et à Sri Lanka (DCED, 2011).
- Un exemple particulièrement significatif d'association professionnelle pour les opérateurs informels est celui de l'Associação de Mulheres Autônomas (SEWA) [Association des femmes travailleuses indépendantes]. Celle-ci regroupe plus de 1,3 million d'agents informels dans sept États de l'Inde, et offre un large éventail de services à ses membres, notamment des informations et des formations (www.sewa.org/). La SEWA a contribué à l'amélioration de l'efficacité des opérateurs informels sur les plans social et environnemental, grâce, entre autres, à des liens étroits avec les institutions formelles. Par exemple, elle est membre de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente les travailleurs formels auprès de l'OIT. En tant que membre de la CSI, la SEWA souscrit aux normes internationales du travail et encourage leur respect par et parmi ses membres. Le soutien apporté par la SEWA aux ramasseurs de déchets constitue l'une des contributions importantes de l'association à la protection de l'environnement et à l'amélioration des pratiques de travail. En Inde, de nombreux «ramasseurs de déchets» sont des femmes et des membres de la SEWA, laquelle a organisé cette activité en créant des coopératives destinées à améliorer les conditions de travail et les revenus de leurs membres. La SEWA propose également des programmes de formation visant à améliorer les compétences de ces travailleurs (OIT, 2019).
- Au Ghana, le Congrès des syndicats s'efforce de syndiquer les employés informels. Presque tous les syndicats nationaux ont des responsables chargés de l'économie informelle et certains ont déjà commencé à organiser les travailleurs informels (OIT, 2019). Au Kenya, les associations du secteur informel peuvent devenir membres des organisations d'employeurs. On trouve d'autres exemples au Bénin, en Afrique du Sud, en Argentine et en Colombie (ibid.).
- Au Sénégal, les travailleurs informels sont représentés au sein de l'Union démocratique des travailleurs du Sénégal (UDTS) par une fédération autonome, depuis 1998. Le soutien offert par l'UDTS à l'économie informelle consiste en des services tels que l'information, l'éducation et la sensibilisation à différentes questions (ibid.).

- En Angola, le syndicat des travailleurs du commerce informel et le syndicat des travailleurs domestiques de Luanda ont été créés sous l'égide de l'União Nacional de Trabalhadores Angolanos (UNTA) [Union nationale des travailleurs angolais].
- Un projet, mis en œuvre par l'OIT en Ouganda et au Ghana au début des années 2000, a permis aux acteurs du secteur informel de s'exprimer en discutant de leurs problèmes sur des stations de radio et en invitant les décideurs politiques à y répondre par téléphone dans le cadre d'émissions (OIT, 2009). Les programmes radio offerts aux PME, les informations commerciales, les conseils, ainsi que les plateformes de débat sur les questions commerciales, sont autant de moyens par lesquels la promotion du changement de politique peut se faire (DCED, 2010).
- Un projet de l'OIT mis en œuvre en 2006 en Chine a permis de soutenir la diffusion d'une série télévisée intitulée «Mon avenir n'est pas un rêve» à la télévision du Sichuan, dans le but de promouvoir la création et le développement d'entreprises. Une ligne téléphonique d'assistance a également été mise en place pour répondre aux questions du public sur les moyens de créer et d'améliorer une entreprise. Cette initiative a été organisée en étroite collaboration avec des institutions publiques, en particulier le ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Ce programme télévisé a été suivi par 1,0 à 1,1 million de personnes (OIT, 2006).
- En 2008, une étude de terrain réalisée par l'OIT en Tanzanie a conclu que pour améliorer les compétences des agents informels, l'apprentissage informel devait être complété par une formation, notamment en matière de compétences théoriques, de nouvelles technologies et de compétences essentielles (ibid.), mais aussi en ce qui concerne les pratiques et technologies respectueuses de l'environnement. L'étude a révélé que les éventuels bénéficiaires n'avaient pas les moyens de payer pour ces cours, ce qui nécessite de mobiliser des ressources publiques pour financer cette formation complémentaire.

Les lignes directrices des autorités angolaises qui guident la Stratégie et le Plan de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle mettent l'accent sur l'utilisation de mécanismes multiples: examen et enregistrement des opérateurs informels; diminution des procédures et des coûts de formation; programmes d'appui à l'accès au crédit; activités bancaires, notamment par l'introduction d'un système de paiement par téléphone; fiscalité et fiscalisation.



► Lignes directrices relatives aux initiatives visant à attirer les petites et très petites entreprises informelles

Selon les associations d'employeurs, les activités sur lesquelles il convient de se concentrer seraient le commerce, la restauration, le transport, l'hébergement et le logement.

Le sondage effectué auprès des associations d'employeurs a permis de recenser un ensemble de lignes directrices qui devraient, selon elles, être prises en compte pour inciter les petites et très petites entreprises à se formaliser:

- Réduire la bureaucratie dans le processus de constitution et d'autorisation des entreprises;
- Réduire la charge fiscale des entreprises formelles;
- Établir un régime fiscal spécifique pour les micros, petites et moyennes entreprises;
- Faciliter l'accès au crédit.

En ce qui concerne le rôle que les associations d'entreprises pourraient jouer dans ce processus, il convient de souligner, entre autres, les points suivants:

- Recueillir et diffuser des informations;
- Mobiliser les entreprises affiliées;
- Créer des réseaux avec d'autres parties prenantes;
- Offrir un soutien juridique, technique et financier;
- Former les opérateurs informels qui souhaitent se joindre à la transition vers la formalité.

► Plan d'action de la chambre de commerce et d'industrie d'Angola

Essentiellement, le plan d'action qui sera lancé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Angola devra couvrir toutes les provinces et, dans le cas de Luanda, les municipalités prioritaires devront être sélectionnées.

Concrètement, il faudra mettre en œuvre un ensemble d'initiatives intégrées:

1. Mise en place d'un incubateur de migration vers le formalisme;
2. Mobilisation d'au moins deux autres associations d'employeurs (dont la Fédération des femmes chefs d'entreprises en Angola) en vue de la création d'un partenariat dans le processus de migration des unités informelles vers le formalisme;
3. Consultation approfondie des membres de la Chambre de commerce et d'industrie d'Angola et des associations partenaires afin de déterminer quels sont les secteurs/segments d'activités prioritaires sur lesquels les efforts de formalisation devraient se concentrer;
4. Prise de contact avec les organisations représentant les opérateurs informels, dans le but d'obtenir leur soutien afin de repérer et de sensibiliser les unités et les entreprises informelles présentant un potentiel et une possibilité de formalisation;
5. Négociation avec les entrepreneurs/opérateurs informels au sujet de leur adhésion au processus de migration, axée sur les points suivants:
 - 5.1. Mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages de la formalisation et de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie et aux associations d'employeurs partenaires;
 - 5.2. Exemption des cotisations et d'autres frais dus à la Chambre de commerce et d'industrie et aux associations d'employeurs partenaires;
 - 5.3. Fourniture d'un soutien administratif aux fins de la formalisation;
 - 5.4. Organisation d'une formation à la gestion d'entreprise, la comptabilité, la fiscalité et la responsabilité sociale et environnementale;
 - 5.5. Octroi d'une autorisation d'utilisation des ressources associées à l'incubateur de formalisation, pendant une année, aux entreprises/opérateurs informels qui adhèrent au processus de formalisation;
6. Sollicitation de l'appui du ministère de l'Economie et de la Planification aux actions prévues dans le plan national de formalisation des activités informelles, en particulier aux initiatives prévues aux points 4, 5.1 et 5.3;
7. Sollicitation du soutien des organisations internationales, et en particulier de l'OIT, afin d'assurer l'équipement, l'aménagement et le fonctionnement de l'incubateur de formalisation, ainsi que d'un soutien technique et financier pour mettre en œuvre les activités de formation prévues au paragraphe 5.4.



► Conclusions, suggestions et recommandations

Les informations recueillies permettent de tirer les conclusions ci-après:

- 1) L'importance de l'économie informelle est indéniable dans le contexte angolais, comme en témoignent les indicateurs, d'origine tant nationale qu'internationale, qui estiment à la fois le pourcentage de la population qui y vit et y survit et son poids relatif par rapport à la capacité du pays à créer des richesses chaque année;
- 2) Sa présence est transversale, couvrant un large éventail d'activités de différents secteurs et segments d'activités de manière hétérogène;
- 3) Dans certains secteurs et segments, la présence de la composante informelle est particulièrement significative, comme cela est le cas pour l'agriculture, le commerce de gros et de détail, le transport de passagers et la prestation de services marchands;
- 4) Le commerce des devises est très présent, l'exercice d'activités illégales étant étroitement lié à l'informalité;
- 5) Le secteur informel agit comme un filet de sécurité dans un contexte d'absence de protection sociale, de hausse du chômage et de baisse constante du pouvoir d'achat pour un large éventail d'opérateurs, dont beaucoup de jeunes et de femmes;
- 6) Le secteur informel entretient avec le secteur formel des relations de concurrence et de complémentarité, très répandues entre les représentants d'organismes institutionnels et les associations d'employeurs. On pense qu'il existe des segments qui, en raison des flux financiers qu'ils déplacent, sont à l'origine de pertes fiscales considérables pour le trésor public et que la concurrence déloyale et les externalités négatives qu'ils créent ont des effets néfastes sur les micros, petites et moyennes entreprises formelles qui leur sont affiliées;
- 7) Le secteur informel présente des normes de productivité peu élevées et exerce une pression à la baisse sur la productivité de l'économie, qui a pour effet de limiter la croissance économique;
- 8) La pandémie de COVID-19 a touché la majeure partie du tissu économique, mais plus particulièrement encore les opérateurs de l'économie informelle, qui sont plus touchés par les mesures imposées dans le cadre de l'état d'urgence et de catastrophe proclamé pour faire face à la progression de la contamination des populations;
- 9) Le Gouvernement angolais a élaboré une stratégie et un plan de transition vers la formalité dans lesquels, en plus des mesures orientées vers l'étude, l'enregistrement, l'inscription au cadastre et l'organisation des activités, il s'engage à prendre des mesures sur le plan fiscal et celui du droit du travail et à promouvoir les microactivités. Il a en outre relancé le Programme de reconversion de l'économie informelle;
- 10) Les initiatives gouvernementales peuvent être complétées par des initiatives mises en avant par les partenaires sociaux, notamment les associations d'employeurs en tant que parties prenantes à ce processus;
- 11) Les expériences d'autres pays soulignent la nécessité d'établir des partenariats entre les associations d'employeurs, les organisations représentant les opérateurs informels et l'OIT, afin d'élaborer des plans visant à inciter les micros et petites entreprises informelles à se formaliser;

- 12) Une approche équilibrée, ciblée et à phases multiples doit être adoptée en vue de mettre au point et en œuvre un plan pour la transition du secteur informel vers le secteur formel, qui soit efficace et qui réponde aux demandes des associations d'employeurs.

De cet ensemble de conclusions, on peut tirer les recommandations suivantes:

- i. Sensibiliser et mobiliser les associations d'employeurs et leurs membres afin qu'ils reconnaissent les aspects critiques et les aspects positifs de leur interaction avec les unités de production informelles;
- ii. Diffuser les initiatives du Gouvernement en matière de formalisation et en débattre;
- iii. Améliorer les processus de communication et de coopération entre les associations d'employeurs et au sein de leurs structures afin de pouvoir recueillir les informations indispensables à l'élaboration d'un plan présentant ces caractéristiques;
- iv. Promouvoir une coordination plus étroite avec les initiatives gouvernementales et celles d'autres partenaires sociaux ou organisations de la société civile, de manière à bénéficier des synergies résultant des expériences vécues;
- v. Capitaliser l'éventuel soutien scientifique, technique et financier que l'OIT peut apporter à la conception et à la mise en œuvre d'un plan visant à inciter les micros et petites unités informelles à se formaliser.



► Bibliographie

- Aga, Campos, Conconi, Davies et Geginat. 2019. Informal firms in Mozambique: status and potential. Policy Research Working Papers, World Bank.
- Almeida, R., et P. Carneiro. 2005. «Enforcement of Labor Regulation and Firm Performance.» World Bank Policy Research Working Paper 3756. Washington, DC: World Bank.
- Aparicio, G. 2014. «Does Formality Improve Firm Performance? Evidence From a Quasi-Experiment in Mexico.» Boston University Working Paper. Boston, MA: Boston University.
- Azuma, Y., et H. I. Grossman. 2002. «A Theory of the Informal Sector.» NBER Working Papers 8823. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, Inc.
- Batini, N., P. Levine et E. Lotti. 2011. The Costs and Benefits of Informality. Guildford, GB: University of Surrey, 34 pp. (Discussion Papers in Economics, DP 02/11).
- Benhassine, McKenzie, Pouliquen, & Santini. 2018. Does inducing informal firms to formalize make sense? Experimental evidence from Benin. *Journal of Public Economics*, 2018, vol. 157, issue C, 1-14.
- Beohme, M., et R. Thiele. 2012. «Is the Informal Sector Constrained From the Demand Side? Evidence for Six West African capitals.» *World Development* 40 (7): 1369-1381.
- Besozzi, C. 2001. Illegal, legal – egal?: Illegal, legal - egal? Zu Entstehung, Struktur und Auswirkungen illegaler Märkte, Bern: Haupt Verlag.
- Byiers, B. 2009. «Informality in Mozambique: Characteristics, Performance and Policy Issues.» Report produced by Nathan Associates for the United States Agency for International Development, Washington, DC.
- Bruhn, M.
- 2013: «A Tale of Two Species: Revisiting the Effect of Registration Reform on Informal Business Owners in Mexico», *Journal of Development Economics* 103 : 275-83.
- 2011: «License to Sell: The Effect of Business Registration Reform on Entrepreneurial Activity in Mexico», *Review of Economics and Statistics*, 93(1) p. 382-386.
- Bruhn, Miriam; McKenzie, David. 2014. Entry Regulation and the Formalization of Microenterprises in Developing Countries. Oxford University Press on behalf of the World Bank.
- Calomiris et Hubbard, 1993. Internal Finance and Investment: Evidence from the Undistributed Profits Tax of 1936-1937. NBER Working Paper No. w4288.
- Campos, Francisco; Goldstein, Markus; McKenzie, David. 2018. How Should the Government Bring Small Firms into the Formal System? Experimental Evidence from Malawi. Policy Research Working Paper; No. 8601. World Bank.
- CEGEA. 2008. Economia Informal em Portugal. Porto: Universidade Católica Portuguesa.

- Chen, M.A. 2007. Rethinking the Informal Economy: Linkages with the Formal Economy and the Formal Regulatory Environment, DESA Working paper no 46, juillet (New York, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies).
-
- Chen, M.A., R. Jhabvala, et F. Lund. 2002. «Supporting Workers in the Informal Economy: A Policy Framework.» ILO Employment Sector Working Paper on the Informal Economy No. 2002/2. Geneva: International Labour Office.
-
- DECD. 2010. Réforme de l'environnement des affaires et secteur informel. <http://www.enterprise-development.org/page/informal-economy-conference-2010>.
-
- DCED. 2011. Le soutien aux réformes de l'environnement des entreprises: Guide pratique pour les agences de développement. Annexe: comment une réforme de l'environnement des entreprises peut favoriser la formalisation.
-
- De Giorgi, G., Ploenzke, M. et Rahman, A. 2015. Small Firms' Formalization The Stick Treatment, Policy Research Working Paper 7318 (Washington DC, World Bank).
-
- De Vletter. 2002. A Promoção do Sector Micro-Empresarial Urbano em Angola. PNUD, Angola.
-
- Dell' Anno. 2008). What is the relationship between Unofficial and Official Economy? An analysis in Latin American Countries. October. Journal of Economics, Finance and Administrative Sciences,
-
- De Mel, S., D. McKenzie et C. Woodruff. 2013. «The Demand for, and Consequences of Formalization among Informal Firms in Sri Lanka.» American Economic Journal: Applied Economics 5 (2): 122-150.
-
- De Soto, J.H.
-
- 2010. Socialism, Economic Calculation and Entrepreneurship. Aldershot: Edward Elgar.
-
- 2000. The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else. New York, NY : Basic Books.
-
- 1989. The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World. New York, NY: Harper and Row.
-
- Fajnzylber, P., W.F. Maloney, and G.V.
-
- Montes-Rojas. 2011. «Does Formality Improve Micro-Firm Performance? Evidence from the Brazilian SIMPLES program.» Journal of Development Economics 94 (2): 262-276.
-
- Elk, K. van et de Kok, J. 2014. Enterprise formalization: Fact or fiction? A quest for case studies (Eschborn, GIZ et Genève, BIT) Fajnzylber, P.
-
- Ernesto, A.; Capilo, G. 2018. A Economia Informal em Angola: Caracterização do Trabalhador Informal. Open Society.
-
- Fainzylber et autres. 2011. Does Formality Improve Micro-Firm Performance? Quasi-Experimental Evidence from the Brazilian SIMPLES program. March 2011 Journal of Development Economics 94(2):262-276
-
- Ferraz, J.E. 2020. O poder da Economia Informal. Características e dimensões. Editorial Reino, Brasil.
-
- Galiani, Sebastian & Meléndez, Marcela & Ahumada, Camila Navajas. 2017. «On the effect of the costs of operating formally: New experimental evidence,» Labour Economics, Elsevier, vol. 45(C), pages 143-157
-
- Gibson, B., et B. Kelley. 1994. «A Classical Theory of the Informal Sector.» The Manchester School 62 (1): 81-96.
-
- Johnson et al. 2000. Corruption, Public Finances, and the Unofficial Economy, available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=192569>.
-
- Kanji, I. A. 2015. Role of Finance in Driving Formalization of Informal Enterprises (Genève, BIT).
-

- Kaplan, David S. & Piedra, Eduardo & Seira, Enrique. 2011. «Entry regulation and business start-ups: Evidence from Mexico,» *Journal of Public Economics*, Elsevier, vol. 95(11), pages 1501-1515.
-
- Klapper, Miller et Hess, 2019. Leveraging Digital Financial Solutions to Promote Formal Business Participation. Working Paper. World Bank.
-
- Koeda, J., et E. Dabla-Norris. 2008. «Informality and Bank Credit: Evidence from Firm-level Data.» IMF Working Papers. Washington, DC: International Monetary Fund (IMF).
-
- La Porta, R., et A. Shleifer. 2008. «The Unofficial Economy and Economic Development.» *Brookings Papers on Economic Activity*, Economic Studies Program, The Brookings Institution 39 (2): 275-363.
-
- Legal Assistance for Economic Reform. 2015. Doing Investment climate Reform Differently. Why, What and How? Département du développement international (Londres). Politiques, stratégies et pratiques en matière de formalisation des micros et petites entreprises
-
- Levenson, A. R., et W.F. Maloney. 1998. *The Informal Sector, Firm Dynamics and Institutional Participation*. Washington, DC: The World Bank.
-
- Lewis, W.A. 1954. «Economic Development with Unlimited Supplies of Labour.» *Manchester School* 22 (mai): 139191.
-
- Loayza, 2018. Informality: Why is it so Widespread and How Can it Be Reduced? World Bank Research and Policy Briefs No. 133110.
-
- Lopes, C. M.
-
- 2019. «IVA, Tributação e Economia informal: algumas reflexões». *Revista Economia & Mercado*, Outubro 2019, no 181, p. 14-17, Luanda.
-
- 2018. «O “mambo” da economia informal. “Qual é o plano”? Uma leitura crítica da abordagem do PDN 2018-2022». *Revista Mulemba*, Novembro 2018, Vol VIII, nº16, Luanda.
-
- 2018b. «Angola, a OIT e a Economia Informal». *Revista Economia & Mercado*, Agosto 2018, nº 167, p. 12-16, Luanda.
-
- 2014a. «A economia informal em Angola: breve panorâmica». *Revista Angolana de Sociologia*, 2014, p. 61 à 75, Luanda. <https://doi.org/10.4000/ras.1094>.
-
- 2014b. «Processos de organização na economia informal: revisitação ao Sindicato dos Trabalhadores do Comércio Informal (STCI) e Sindicato dos Trabalhadores dos Mercados, Feiras e Informal (STMFI), em Luanda». *Revista Angolana de Sociologia*, 2014, pp 133-150, Luanda.
-
- 2010. «Dinâmicas do associativismo na economia informal: o caso dos transportes urbanos de passageiros em Angola», *Revista Análise Social* vol. XLV (195), 2010: 367-391, Instituto de Ciências Sociais - Universidade de Lisboa.
-
- Maloney, W. F. 2004. «Informality Revisited». *World Development* 32 (7): 1159-1178. https://econpapers.repec.org/article/eeewdevel/v_3a32_3ay_3a2004_3ai_3a7_3ap_3a1159-1178.htm
-
- Maloney, W. et Montes-Rojas, G. 2011. «Does formality improve microfirm performance? Evidence from the Brazilian SIMPLES program», *Journal of Development Economics*, Vol. 94, pp. 262-276.
-
- Manole et Spatareanu, 2010. Trade openness and income - A re-examination January 2010. *Economics Letters* 106(1):1-3.
-
- Matlary, F.H., 2012. What Determines Microenterprise Growth? [Doctoral dissertation, Norwegian School of Economics]. Bergen.
-

- McMillan, M., & Rodrik, D. 2011. Globalization, structural change and productivity growth. In M. Bacchetta, & M. Jense (Eds.), *Making globalization socially sustainable* (pp. 49–84). Geneva: International Labour Organization and World Trade Organization.
-
- McKenzie, D., et Y.S. Sakho. 2010. «Does it Pay Firms to Register for Taxes? The Impact of Formality on Firm Profitability.» *Journal of Development Economics* 91 (1): 15-24.
-
- McKenzie, D., et C. Woodruff. 2006. «Do Entry Costs Provide an Empirical Basis for Poverty Traps? Evidence From Mexican Microenterprises.» *Economic Development and Cultural Change* 55 (1): 3-42.
-
- McKenzie, D., et C. Woodruff. 2008. «Experimental Evidence on Returns to Capital and Access to Finance in Mexico.» *The World Bank Economic Review* 22 (3): 457-482.
-
- Millin, M., et C. Coetzee. 2007. *Informal (Business) Sector Survey for Hibiscus Coast Local Municipality. Pietermaritzburg : Landmark.*
-
- Monteiro, J.C.M. et Assunção, J.J. 2012. «Coming out of the shadows? Estimating the impact of bureaucracy simplification and tax cut on formality in Brazilian microenterprise», *Journal of Development Economics*, (99) 1, septembre, pp. 105-115.
-
- Mosca, J. 2010. "Pobreza "economia informal," informalidades e desenvolvimento." In *pobreza, Desigualdades e Vulnerabilidade em Moçambique*, eds. De Brito, Luis, Carlos Nuno Castel-Branco, Sérgio Chichava, & António Francisco. Maputo: IESE, 83-98.
-
- Mughal, Khurram and Schneider. 2019. "How the Informal Sector Affects the Formal Economy in Pakistan? A lesson for Developing Countries" Discussion Paper; University of Linz, Linz.
-
- Mullainathan & Schnabl. 2010. Does Less Market Entry Regulation Generate More Entrepreneurs? Evidence from a Regulatory Reform in Peru, in Lerner, J. ; Schoar, A. (ed.), *International Differences in Entrepreneurship*. University of Chicago Press.
-
- Neuwirth, R. 2011. *Stealth of Nations ; The Global Rise of the Informal Economy*, (New York, Pantheon.
-
- Organisation internationale du Travail
-
- 2019. *Organiser les travailleurs de l'économie informelle en syndicats - Guide à l'intention des organisations syndicales.*
-
- 2018. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (deuxième édition)* (Genève, BIT).
-
- 2015a. *Formalisation of small and medium enterprises in supply chains in Latin America: what role for multinational enterprises? Issue Brief, Programme pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (FORLAC).*
-
- 2015b. *Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, Rapport IV, Conférence internationale du Travail, 104e session, Genève, 2015.*
-
- 2015c. *Recommandation (no 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, adoptée par la Conférence internationale du Travail, 104e session, Genève, 2015.*
-
- 2015d. *Résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, adoptée par la Conférence internationale du Travail, 104e session, Genève, 2015.*
-
- 2014a. *Policies for the formalization of micro and small enterprises, FORLAC, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes.*
-
- 2014b. *Policies for the formalization of micro and small enterprises in Brazil, FORLAC, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes.*
-

-
- 2014c. Policies for the formalization of micro and small enterprises in Chile, FORLAC, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
-
- 2014d. Policies for the formalization of micro and small enterprises in Colombia, FORLAC, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
-
- 2014e. Policies for the formalization of micro and small enterprises in Costa Rica, FORLAC, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
-
- 2014f. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, Rapport V (1), Conférence internationale du Travail, 103e session, Genève, 2014. Politiques, stratégies et pratiques en matière de formalisation des micros et petites entreprises 24.
-
- 2013. Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (deuxième édition) (Genève, BIT).
-
- 2009. L'économie informelle en Afrique: promouvoir la transition vers la formalité: défis et stratégies, BIT, Genève. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_127814.pdf.
-
- 2007. Économie informelle: permettre une transition vers la formalisation, Colloque tripartite interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation, BIT, Genève, 27-29 novembre 2007. http://www.ilo.org/emppolicy/events/WCMS_125488/lang-en/index.htm.
-
- 2006. A OIT e a Economia Informal, escritório da OIT, Lisboa.
-
- 2002. Conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle, adoptées par la Conférence internationale du Travail, 90e session, Genève, 2002.
-
- 1991. Le dilemme du secteur non structuré, rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 78e session, Genève, 1991.
-
- 1972. Employment, incomes and equality: A strategy for increasing productive employment in Kenya (Genève, BIT).
-
- Olivier, M. 2009. «Informality, Employment Contracts and Extension of Social Insurance Coverage.» Report Prepared for the International Social Security Association (ISSA), (A study produced under the ISSA Project on «Examining the Existing Knowledge on Social Security Coverage Extension). Working Paper No. 9, Geneva: International Social Security Association. <http://www.issa.int/content/download/91354/1830644/file/2-paper9-Olivier.p>
-
- Olivier, M., J. Masabo et E. Kalula. 2012. «Informality, Employment and Social Protection: Some Critical Perspectives for/From Developing Countries.» In ILERA World Congress. Philadelphia, PA: International Labour and Employment Relations Association. Perry, G. E., W.F. Maloney, O.S. Arias, P. Fajnzylber, A.D. Mason et J. Saavedra-Chanduvi. 2007. Informality: Exit and Exclusion. Washington, DC: World Bank.
-
- Porta, Rafael La, et Andrei Shleifer. 2014. «Informality and Development.» Journal of Economic Perspectives, American Economic Association 28 (3): 109-126.
-
- Queiroz, F. 2016. Economia Informal. O caso de Angola. Edições Almedina. Coimbra.
-
- Rand, J., et Torm, N. 2012. «The benefits of formalization: Evidence from Vietnamese manufacturing SMEs», World Development (40) pp. 983-998.
-
- Schneider, F. 2005. Shadow Economies Around the World: What Do We Really Know? European Journal of Political Economy. 21(3), 598-642.
-
- Schneider, F., et D. Enste. 2000. «Shadow Economies: Size, Causes and Consequences.» Journal of Economic Literature 38 (1): 73-110.
-

- Schneider, Buehn et Montenegro. 2010. Shadow Economies All over the World. New Estimates for 162 Countries from 1999 to 2007. Policy Research Working Paper 5356. World Bank.
- Silva, O. 2010. O impacto da economia informal no processo de desenvolvimento na Africa Subsariana, Tese de mestrado, ISEG. Lisboa.
- Sparks, D.L., et S.T. Barnett. 2010. «The Informal Sector in Sub-Saharan Africa: Out of the Shadows to Foster Sustainable Employment and Equity?» International Business & Economics Research Journal (IBER) 9 (5). <http://dx.doi.org/10.19030/iber.v9i5.563>.
- Swaminathan, M. 1991. Understanding the «Informal Sector»: A Survey. World Institute for Development Economics Research of the United Nations University. Centre for International Studies, M.I.T Cambridge, Massachusetts, USA.
- Todaro, M. P. 1969. «A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries.» American Economic Review 59: 138-148.
- Union africaine. 2008. Etude sur le secteur informel en Afrique. Addis-Abeba: Sixième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'Union africaine.
- Williams, C.C. and Schneider, F. 2016. Measuring the Global Shadow Economy The Prevalence of Informal Work and Labour. Edward Elgar Publishing
- Zinnes, C. 2009. Business Environment Reforms and the Informal Economy; Discussion Paper (Cambridge, Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise).

Sources secondaires

Stratégie de lutte contre la pauvreté

Stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle 2020

Enquête sur le bien-être de la population 2008-2009

Enquête sur les dépenses et les recettes 2018-2019

Enquête sur les dépenses, les recettes et l'emploi en Angola 2018-2019

Indice de développement humain 2019 (IDH)

Enquête à indicateurs multiples 2015-2016

Objectifs du millénaire pour le développement 2018 (OMD)

Plan national de développement 2013-2017

Plan national de développement 2018-2022

Programme national de promotion du travail décent 2013-2017

Programme national de promotion du travail décent 2019-2022

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2020-2022 (PNUAD)



Entretiens avec les institutions

1) Données générales

- ▶ Type d'entretien (en personne/en ligne/par courriel)
- ▶ Date
- ▶ Début/fin de l'entretien
- ▶ Organisme/source/situation de la source

2) Perspectives sur l'informalité en Angola

- ▶ Quel est votre point de vue sur le degré d'informalité dans l'économie angolaise?
- ▶ Comment évaluez-vous son étendue, ses effets économiques et sociaux, son impact sur l'activité des entreprises formelles?
- ▶ Dans quels secteurs/segments d'activité la présence d'unités/opérateurs est-elle plus importante?
- ▶ Dans quels secteurs/segments cette présence est-elle plus particulièrement source d'externalités négatives?
- ▶ Dans quels secteurs/segments cette présence présente-t-elle des aspects plus positifs?
- ▶ Selon vous, après 2014, l'informalisation a-t-elle augmenté, diminué ou est-elle restée inchangée?
- ▶ Estimez-vous qu'en raison du COVID-19, l'informalisation a augmenté, diminué ou est restée inchangée?

3) Perception des initiatives de formalisation

- ▶ Comment sont perçues les initiatives de formalisation qui ont été prises?
- ▶ Laquelle de ces initiatives estimez-vous être la plus pertinente/positive?
- ▶ Lesquelles constituent, selon vous, un échec?
- ▶ Votre organisme a-t-il participé ou collaboré à la formulation de la stratégie nationale de formalisation récemment approuvée, ou a-t-il été consulté à cet égard?
- ▶ Que pensez-vous des principaux mécanismes mobilisés pour promouvoir la formalisation:
 - ☐ Bancarisation
 - ☐ Impôts
 - ☐ Études spécifiques
 - ☐ Obligation d'enregistrement
 - ☐ Programmes favorisant l'esprit d'entreprise
 - ☐ Programmes de microfinancement
 - ☐ Opérations d'assurance
 - ☐ Autres. A préciser:

4) Idées/suggestions

- Quels sont les secteurs/segments d'activité que vous estimez prioritaires pour être au centre des efforts/ressources de formalisation?
- Quels sont, selon vous, les critères à employer pour sélectionner les secteurs/segments à formaliser?
 - ☐ Nombre d'unités/opérateurs informels
 - ☐ Utilité sociale
 - ☐ Potentiel d'imposition
 - ☐ Historique des initiatives de formalisation
 - ☐ Source ou non d'externalités négatives
 - ☐ Autres. A préciser:
- Initiatives/expériences dont vous avez connaissance et qui peuvent servir d'enseignements.

Groupe de discussion avec les associations d'entreprises

1) Présentation de l'association d'entreprises

- Nom
- Nombre de membres
- Caractéristiques des filiales en termes de taille (micros, petites, moyennes entreprises)
- Principaux segments d'activité des affiliés
- Zone d'opération des affiliés (Luanda/provinces)

2) Perception du rapport avec les unités informelles

- Quels sont les segments des entreprises affiliées les plus exposés à la concurrence des unités informelles?
- Quels sont les aspects ou l'ampleur de cette concurrence?
- Quels sont les segments informels qui doivent être contrôlés/sanctionnés en raison des externalités négatives qu'ils produisent?
- Quelles sont les relations complémentaires (fournisseurs/clients) qui existent au sein de ces segments entre les entreprises affiliées et les unités informelles?
- Quel est l'impact (positif/neutre/négatif) de ces situations de concurrence sur les résultats, la rentabilité et la viabilité des entreprises affiliées?
- Quel est l'impact (positif/neutre/négatif) de ces situations de complémentarité sur les résultats, la rentabilité et la durabilité des entreprises affiliées?
- En raison de la pandémie de COVID-19, la concurrence et/ou la complémentarité avec les unités informelles a-t-elle augmenté ou diminué ou est-elle restée inchangée?

3) Perception du passage de l'informel au formel

- Comment évaluez-vous la possibilité d'attirer des unités informelles aux fins de la formalisation?
- Quelles stratégies utiliser pour atteindre cet objectif?
- Quels sont les segments qui, selon vous, présentent le plus grand potentiel de formalisation ou ont plus de facilité à se formaliser?
- Que pensez-vous de la mise au point d'un outil méthodologique de formation à la formalisation à l'intention des acteurs informels?
- Quel rôle les associations d'entreprises pourraient-elles jouer dans ce processus (collecte et diffusion d'informations, mobilisation des entreprises membres, mise en réseau avec d'autres parties prenantes, soutien juridique, technique et financier, entre autres)?
- Comment intégrer ces initiatives dans la stratégie nationale de formalisation?

Questionnaire de l'enquête sur les unités économiques formelles et informelles

Date:

Municipalité/commune/district:

1) Taille (1 seule réponse)

- ☐ Microentreprise
- ☐ Petite entreprise
- ☐ Entreprise de taille moyenne

2) Secteur/segment d'activité (1 seule réponse)

- ☐ Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche
- ☐ Mines et carrières
- ☐ Industries manufacturières
- ☐ Électricité, gaz, vapeur, eau chaude et froide et air froid
- ☐ Collecte, purification et distribution d'eau, assainissement, hygiène publique et activités similaires
- ☐ Construction
- ☐ Commerce de gros et de détail (y compris marchés informels), réparation de véhicules à moteur et de motocycles
- ☐ Transport et stockage
- ☐ Hébergement et restauration (restaurants et assimilés)
- ☐ Activités d'information et de communication
- ☐ Activités immobilières
- ☐ Activités professionnelles, scientifiques et techniques
- ☐ Activités de services administratifs et de soutien
- ☐ Éducation
- ☐ Santé humaine et activités de travail social
- ☐ Arts, spectacles, sports et loisirs
- ☐ Autres activités de services

3) Activité (1 seule réponse)

- ☐ Entrepôt
- ☐ Boutique
- ☐ Centre de formation
- ☐ Photographie/reproduction
- ☐ Ateliers de réparation automobile
- ☐ Autres services (plomberie, électricité, électronique...)
- ☐ Boulangerie/Pâtisserie
- ☐ Restaurant/snack/bar

- ☐ Salon de beauté

4) Domaine d'intervention/opération (1 seule réponse)

Province. A préciser:

- ☐ Bengo
☐ Benguela
☐ Bié
☐ Cabinda
☐ Cuando Cubango
☐ Cunene
☐ Huambo
☐ Huila
☐ Kwanza Norte
☐ Kwanza Sul
☐ Luanda
☐ Lunda Norte
☐ Lunda Sul
☐ Malanje
☐ Moxico
☐ Namibe
☐ Uíge
☐ Zaire

5) Durée de l'activité (1 seule réponse)

- ☐ < un an
☐ Entre 1 et 3 ans
☐ Entre 4 et 6 ans
☐ Entre 7 et 9 ans
☐ 10 ans ou plus

6) Statut juridique (1 seule réponse)

- ☐ Formel
☐ Semi-formel
☐ Informel

7) Nombre moyen d'employés (dans chacune des 3 situations citées)

- ☐ En situation normale
☐ Au cours de l'année précédente
☐ Après l'état d'urgence

8) Nombre d'heures de travail par jour (dans chacune des 3 situations citées)

- ☐ En situation normale
- ☐ Au cours de l'année précédente
- ☐ Après l'état d'urgence

9) Chiffre d'affaires/revenus annuels/mensuels (dans chacune des 3 situations citées)

- ☐ En situation normale
- ☐ Au cours de l'année précédente
- ☐ Après l'état d'urgence

10) Continuité de l'activité (1 seule réponse)

- ☐ Même niveau de production/d'exploitation qu'avant le COVID-19
- ☐ En activité, mais partielle
- ☐ Arrêt temporaire
- ☐ Arrêt définitif

11) Dettes (1 seule réponse)

- ☐ Forte augmentation
- ☐ Légère augmentation
- ☐ Niveau inchangé
- ☐ Légère baisse
- ☐ Forte baisse

12) Créances à recouvrer (1 seule réponse)

- ☐ Forte augmentation
- ☐ Légère augmentation
- ☐ Niveau inchangé
- ☐ Légère baisse
- ☐ Forte baisse

13) Restrictions (une ou plusieurs réponses)

- ☐ Réduction du nombre de jours d'activité/jours ouvrables
- ☐ Diminution du volume des commandes
- ☐ Diminution de la clientèle
- ☐ Difficulté à payer les fournisseurs
- ☐ Difficulté à rembourser un crédit
- ☐ Difficulté à s'acquitter de ses obligations envers l'Etat
- ☐ Arriérés de salaires
- ☐ Licenciements
- ☐ Autres. A préciser:

Enquête auprès des opérateurs du marché

NOM DU MARCHÉ:

DATE:

1. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES COMMERÇANTS

1.1 DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- a. Sexe
- b. Âge
- c. Province d'origine

1.2 COMBIEN D'ENFANTS AVEZ-VOUS?

- a. 0
- b. 1
- c. 2
- d. 3
- e. 4
- f. 5
- g. 6
- h. 7
- i. 8
- j. Plus de 8

1.3 NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT VOTRE MÉNAGE?

- a. 0
- b. 1
- c. 2
- d. 3
- e. 4
- f. 5
- g. 6
- h. Plus de 6

1.4 AVEZ-VOUS UN CONJOINT?

- a. Oui
- b. Non

1.5 QUELLE EST VOTRE SITUATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT?

- a. Propre logement (bâti)
- b. Logement fourni par l'Etat
- c. Location
- d. Domicile de membres de la famille

2. NIVEAU D'ÉDUCATION

2.1 QUEL EST VOTRE NIVEAU D'ÉDUCATION?

- a. Analphabète
- b. Peut lire et écrire
- c. Enseignement primaire
- d. Enseignement secondaire
- e. Enseignement supérieur
- f. Formation professionnelle

3. ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

3.1 ACCÈS À L'EAU POTABLE (une ou plusieurs réponses)

- a. Eau courante
- b. Canalisations dans le voisinage
- c. Fontaines
- d. Réservoirs d'eau
- e. Rivières
- f. Pas d'accès à l'eau

3.2 ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ (une ou plusieurs réponses)

- a. Système national d'électricité
- b. Générateur
- c. Approvisionnement des quartiers
- d. Énergie solaire
- e. Pas d'accès à l'électricité

3.3 ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE

- a. Oui
- b. Non
- c. Oui, mais de façon très précaire

3.4 AVEZ-VOUS REÇU UNE AIDE SOCIALE DE L'ÉTAT?

- a. Oui
- b. Non
- c. Rarement

- d. Jamais

4. ACTIVITÉ, DÉMARRAGE, DÉPENSES ET REVENUS

4.1 ACTIVITÉ

- a. Commerce de produits agricoles
- b. Commerce de produits alimentaires transformés
- c. Commerce de vêtements d'occasion
- d. Commerce de biens domestiques
- e. Réparation d'appareils électriques/électroniques
- f. Transport de marchandises (roboteiros)
- g. Transport de passagers (kupapatas)
- h. Commerce de devises (kinguilas/doleiros)

4.2 À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS DÉMARRER VOTRE ACTIVITÉ?

- a. Avant l'âge de 18 ans
- b. Entre 18 et 25 ans
- c. Entre 26 et 33 ans
- d. Entre 34 et 41 ans
- e. Entre 42 et 49 ans
- f. A 50 ans ou plus

4.3 DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS CETTE ACTIVITÉ?

- a. Moins d'un an
- b. Depuis 1 à 4 ans
- c. Depuis 5 à 8 ans
- d. Depuis 9 à 13 ans
- e. Depuis 14 ans ou plus

4.4 QUEL EST VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN?

- a. Quotidien
- b. Hebdomadaire
- c. Mensuel

4.5 PAYEZ-VOUS DES FRAIS QUOTIDIENS POUR EXERCER VOTRE ACTIVITÉ DE MARCHÉ?

- a. 100 kz
- b. 150 kz
- c. 200 kz
- d. 250 kz
- e. 300 kz
- f. 350 kz
- g. 400 kz
- h. Autre montant

4.6 OUTRE LA TAXE D'OCCUPATION DES LOCAUX DE VENTE, PAYEZ-VOUS D'AUTRES REDEVANCES?

- a. Non
- b. Frais de nettoyage du marché
- c. Frais destinés à financer la sécurité
- d. Autres

4.7 QUE FAITES-VOUS DE VOS BÉNÉFICES COMMERCIAUX? (une ou plusieurs réponses)

- a. Je subviens aux besoins du foyer et paie pour l'éducation de mes enfants
- b. J'aide ma famille
- c. Je l'utilise pour survivre
- d. Je les réinvestis dans d'autres entreprises
- e. Autres:

4.8 QU'EST-CE QUI VOUS A INCITÉ À ENTRER SUR LE MARCHÉ INFORMEL? (une ou plusieurs réponses)

- a. Manque d'emploi et recherche d'autres possibilités
- b. Circonstances de la vie
- c. Intérêt pour l'activité
- d. Absence d'autres choix
- e. Autres

5. IMPACT DU COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ, LES REVENUS ET LES CONDITIONS DE VIE

5.1 VOTRE ACTIVITÉ A-T-ELLE ÉTÉ TOUCHÉE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19?

- a. Beaucoup
- b. Assez
- c. Partiellement
- d. Peu

5.2 QUELLES ONT ÉTÉ LES RÉPERCUSSIONS? (une ou plusieurs réponses)

- a. Arrêt complet
- b. Réduction des jours de travail
- c. Réduction du temps de travail par jour
- d. Diminution du nombre de clients
- e. Diminution du montant des achats effectués par les clients
- f. Augmentation du coût des produits commercialisés
- g. Augmentation du coût des transports
- h. Autres:

5.3 QUEL EFFET LE COVID-19 A-T-IL EU SUR LES REVENUS ISSUS DE VOTRE ACTIVITÉ?

- a. Forte augmentation
- b. Légère augmentation
- c. Aucun changement
- d. Légère diminution
- e. Forte diminution

**5.4 QUELS ONT ÉTÉ LES EFFETS DU COVID-19 SUR LES CONDITIONS DE VIE DE VOTRE FAMILLE?
(une ou plusieurs réponses)**

- a. Aucun effet
- b. Sollicitation de l'aide des proches
- c. Endettement
- d. Réduction des dépenses non essentielles
- e. Réduction des dépenses de santé
- f. Réduction des dépenses alimentaires
- g. Autres:

5.5 AVEZ-VOUS BÉNÉFICIÉ D'AIDES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19?

- a. Oui
- b. Non

5.6 ENTITÉ A L'ORIGINE DE CES AIDES (une ou plusieurs réponses)

- a. État
- b. ONG
- c. Organisation/Association d'opérateurs
- d. Autres:

5.7 TYPE D'AIDE REÇUE (une ou plusieurs réponses)

- a. Moyens d'assurer la biosécurité
- b. Transferts de fonds (programme Kwenda)
- c. Crédits
- d. Denrées alimentaires
- e. Vêtements
- f. Médicaments
- g. Autres

Plan de mise en œuvre du questionnaire

Établissements à emplacement fixe dans les trois quartiers (54)

Entrepôt (2+2+2)

Boutique (2+2+2)

Centre de formation ((2+2+2)

Photographie/reproduction (2+2+2)

Atelier/réparation de véhicules (2+2+2)

Autres services (plomberie, électricité, électronique...) (2+2+2)

Boulangerie/pâtisserie (2+2+2)

Restaurant/snack/bar (2+2+2)

Salon de beauté (2+2+2)

Opérateurs sur les 2 marchés (Kifica et Golfe) (48)

Commerce de produits agricoles (3+3)

Commerce de produits alimentaires transformés (3+3)

Commerce de vêtements d'occasion (3+3)

Commerce de biens domestiques (3+3)

Réparation d'appareils électriques/électroniques (3+3)

Transport de marchandises (roboteiros) (3+3)

Transport de passagers (kupapatas) (3+3)

Commerce de devises (kinguilas/doleiros) (3+3)

Note: preuves à fournir

Photographies datées des marchés et des quartiers: une pour chaque type d'établissement/activité.

Liste des parties prenantes

AIA	Association industrielle angolaise
ASSOMEL	Association des femmes chefs d'entreprises de Luanda
BNA	Banque nationale d'Angola
CCIA	Chambre de commerce et d'industrie d'Angola
CEIC	Centre d'études et de recherches scientifiques (UCAN)
CGSILA	Centrale générale des syndicats indépendants et libres d'Angola
DNCRT	Direction nationale des conditions de travail et des rémunérations
DNEFP	Direction nationale de l'emploi et de la formation professionnelle
FMI	Fonds monétaire international (FMI)
FMEA	Fédération des femmes chefs d'entreprises en Angola
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
FSA	Force syndicale angolaise
IGT	Inspection générale du travail
INE	Institut national de statistique
INEFOP	Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle
INSS	Institut national de la sécurité sociale
MAPTSS	Ministère de l'Administration publique, du Travail et de la Sécurité sociale
MINAGRIF	Ministère de l'Agriculture et des Forêts
MINPESMAR	Ministère de la Pêche et de la Mer
MINEA	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MASFAMU	Ministère de l'Action sociale, de la Famille et de la Promotion des femmes
MEP	Ministère de l'Economie et de la Planification
MINCO	Ministère du Commerce
MIND	Ministère de l'Industrie
MINTUR	Ministère du Tourisme
MINFIN	Ministère des Finances
MED	Ministère de l'Éducation
MINSA	Ministère de la Santé
MINCOP	Ministère de la Construction et des Travaux publics
OOE	Autres organisations d'employeurs
OIM	Organisation internationale pour les migrations (OIM)
OIT	Organisation internationale du Travail (OIT)
ONEFP	Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle
OMS	Organisation mondiale de la santé (OMS)
OREI	Organisations représentant l'économie informelle
OT	Organisations de travailleurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
UAN	Université Agostinho Neto
UCAN	Université catholique d'Angola
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
UNTA-CS	Union nationale des travailleurs angolais – Confédération syndicale

ilo.org

Bureau international du Travail (BIT)
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse

ISBN 978-92-2-034926-7



9 789220 349267

